



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

**Bulletin
de
documentation**

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

3

Avril-Mai 1972

AVRIL-MAI 1972

SOMMAIRE

La Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou	1
L'inauguration de la 24 ^e Foire Internationale de Luxembourg	10
« Sammelbecken des Kapitalverkehrs »	16
La situation de la Bourse de Luxembourg en 1971	22
La situation de la Caisse d'Epargne de l'Etat en 1971	24
Loi réglementant au Grand-Duché l'emploi de la main-d'œuvre étrangère	26
La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg	30
La situation de l'ARBED en 1971	31
Nouvelles diverses	32
Nouvelles de la Cour	41
Conseil de Gouvernement	42
Mémorial	43
Chambre des Députés	45
Le Mois en Luxembourg	47

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et Madame Georges Pompidou se sont rendus en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg les 3 et 4 mai 1972.

Rappelons ici que la dernière visite officielle d'un Chef d'Etat français remonte à juin 1957 et que c'est le Président Coty qui avait alors été accueilli par Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince Félix de Luxembourg.

La journée du 3 mai

En fin d'après-midi du 3 mai 1972, Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et Madame Georges Pompidou furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve de 21 coups de canon en l'honneur du couple présidentiel français.

Après la présentation des membres des suites française et luxembourgeoise, Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Lieutenant-Colonel Jacques de Buyer de Mimeure et du Major Germain Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée.

Après l'exécution des hymnes nationaux et après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta à Son Excellence Monsieur le Président de la République Française, et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse présenta à Madame Georges Pompidou les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice, Ministre de la Force Publique, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Ministre des Travaux Publics, Madame Pierre Frieden,

Ministre de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique, Ministre des Affaires Culturelles et des Cultes, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie, le Docteur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture, Monsieur Emile Kriepps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Jean Kauffman, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Edouard Lentz, Procureur Général d'Etat, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant de l'Armée, Monsieur Henri Majerus, Bourgmestre de la Commune de Sandweiler, Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France présenta ensuite les Membres de son Ambassade à Monsieur le Président de la République et à Madame Pompidou.

Le cortège officiel quitta alors l'aéroport pour se rendre au Palais grand-ducal. Debout dans la voiture présidentielle découverte, Son Excellence Monsieur Georges Pompidou salua les très nombreux Luxembourgeois venus l'acclamer tout au long de l'itinéraire.

Devant le Palais grand-ducal, Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et Madame Georges Pompidou furent salués à leur descente de voiture par Son Excellence le Maréchal de la Cour.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent le couple présidentiel lors de la visite officielle à Luxembourg : Son Excellence Monsieur Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères, Madame Maurice Schumann, Monsieur Edouard Balladur, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Monsieur François Puaux, Directeur des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Paul Lemerle, Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jacques Senard, Chef du Protocole, Monsieur

Jean-Bernard Raimond, Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République, Monsieur Jean-René Bernard, Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République, Monsieur Denis Baudouin, Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République, Monsieur Claude Arnaud, Directeur d'Europe au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Gérard Pruvost, Sous-Directeur du Protocole, Monsieur Alain Montarras, Directeur des Voyages officielles et de la Protection des hautes personnalités, Monsieur Michel Rougagnou, Chargé de Mission au Secrétariat Général de la Présidence de la République, Monsieur Gilbert Paris, Chargé de Mission au Secrétariat Général de la Présidence de la République, Monsieur Alfred de Frayssinet, Conseiller des Affaires Etrangères au Service du Protocole, le Lieutenant-Colonel Jacques de Buyer de Mimeure, Aide de Camp de Monsieur le Président de la République, Monsieur Roger Sirjean, Sous-Directeur chargé de la Sécurité.

Les membres de la suite luxembourgeoise furent les suivants : S. Exc. M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. M. Guy de Muiser, Maréchal de la Cour, S. Exc. Monsieur Camille Dumont, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, M^{me} Christian

Calmes, Dame d'honneur hon. de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour honoraire, M. Robert Als, Chambellan e. s. e. de Son Altesse Royale le Grand-Duc, M. Roger Hastert, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, le Major Norbert Prussen, Aide de camp de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, le Major Germain Frantz, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Capitaine Eugène Meunier, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Au cours de ce dîner de gala, des allocutions, dont nous reproduisons le texte ci-après, furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Son Excellence Monsieur le Président de la République Française.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

En vous ouvrant aujourd'hui toute grandes les portes de notre hospitalité, c'est avec une joie particulière que nous entendons souhaiter la bienvenue au premier citoyen de la République française, à Madame Pompidou et aux Membres de Leur Suite.

Votre visite me donne l'occasion d'assurer une fois de plus le peuple français des profonds sentiments d'amitié et d'attachement qu'éprouvent, avec la Grande-Duchesse et moi-même, mes compatriotes pour votre grand et beau pays.

Les liens exceptionnels qui unissent le Luxembourg à la France ne datent pas d'hier. L'histoire et la géographie les ont suscités et commandés.

En effet, dès les origines du pays, les Comtes de Luxembourg étaient alliés ou apparentés aux Rois de France, alors que d'innombrables relations de famille ont mêlé le sang français à celui des habitants de notre pays.

Du sacrifice chevaleresque de Jean de Luxembourg, dit l'Aveugle, mort à Crécy pour la France, aux valeureux combats des Grognaards luxembourgeois sous l'Empereur Napoléon, nos chroniques du passé sont émaillées d'hommes et d'événements qui illustrent de façon bien souvent émouvante, nos liens avec votre pays. Au 20^e siècle, les deux guerres mondiales ont encore approfondi l'attachement réciproque de nos pays. C'est l'époque où, comme vous, et avec vous, nous avons lutté pour les valeurs qui nous sont chères, à savoir l'indépendance et la liberté des individus et des peuples.

Ainsi, plus qu'aucune autre nation, la France nous a-t-elle tour à tour inspirés et soutenus à travers les périples de notre histoire nationale.

Sur ses tours, sur ses murs, notre capitale porte la griffe de Vauban. De même, notre pensée, nos arts, nos institutions témoignent-ils du rayonnement que votre pays, sa philosophie et sa culture exercent sur nous. Ce rayonnement de la France dans le monde, vous êtes soucieux d'en assurer non seulement le maintien, mais aussi l'expansion. Est-il nécessaire de rappeler à ce sujet que notre pays, par sa situation au carrefour des nations, est par nécessité autant que par vocation, bilingue ? Cela n'empêche qu'en vertu d'un choix délibéré, il compte parmi les pays francophones. Ce choix explique l'influence de la presse de qualité et du livre français sur la formation intellectuelle et politique des Luxembourgeois, et l'importance que nous attachons à l'envoi d'un grand nombre de nos étudiants dans les universités et les grandes écoles françaises.

Pays d'entre deux par excellence, le Luxembourg s'est longtemps trouvé dans la ligne de feu des antagonismes séculaires qui ont façonné nos régions. Aussi saluons-nous avec un profond soulagement l'aboutissement des efforts qui, sous l'impulsion de la France, ont amené nos deux grands voisins à coopérer dans la paix d'une réconciliation tant désirée.

Monsieur le Président,

Vous savez que mon pays est fier de la naissance sur son sol d'un des grands Français d'après-guerre, Robert Schuman, qui a posé la première pierre de

l'édifice européen que nous voyons s'élever depuis 20 ans, et auquel nos deux peuples coopèrent ensemble. Vous-même avez dit que tout pousse l'Europe à s'unir, et que seule l'histoire vient en contrarier l'évolution. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter tout particulièrement les hommes de bonne volonté qui ont œuvré et qui travaillent encore à vaincre des obstacles issus du passé et dont notre avenir ne doit pas être hypothéqué. Mais nous savons aussi que la synthèse restera sans doute difficile à opérer entre la nécessaire mise en commun des droits souverains qu'exige l'unification de l'Europe et la sauvegarde de l'identité des nations partenaires.

Avec l'aboutissement des négociations sur l'élargissement des Communautés européennes, un grand pas a été fait. Une nouvelle et importante étape sur la voie de l'approfondissement sera franchie, j'en suis convaincu, lors du sommet qui se réunira, sur votre invitation à Paris. Aussi aimerais-je rendre hommage à l'engagement personnel que vous avez pris en faveur de l'Oeuvre d'unification européenne, et que vous venez de commenter avec tant d'éloquence et de conviction notamment durant votre récent voyage en Lorraine. Les peuples d'Europe, et avec eux tant d'autres nations, attendent de la rencontre de Paris des directives fermes et précises pour la réalisation de l'union économique et monétaire, pour la défini-

Allocution de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française

Monseigneur,
Madame,
Mesdames, Messieurs,

En remerciant Votre Altesse Royale des paroles qu'elle vient de prononcer, je tiens à exprimer les sentiments de gratitude et d'amitié qu'elles m'inspirent. Alors que nous sommes arrivés depuis quelques heures à peine au Luxembourg, l'accueil que vous-même Monseigneur et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse avez bien voulu réserver à ma femme, à moi-même et à ceux qui nous accompagnent, nous touche profondément.

Il est vrai qu'un Français, et tout particulièrement le Président de la République, s'aperçoit dès son arrivée au Grand-Duché qu'il existe entre nos deux pays une véritable communauté de cœur et de pensée. « Glorieuse Cité, fidèle depuis un millénaire à son amitié pour la France », ce sont là les premières lignes de la citation de la Ville de Luxembourg, Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette amitié est née d'un idéal commun, qui s'est forgé à travers les siècles, de justice et de respect de la tradition nationale. A maintes reprises, il dut être défendu au prix de deuils et de souffrances supportés côté à côté. Ces épreuves ont contribué à nous lier plus étroitement.

Comment ne pas évoquer en cette circonstance le courage avec lequel Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, alors que la tempête s'abattait sur nos deux pays, a su prendre la dure résolution de l'exil pour maintenir aux côtés des Alliés son pays dans la lutte commune ? Qu'il me soit permis de lui

tion des relations avec le monde extérieur, pour le renforcement interne de la Communauté et pour les progrès vers une union toujours plus poussée de nos peuples. Le Luxembourg, qui avec votre pays et la Belgique, a le privilège d'abriter sur son territoire les premières institutions européennes, coopérera sans restriction avec la France dans l'accomplissement des tâches exaltantes qui sont devant nous.

Monsieur le Président,

En prenant l'héritage de votre inoubliable prédécesseur, la sagesse de votre Gouvernement assure à votre Etat, dans la stabilité et dans la poursuite de sa prospérité, la place qu'il doit occuper au bénéfice de tous ses partenaires dans le concert des nations du monde, et surtout de l'Europe. Forts des liens du passé, sûrs des appuis de l'avenir, mes compatriotes et moi-même reportons aujourd'hui sur vous notre affection inaltérable pour la grande nation amie qu'est la France.

Mesdames, Messieurs,

Je vous convie à lever vos verres à la santé de Son Excellence le Président de la République Française et à Madame Pompidou, ainsi qu'au bonheur et la prospérité de la France.

renouveler aujourd'hui l'expression du respectueux attachement des Français, attachement que le Général de Gaulle et la France entière ont tenu à lui témoigner lors de sa dernière visite officielle en 1963.

Quelles ne furent pas, pendant ces années douloureuses, les épreuves du peuple luxembourgeois ! Il les a surmontées avec héroïsme jusqu'à sa libération, à laquelle, Monseigneur, vous avez vous-même participé en tant que combattant.

Pays solidement uni par ses traditions, par les principes d'une démocratie exemplaire et par l'affectueux attachement de sa population pour votre personne et votre famille, le Grand-Duché de Luxembourg a, parmi les premiers, ressenti la nécessité d'une Europe solidaire. Siège de la première des Communautés Européennes, le Luxembourg n'a cessé de jouer un rôle actif dans l'organisation de notre continent ; et aujourd'hui, au moment où la Communauté s'élargit, son gouvernement apporte une contribution importante à la construction de notre union économique et monétaire. Mais c'est en conservant tout ce qui fait son originalité, son patrimoine culturel, le libre exercice de son jugement, que chaque pays membre sera en mesure d'apporter le meilleur de lui-même à l'œuvre commune. En plein cœur de l'Europe, bien résolu à faire entendre sa voix dans les débats de la Communauté, le Luxembourg gardera toujours son visage particulier, en même temps que son attachement indéfectible aux principes de la démocratie.

Nos deux pays, liés par de si profondes affinités linguistiques, culturelles et politiques, se doivent de

collaborer toujours plus étroitement à l'édification de leur avenir commun. Tel est le sens que je voudrais donner à notre visite. C'est avec un sentiment de vive reconnaissance et aussi de confiance dans le destin de l'Europe que je lève mon verre à la santé de Vos Altesses Royales, à la prospérité et au bonheur du peuple luxembourgeois et à l'amitié qui unit nos deux pays.

*

Relevons encore qu'au cours de la soirée une ovation spontanée de la population eut lieu devant le Palais grand-ducal. La foule extrêmement dense acclama le Président de la République Française et Madame Georges Pompidou sur le balcon du Palais auxquels s'étaient joints Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

La journée du 4 mai

Dans la matinée du 4 mai 1972, des entretiens politiques eurent lieu au Salon des Rois du Palais grand-ducal entre Son Excellence Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française et Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, auxquels se joignirent Son Excellence Monsieur Maurice Schumann et Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Ministres français et luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Après les entretiens politiques au Palais grand-ducal, Son Excellence Monsieur le Président de la République Française, accompagné de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se rendit au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où ils s'immobilisèrent devant le drapeau de l'armée tandis qu'un détachement de l'armée rendit les honneurs et que la musique militaire exécuta les hymnes nationaux.

Monsieur le Président de la République Française fut accueilli ensuite par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique, le Lieutenant-Colonel

Michel Mayer, Commandant de l'Armée, et Monsieur Joseph Petit, Président de l'Association pour la construction du Monument.

Son Excellence Monsieur le Président déposa une couronne de fleurs au pied de la Flamme du Souvenir, tandis que la musique militaire exécuta la « Sonnerie aux Morts ». Après avoir ranimé la Flamme du Souvenir, Monsieur le Président pénétra à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or.

Après la cérémonie, le Ministre de la Force Publique présenta au Président français les représentants des diverses associations patriotiques.

A midi, le Président et les Membres du Gouvernement luxembourgeois offrirent un déjeuner à la Villa Vauban en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Prince Henri.

Au cours de l'après-midi eut lieu sur la place Guillaume devant l'hôtel de ville de la capitale la traditionnelle réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg. Le couple présidentiel, accompagné des souverains grand-ducaux, fut salué à sa descente de voiture par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg, pour se rendre ensuite à pied, à travers une foule très dense et extrêmement enthousiaste, vers la tribune aménagée devant l'hôtel de ville où Madame le Bourgmestre présenta les membres du conseil communal aux hôtes français.

Lors de la cérémonie sur la place Guillaume, à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, des allocutions furent successivement prononcées par Madame le Bourgmestre Colette Flesch, par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et par Son Excellence Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française. Nous reproduisons ici le texte de ces allocutions :

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Monsieur le Président,

Les mots que dicte le cœur ne sont jamais grandiloquents, ils sont simples et sincères comme les sentiments qui les inspirent : l'amitié et la fraternité. C'est donc en toute simplicité, mais avec quelle émotion, Monsieur le Président, que je vous dis, au nom de la Ville de Luxembourg, au nom de mes concitoyens, au nom de mes collègues et bourgmestres du pays entier dont j'ai le privilège aujourd'hui d'être l'interprète, que je vous dis notre joie et notre fierté de vous accueillir dans notre capitale, vous, Monsieur le Président et Madame Pompidou, et de vous y souhaiter la bienvenue.

Les hasards du calendrier ont voulu que cette cérémonie d'accueil côtoie l'atmosphère d'une fête populaire qui accompagne et qui entoure chaque année un pèlerinage vieux de trois siècles. Nous n'avons pas cru devoir écarter de l'hommage que nous vous ren-

dons cette fête et ce pèlerinage qui appartiennent à notre passé, ce passé auquel la France si souvent et si étroitement s'est trouvée liée. Cette place elle-même rappelle la présence française puisque Louis XIV vint s'y recueillir dans l'église du couvent des Franciscains aujourd'hui disparu, puisque Napoléon I^{er} en fit don à la municipalité de Luxembourg, qui, 30 ans plus tard, y édifia l'hôtel de ville au seuil duquel nous vous recevons en ce jour de fête.

Evoquer l'amitié qui unit nos peuples c'est inévitablement évoquer l'histoire de nos deux pays qui tant de fois se sont confondus et se sont rejoints, c'est rappeler aussi que nous avons souffert des malheurs de la France, que nous nous sommes réjouis de ses gloires et de ses grandeurs, que nous avons participé à ses luttes, que nous nous sommes retrouvés côté à côté sur les mêmes champs de bataille où se jouait le destin de l'humanité.

Pour nous la francophonie n'est pas seulement un enseignement, pour nous la francophilie n'est pas seulement une attitude, les deux appartiennent à la substance même de notre existence nationale, elles nous viennent des profondeurs de notre histoire.

Sans doute chercherez-vous en vain, Monsieur le Président, dans cette ville les richesses architecturales qui normalement témoignent d'un grand passé. La beauté essentielle de notre ville réside en son site et c'est ce site qui la destina, pendant près de neuf siècles, à détruire ou à être détruite : Luxembourg, ville forteresse. Presque tous les pays de l'Europe se sont entredéchirés dans nos murs, devant nos bastions et sur nos glacis. Tous ont laissé sur notre sol bouleversé les traces éphémères mais sanglantes des batailles et des sièges et dans la pierre l'empreinte plus durable de leur génie militaire.

Chaque pays a la vocation et la mission que son passé, son histoire et la position particulière qu'il occupe dans l'ensemble des nations lui tracent et lui dictent.

Notre passé, notre histoire, notre position particulière nous ont dès le XV^e siècle, et souvent malgré nous, obligé à faire notre apprentissage européen : sous les occupations successives dans l'ensemble des pays bas bourguignons, espagnols, autrichiens, sous la monarchie française et dans le cadre de l'Empire avec nom « Département des Forêts ». Et lorsqu'au XIX^e siècle nous recouvrions enfin notre indépendance, quoique amoindris territorialement, nous n'avions rien perdu de notre personnalité, rien cédé de notre identité nationale. Forts de cette leçon et de cette expérience du passé il est évident que les Luxembourgeois d'aujourd'hui du plus profond de leur conviction et avec les moyens dont ils disposent apportent leur contribution à la construction de l'Europe. Ils saluent en vous, Monsieur le Président, non seulement le chef d'une nation amie, mais aussi le grand Européen qui a relancé en un moment difficile l'idée de l'Europe en lui donnant avec des perspectives élargies des espoirs nouveaux.

Permettez-moi en ce moment d'adresser une pensée émue et reconnaissante à la mémoire d'un autre grand Européen, d'un autre grand Français qui est aussi un peu notre compatriote puisqu'il est né au pied du rocher qui est à l'origine de la ville de Luxembourg : le président Robert Schuman.

Avec la prescience du poète, Victor Hugo écrit dans la préface du guide édité lors de l'Exposition Universelle de Paris en 1867 : « Au XX^e siècle il y

aura une nation extraordinaire. Cette nation sera grande, ce qui ne l'empêchera pas d'être libre. Elle sera illustre, riche, puissante, pacifique au reste de l'humanité. Elle aura la gravité douce d'une aînée. ... Elle s'appellera l'Europe. Elle s'appellera l'Europe au XX^e siècle et aux siècles suivants, plus transfigurée encore, elle s'appellera l'Humanité ... Le continent fraternel, tel est l'avenir. Qu'on en prenne son parti, cet immense bonheur est inévitable ... »

Pour que l'Europe devienne cet immense et cet inévitable bonheur, pour qu'elle prenne racine dans la conscience de l'homme de la rue, il faudrait qu'elle devînt une réalité humaine, une évidence quotidienne, et il faudrait qu'elle cessât d'être pour cet homme de la rue l'Arlésienne dont on lui parle toujours et que jamais il ne voit.

Monsieur le Président, en souvenir de votre séjour et de celui de Madame Pompidou à Luxembourg, séjour que vous passerez en compagnie de nos Souverains que j'ai l'honneur et le plaisir de saluer, entourés de l'affection et de l'amitié respectueuses de tout un peuple, j'aurai dans quelques instants l'honneur de vous remettre au nom de la capitale le mouillage du grand sceau et du contresceau de la ville de Luxembourg. Le grand sceau nous fut donné il y a plus de cinq siècles par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. La matrice en avait été gravée d'après les indications et les détails précis fournis par le Duc lui-même. Elle a servi jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Quelles qu'aient pu être à un moment donné la politique et l'attitude des Ducs de Bourgogne vis-à-vis du Royaume, pour nous, pour leurs pays en-deçà, ces princes de France ont été de grands souverains qui nous ont dotés d'institutions qui durent encore, ces grands Ducs du Ponant, Philippe et Charles, qui, comme l'a dit Pirenne, ont su créer un état moderne dans un cadre gothique.

Ce cadeau, Monsieur le Président, est aussi un hommage à l'admirable continuité de la politique française qui a su ramener la Bourgogne dans l'hexagone, cette politique qui depuis les premiers Capétiens, au long des siècles, à travers tous les régimes a abouti à la République Une et Indivisible.

Que l'Europe de demain soit à l'image de cette République : Une dans sa diversité qui en fera le charme et la grandeur, indivisible dans sa volonté de paix, de justice et de liberté.

Ce sont là les vœux que je forme, Monsieur le Président, c'est l'avenir que je nous souhaite.

Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Au nom du Gouvernement, je voudrais me joindre aux paroles de bienvenue prononcées par le maire de la Ville de Luxembourg à l'adresse des chefs d'Etat de France et de Luxembourg, Qui, par Leur descente à l'Hôtel de Ville, ajoutent une péripétie des plus mémorable à la chronique si riche des visites dont la Municipalité a été honorée au cours des siècles.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en accompagnant Monsieur le Président de la République Française et Madame Georges Pompidou au siège du pouvoir communal, entendent signifier que cette visite d'Etat traduit non seulement l'excellence des rapports entre les chefs d'Etat et les Gouvernements, mais qu'elle est aussi, et très intensément, l'affaire des citoyens. Car les sentiments des

Luxembourgeois à l'égard de votre pays, Monsieur le Président, émanent des contacts personnels, des expériences individuelles de mes compatriotes à tous les échelons de la vie sociale.

La cordiale et respectueuse bienvenue adressée à Monsieur le Président et à Madame Pompidou est appuyée et amplifiée par la présence d'édiles communaux venus des quatre coins du pays, dont l'hommage rejoint celui que vient de prononcer avec chaleur le bourgmestre de notre capitale, Mademoiselle Colette Flesch.

Sur cette ville de Luxembourg, qui vous accueille, Monsieur le Président, Mars a exercé son empire durant des siècles. Les bastions et les ouvrages d'art de la puissante forteresse, bien qu'ils aient arraché des propos émerveillés à Jean Racine, historiographe du Roi, aussi bien qu'à Goethe, enserraient pendant longtemps la vie des bourgeois dans une aire étroite et freinaient l'éclosion des autres arts. Aujourd'hui, la capitale du Grand-Duché ayant fait sauter son carcan, se développe sur tous les plans, tout en se consacrant aux œuvres de la paix et de l'entente européenne. Depuis le jour où nos partenaires acceptèrent d'y fixer provisoirement le siège de la première Communauté européenne, celle du Charbon et de l'Acier, elle n'a cessé de s'élever à la hauteur de sa vocation de centre européen, auquel, dans une vue de continuité, des fonctions spécifiques sont dévolues par nos partenaires de la Communauté Economique Européenne.

Monsieur le Président,

Au cours d'une visite que j'ai eu l'honneur de rendre au Gouvernement français avec le Ministre des Affaires Etrangères il y a deux ans, vous avez qualifié d'exemplaire l'amitié entre la France et le Luxembourg. Heureuse formule ! En quoi cette amitié est-elle exemplaire ? Elle me le paraît à un double titre, d'une part, par ses multiples fondements concrets et, d'autre part, par son naturel et sa spontanéité populaire.

Cette amitié se nourrit d'abord d'un long passé aux mille vicissitudes. Historiquement, elle plonge ses racines dans le Moyen Age post-carolingien, qui a vu nos Comtes et Ducs, bien qu'engagés dans les affaires de l'Empire, attirés par le raffinement de la Cour de France et s'y alliant tant par mariage que par fraternité d'armes. Dès ce moment, notre territoire et ses habitants se trouvent pris et tiraillés entre l'Ouest et l'Est européen, selon la ligne de partage politique d'alors. Le chevauchement de la ligne de partage a déterminé notre sort politique pendant des siècles. Curieusement, c'est cet état labile et fluctuant des situations politiques et militaires, qui a façonné la conscience civique et le particularisme des Luxembourgeois, en même temps que, par alluvions successives, se formait un patrimoine de culture européenne. Depuis le XV^e siècle et pendant longtemps, le Luxembourg était l'enjeu et le souffre-douleur des guerres européennes. Deux fois, sous Louis XIV, ainsi que du temps de la Révolution et de l'Empire, notre destinée fut liée à celle de la France dans des conditions dramatiques, époques qui, dans le do-

maine culturel, législatif et administratif, ont laissé des traces profondes et durables.

Même en dehors des événements politiques, la civilisation française, notamment par le véhicule de sa langue, n'a jamais cessé de rayonner sur notre territoire. Aussi considérons-nous cet apport français comme une des composantes essentielles de la personnalité du Luxembourg.

Blotti entre les vieilles nations qui ont déterminé le sort de l'Europe, notre pays a pu profiter de l'essor industriel de cette partie du continent. Il n'a pas manqué d'être affecté par les guerres du XX^e siècle. Mais les mêmes données géographiques nous associent aujourd'hui étroitement à la Construction européenne.

Tout au long de l'évolution nationale du Luxembourg on peut détecter l'interférence du fait français. Surtout au cours des deux derniers siècles, la France a joué un rôle polarisateur et formé le contre-poids à ce qui pouvait altérer l'équilibre national luxembourgeois. La guerre de 1914-1918 a vu le sentiment populaire se tourner du côté de la France et les volontaires luxembourgeois ont apporté leur tribut de sang à la cause commune. La seconde guerre mondiale a vu Français et Luxembourgeois communier dans une résistance farouche et héroïque à l'atteinte portée à la dignité de l'homme et aux libertés fondamentales. Durant cette époque tragique, la voix de Monsieur Maurice Schumann, l'actuel Ministre des Affaires Etrangères, que je salue très cordialement avec son épouse, était pour nous aussi la voix de l'Espérance.

Et bien que la frontière du Grand-Duché avec la France soit la moins longue, la géologie et la topographie ouvrent sur la Lorraine, province chère au cœur des Français, une porte ample et facile, en même temps que les richesses du sous-sol partagées de part et d'autre de la frontière, ont créé des solidarités économiques et humaines étroites.

Toutes ces composantes variées, culturelles, économiques et politiques, déterminent les sentiments de la population luxembourgeoise, qui, dans ses amitiés, se croit lucide autant que fidèle.

Si votre visite, Monsieur le Président, est significative de la pérennité de l'entente franco-luxembourgeoise, elle ne peut manquer de se placer également sous le signe de l'œuvre européenne, à laquelle nos deux pays sont associés dès son origine.

Les expériences historiques, le rayonnement et le potentiel de nos deux pays sont trop dissemblables pour que nous approchions les problèmes de l'Europe et de son développement communautaire en tous points avec des sensibilités identiques. Tout naturellement, le Grand-Duché éprouve avec plus d'acuité que quiconque, l'interdépendance des nations. En adhérant en 1950 à la déclaration du Président Robert Schuman, nous avions déjà investi dans le marché intégré, notre plus grand atout économique, l'acier. Plus que toute autre, notre population est consciente de l'impuissance des nations de la vieille Europe de résoudre avec leurs efforts individuels tous les problèmes à l'échelle d'un monde que la science et

la technique ne cessent de bouleverser, selon un processus d'accélération vertigineuse de l'histoire.

Dans ce tourbillon, nous n'entendons pas perdre pied et la nation qui s'est donnée la devise « Nous voulons rester ce que nous sommes » ne reniera pas la personnalité et les acquisitions culturelles des nations formées par l'histoire et la volonté de vie en commun des hommes. Mais ceci ne peut nous empêcher de nous engager dans les solidarités économiques, monétaires, scientifiques et politiques que l'état actuel du monde postule pour que la vieille Europe maintienne son rayonnement.

Depuis la Conférence de La Haye, l'Europe semble avoir pris son second souffle. Vos réflexions, Monsieur le Président, autant que votre volonté y ont puissamment contribué. L'élargissement, l'union économique et monétaire, la coopération sur le plan de la politique étrangère, ces objectifs précis sont faits pour raviver et régénérer la pensée européenne. Le grand dessein ainsi proposé est d'autant plus exaltant qu'il exige un effort extraordinaire de mise en place, de recherche d'efficacité, de délimitation des compétences et d'équilibre des divers pouvoirs. Dès à présent, dans votre pays comme ailleurs, on s'interroge à nouveau sur la signification même d'une Europe unie, sur les garanties de sa cohésion, sur son rôle possible dans le monde d'aujourd'hui.

Le Gouvernement luxembourgeois, sur ce point, ne s'embarrasse pas de doctrine, pourvu que l'objectif du fonctionnement efficace de l'organisation dans l'intérêt commun, de l'indépendance des organes communs et du respect des personnalités nationales soit garanti.

Quant au projet d'union économique et monétaire, auquel la France, comme le Luxembourg, attache une grande importance, nous pouvons constater avec satisfaction qu'il est remis en marche après la dure épreuve de la crise monétaire de 1971. Celle-ci nous a donné la mesure de l'interdépendance monétaire des nations dans le monde actuel aussi bien que du potentiel d'influence des nations européennes asso-

ciées dans un système propre. Le processus engagé porte fort loin, économiquement et politiquement. Sa réussite est rendue plausible et possible par l'approche graduelle et évolutive, plus particulièrement aussi par les impératifs d'union communautaire découlant de la situation mondiale.

La Conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement, qui se tiendra à Paris au cours de cette année, fournira l'occasion aux responsables de la politique dans les dix pays, de confirmer la volonté de poursuivre l'œuvre entamée de l'union économique et monétaire par le passage aux étapes suivantes et d'en fixer les lignes directrices. Ces préoccupations rejoindront les réflexions en cours sur les modalités institutionnelles d'une coopération politique de plus en plus poussée et l'orientation future de la Communauté élargie. De cette façon, l'année 1972 pourrait devenir celle de la mise en ordre des idées et de la prospective dans le domaine européen.

Bien sûr, la vie en commun de nations de dimensions fort disparates, impose aux unes et aux autres un effort de compréhension réciproque, d'esprit de mesure et parfois de patience. En même temps cette variété même ainsi que la dialectique des intérêts des grands et des petits, nous ramènent à la dimension humaine, nous invitent à remettre au centre de nos préoccupations le simple bonheur des hommes. A une vue humaniste de ces rapports intracommunautaires, le peuple français est particulièrement bien préparé, ce peuple qui, selon vos propres termes, « a, plus que tout autre à l'époque moderne, réfléchi avec constance et pénétration sur l'homme. » La Communauté ne saurait être une machine étouffante pour les nations et les individus, mais un organisme vivant porté par la volonté libre, débouchant sur un épanouissement et un enrichissement réciproques.

Sur le chemin de l'Europe, votre grand pays et le mien marchent côté à côté, conscient chacun à sa manière et selon sa dimension, qu'il reste dans la ligne de son passé, dont il porte à la fois le poids et la gloire. Vive la France ! Vive le Luxembourg !

Allocution de Son Excellence Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française

Monseigneur,
Madame,
Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

Il y a neuf ans, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte était à Paris et le Général de Gaulle, évoquant l'amitié entre la France et le Luxembourg, disait que « les âmes étaient semblables et communes les aspirations ». C'est ce que je ressens profondément aujourd'hui sur cette place, grâce à l'accueil des Luxembourgeois rassemblés autour de leur Souverain, de leur gouvernement et de leurs autorités municipales. J'ai été particulièrement sensible aux souhaits de bienvenue de Mademoiselle Colette Flesch, Bourgmestre de Luxembourg, et à ceux de M. le Ministre d'Etat. Aux édiles de la capitale, à

ceux de toutes les régions du Grand-Duché qui sont venus s'associer à une cérémonie qui est celle de l'amitié, à vous tous et vous toutes enfin qui avez tenu à y participer, je voudrais exprimer l'hommage de notre gratitude et transmettre le message de sympathie et d'affection qu'en ma personne la France adresse au Luxembourg et à son peuple.

Depuis mon arrivée hier soir, tout, les paysages, la vie quotidienne, mais aussi les entretiens que j'ai eus avec les plus hautes autorités de votre pays, tout suggère une même histoire, la même appartenance deux fois millénaire à une civilisation qui est celle de l'Europe. Votre pays a connu, comme la France, la civilisation romaine ; au XIV^e siècle, un comte de Luxembourg est empereur du Saint-Empire ; un autre, roi de Bohême, est venu mourir pour la France à Crécy. La guerre de Trente ans, la Révolution fran-

gaise, firent du Luxembourg un champ de bataille et une place forte. Puis-je rappeler que le nom de Vauban est associé aux fortifications qui donnent à votre ville l'image altière d'un peuple qui a toujours résisté. Je pense encore, dans cette longue histoire commune qui est la nôtre, à ces 3000 volontaires luxembourgeois qui combattirent sur le sol français en 1914, à ceux, nombreux, qui aux côtés de notre armée subirent le choc de mai 1940, au long calvaire des déportés et des enrôlés de force, à l'héroïsme des combattants de l'intérieur.

Nous avons en commun une autre histoire, celle du développement industriel. C'est à une longue tradition de l'industrie du fer que le Luxembourg doit de tenir, avec une production qui approche ou dépasse selon les années six millions de tonnes d'acier, une place importante dans la sidérurgie en Europe et même dans le monde. Aujourd'hui, les liens qui unissent les industries françaises et luxembourgeoises, l'implantation parfois ancienne de sociétés françaises font de la coopération entre la France et le Luxembourg un élément important de l'expansion économique européenne. L'essor du Luxembourg, la diversification croissante de son économie, l'élargissement de son commerce provoquent un développement continu des échanges entre nos deux pays. Sur le plan culturel, beaucoup de vos jeunes étudiants suivent en France les cours de nos écoles et de nos universités, et enrichissent de leur apport notre langue et notre culture. Nous sommes résolus à tout mettre en œuvre pour réserver aux étudiants du Luxembourg l'accueil le plus large et les conditions de travail les plus favorables dans nos établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour, au Luxembourg même, rendre la France toujours plus présente grâce à ses artistes et à ses conférenciers, à ses expositions et à ses livres.

Ces liens économiques et culturels, cette fraternité historique prennent tout leur sens dans la grande œuvre à laquelle nous participons côte à côte et qui est la construction de l'Europe. Le Luxembourg, siège de la première communauté, a joué un rôle considérable dans cette entreprise nouvelle, et n'a cessé d'apporter une contribution personnelle efficace dans tous les domaines et en particulier dans celui des idées. L'idée européenne est née à l'origine de la volonté de mettre fin aux conflits qui ont déchiré l'Europe et lui ont fait perdre la place qu'elle occupait dans le monde. Le Luxembourg qui appartient à la fois à la culture française et à la culture allemande n'a pas été étranger au rapprochement entre la France et l'Allemagne. Aujourd'hui ce premier idéal, celui de l'irréversibilité de la paix, est acquis. Bien plus, la détente gagne l'ensemble du continent et permet d'espérer que l'Europe que nous construisons ne sera pas une Europe fermée sur elle-même, mais un instrument de coopération entre toutes les nations du vieux continent. Dans un monde qui se transforme sous les effets d'un progrès scientifique et technique sans précédent, dans un monde où l'information est immédiate et universelle, il s'agit de donner aux Français et aux Luxembourgeois, comme aux autres peuples de l'Europe occidentale, mais surtout à la jeunesse de ces nations, la chance de parti-

ciper à l'aventure scientifique, technologique et humaine des temps modernes et d'y marquer la place civilisatrice et pacifique de l'Europe. Notre passé qui est notre fierté et notre substance nous dicte nos devoirs pour l'avenir. Il s'agit de donner de nouvelles possibilités, de nouvelles chances, sans rien perdre de ce qui fit l'originalité de chaque nation européenne. Il s'agit de concilier la force qui viendra de l'unité et le rayonnement qui résulte de notre diversité. Une Europe dépersonnalisée perdrait sur le plan de la civilisation et du prestige intellectuel et moral ce qu'elle paraîtrait gagner sur le plan matériel. Gardons-nous de vouloir imiter ce qui ne peut servir d'exemple et en voulant rivaliser avec les très grandes puissances, de dédaigner ce qui, jusque dans la division et dans la faiblesse, a constitué l'attrait et l'influence civilisatrice de l'Europe.

La dernière leçon que nous enseignent les faits c'est que la construction européenne demandera de la patience et de l'obstination. Ce que sera l'Europe dans son état définitif ne peut être déterminé aujourd'hui avec précision. Au point où nous en sommes arrivés, la pression des événements nous désigne les tâches immédiates. L'union économique et monétaire, à l'élaboration de laquelle vous avez pris, Monsieur le Ministre d'Etat, une part prépondérante, répond à ces diverses exigences. Indispensable pour consolider l'acquis communautaire, elle constituera un élément majeur du nouvel ordre monétaire international qu'imposent les changements du monde tout en permettant à l'Europe d'affirmer une personnalité qui lui soit propre dans un domaine essentiel. Il en va de même en matière de politique étrangère. La concertation que, depuis La Haye, nos Etats s'efforcent d'établir à cet égard dans un cadre et avec des méthodes très pragmatiques n'est pas moins nécessaire à la cohésion de la construction européenne et à la manifestation de l'indépendance de l'Europe. Tant il est vrai que l'Europe ne saurait faire face à ses responsabilités internationales que si elle s'est d'abord dotée de moyens réels d'action et si la voix qu'elle fait entendre ne se confond avec aucune autre. Le gouvernement français souhaite que la prochaine Conférence au Sommet constitue une étape importante dans cette voie. Il ne se dissimule nullement l'étendue de la tâche ni les difficultés. L'apparition d'un nouvel ensemble de prospérité, de puissance et je l'espère aussi, de paix et d'humanisme ne manquera pas de susciter des préoccupations et de demander beaucoup d'efforts à tous ceux qui entendent y participer. Mais l'essentiel est que nous ayons la volonté d'aboutir !

L'ancienneté de l'amitié qui lie le peuple luxembourgeois au peuple français, la fermeté de nos convictions communes dont vos paroles, Monsieur le Ministre d'Etat, se sont fait l'écho, tout m'assure s'il en était besoin que le Grand-Duché de Luxembourg est aussi résolu que la France et que nos deux pays, comme dans toutes les grandes occasions où il fut question de leur destin, seront une fois de plus des alliés.

Vive le Luxembourg,

Vive l'amitié franco-luxembourgeoise,

Vive l'Europe !

Après la signature du livre d'or et l'exécution des hymnes nationaux par l'Harmonie de la Ville de Luxembourg, les couples présidentiel et grand-ducal quittèrent la place Guillaume à pied entre deux haies de spectateurs enthousiastes, et ce fut l'occasion pour le Président français de prendre le bain de foule traditionnel et d'entendre des vivats très cordiaux.

A la suite de la cérémonie devant l'hôtel de ville de Luxembourg, le Président de la République Française donna une conférence de presse dans la Salle des Gobelins du Palais grand-ducal, tandis que Madame Georges Pompidou et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse se rendirent aux Musées de l'Etat où elles furent accueillies par Madame Madeleine Frieden, Ministre des Affaires Culturelles. Après la visite de l'exposition « L'Ecole de Paris dans les collections luxembourgeoises », eut lieu à l'Ambassade de France une réception de la Colonie Française en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou.

Dans la soirée, Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et Madame Georges Pompidou offrirent un dîner de gala en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Nouveau Théâtre à Luxembourg.

Peu avant minuit, le Président français et Madame Georges Pompidou prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et regagnèrent Paris à bord de la caravelle présidentielle.

Dès son retour à Paris, Son Excellence Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française, a adressé un télégramme de remerciements à Son Altesse Royale le Grand-Duc, qui a également envoyé un télégramme à Son Excellence Monsieur le Président de la République Française à Paris. Nous reproduisons ci-après le texte de cet échange de télégrammes.

Son Altesse Royale
le Grand-Duc Jean de Luxembourg,
Luxembourg

Dès mon retour à Paris je tiens à exprimer à Votre Altesse Royale ainsi qu'à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse ma profonde gratitude ainsi que celle de ma femme et des personnalités qui m'ont accompagné pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé au Luxembourg. Les marques d'attention constantes dont nous avons été entourés pendant notre séjour dans le Grand-Duché nous ont vivement touchés. Il m'a été agréable de constater à nouveau combien nos deux pays travaillent en étroite coopération pour renforcer encore les liens qui les unissent et progresser sur la voie de l'unité européenne dans le plus grand intérêt de nos deux nations, de la paix et de la prospérité dans le monde.

GEORGES POMPIDOU

Son Excellence
Monsieur Georges Pompidou,
Président de la République Française,
Palais de l'Elysée, Paris

La Grande-Duchesse et moi vous remercions de tout cœur de l'aimable message que vous avez bien voulu nous adresser dès votre retour à Paris. A travers l'accueil chaleureux que le peuple luxembourgeois tout fier de votre présence parmi nous vous a fait vous aurez pu constater combien la France nous est chère et combien nous tenons à renforcer les liens d'amitié qui unissent nos deux peuples. Nous sommes heureux de vous redire, Monsieur le Président, la vive joie que nous avons eue à vous recevoir ainsi que Madame Pompidou et nous renouvelons des vœux fervents pour le bonheur et la prospérité de la France.

JEAN

Relevons encore que dans le cadre de la visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou, la presse française et notamment la presse parisienne a consacré de très larges échos au Grand-Duché de Luxembourg, contribuant ainsi à faire mieux connaître le Grand-Duché chez nos voisins français.

Mentionnons également qu'à la veille de sa visite officielle au Grand-Duché, le Président de la République Française, Monsieur Georges Pompidou, a accordé au quotidien luxembourgeois « Luxemburger Wort » une interview, dont nous reproduisons ci-après la partie ayant trait au Grand-Duché.

Question :

Monsieur le Président,

Vous allez vous rendre au début du mois prochain en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg, le plus petit des Etats de la Communauté européenne, avec sa superficie de 2586 km² et une population d'environ 350 000 habitants, pour nombre d'hommes politiques un anachronisme de notre époque. Aux Nations Unies des voix se sont déjà élevées pour y contester le droit de vote à des pays d'aussi faibles dimensions. Comment concevez-vous, Monsieur le Président, les rapports entre votre propre pays et le Luxembourg, dont vous n'ignorez certainement pas les attaches à la culture française, et estimez-vous qu'un pays comme le nôtre puisse effectivement jouer un rôle dans le concert des Nations même s'il ne produisait pas annuellement quelque 5,5 millions de tonnes d'acier qui le placent parmi les premiers producteurs d'acier du monde ? Dans l'affirmative, comment concevez-vous ce rôle ?

Réponse de Monsieur le Président :

Ce qui compte pour la France ce n'est pas la dimension d'un pays mais bien sa volonté d'exister comme nation et comme Etat. Le Luxembourg est, à cet égard, exemplaire. Forcée par des siècles d'histoire, et survivant à toutes les épreuves, la nation

luxembourgeoise est une réalité bien vivante. Si elle s'est engagée avec enthousiasme dans la grande aventure européenne, ce ne fut point pour y perdre sa personnalité mais parce qu'elle y trouvait la chance d'un nouvel épanouissement.

C'est dans cet esprit que la France considère avant tout ses relations avec le Luxembourg. Certes, des rapports permanents d'excellent voisinage, de profondes affinités culturelles, un commun attachement aux valeurs de notre civilisation et, à travers tant d'épreuves partagées, la foi dans le même idéal, ont scellé entre nos deux pays une très profonde et très solide amitié. Mais, chacun le sait, il n'est de véritable amitié que dans le respect mutuel et dans une coopération agissante. Amitié, respect, coopération, voilà ce qui caractérise les rapports entre nos deux pays.

Vous me demandez également si un pays comme le vôtre peut jouer effectivement un rôle dans le concert des nations. Que vous répondez sinon qu'il le joue déjà depuis longtemps particulièrement au sein de la Communauté européenne. Le rôle peu visible peut-être, mais important, de modérateur et de conciliateur qui lui a souvent permis de faciliter les progrès de la Communauté, le Grand-Duché continuera, j'en suis convaincu, de le remplir car il est conforme tout à la fois à sa vocation naturelle et au type d'Europe que nous entendons construire. Dans une Europe qui se fonde sur le consentement et non sur la contrainte, le Luxembourg bénéficie d'une position privilégiée parce que ses intentions ne sont suspectes à personne et que ses intérêts propres ne sont jamais mieux préservés que dans l'accord de tous...

L'inauguration de la 24^e Foire Internationale de Luxembourg

Le 27 mai 1972 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 24^e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des Institutions des Communautés Européennes et de la vie politique, économique, financière et artisanale.

Relevons ici que pas moins de 27 pays ont participé cette année à la Foire Internationale de Luxembourg et que le nombre d'exposants directs ou indirects fut de 1141. Parmi les exposants ce fut l'Allemagne Fédérale qui vint en tête avec 391 exposants, suivie de la France avec 203 exposants, le Grand-Duché avec 193, la Belgique avec 181, la Grande-Bretagne avec 25, l'Italie et la Suisse avec chacun 33 exposants. Vinrent ensuite les USA, le Taiwan, le Japon, l'Autriche, le Canada, le Danemark, le Portugal, l'Espagne, la Suède, l'URSS, la Pologne, la Norvège, la Tchécoslovaquie, etc. On notait également onze participations officielles de pays européens et d'outre-mer.

C'est M. Guillaume Konsbruck, succédant à M. Georges Thorn comme Président de la Foire Internationale de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur.

M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, prononça ensuite un discours, dont nous reproduisons le texte ci-après.

Discours de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale

Altesses Royales,

Vous tenez régulièrement à marquer Votre intérêt pour la rencontre commerciale par excellence de

l'année, le jour de l'ouverture officielle de la Foire Internationale de Luxembourg.

C'est manifester du même coup Votre souci permanent pour les progrès technique et économique qui se présentent ici-même sous leurs multiples facettes et qui conditionnent en dernière analyse le bien-être du pays.

Votre auguste présence a encouragé tous les ministres de l'économie qui se sont succédés depuis l'après-guerre à cette tribune, à examiner globalement la situation donnée, à faire un diagnostic franc des points faibles et des dangers qui nous guettent.

Je m'en tiendrai à cette solide tradition, le franc-parler convenant le mieux entre gens qui, malgré les approches intellectuelles différentes à l'égard des problèmes posés, estiment que l'intérêt général du pays se place à un niveau supérieur et est donc en-dehors de la mêlée.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Avec votre permission, j'aimerais jeter tout d'abord un coup d'œil sur la situation conjoncturelle et sur les perspectives à court terme de notre économie.

D'une façon générale et compte tenu du fait que l'évolution de notre pays est en grande partie le reflet de la conjoncture internationale, on peut affirmer avec suffisamment de certitude que le danger de récession de l'année passée est écarté et que l'allure de l'économie doit normalement se redresser.

En effet, on constate une amélioration très nette du climat conjoncturel auprès des entreprises dans tout le monde occidental.

Aux Etats-Unis, la reprise est bien entamée et dans le Marché Commun, le creux de la vague semble être dépassé, notamment grâce à la reprise des exportations et du dynamisme de la consommation privée.

Les experts s'attendent plus particulièrement à une reprise sensible dans la République Fédérale d'Allemagne au courant des prochains mois. Cette amélioration de perspectives économiques est de nature à nous rassurer, eu égard au poids de ce pays qui est le premier client et le premier fournisseur du Grand-Duché.

Toutefois, le tableau n'est pas exempt de certains points noirs. Les flambées de prix autour du métal jaune documentent avec une certaine brutalité que les problèmes monétaires attendent toujours une solution concrète qui dépasse le simple palliatif du moment ou la velléité de s'en remettre aux choix des grandes places financières.

Dans l'optique luxembourgeoise, la production sidérurgique qui continue à dominer la croissance du PNB par sa masse relative, pourrait être légèrement supérieure à celle de 1971, sans toutefois atteindre, ni en volume ni en prix, le record atteint en 1969.

Dans cet ordre d'idées, il est important de noter qu'heureusement la bataille tant redoutée sur le marché sidérurgique mondial n'aura pas lieu. En effet, les sidérurgistes européens, à savoir ceux des pays du Marché Commun et de la Grande-Bretagne, ont obtenu des industriels japonais qu'ils freinent leurs ventes en Europe, et eux-mêmes ont renouvelé pour trois ans l'accord d'autolimitation concernant les livraisons vers les Etats-Unis.

D'autres secteurs industriels ont fait preuve de dynamisme depuis le début de l'année ; ceci concerne notamment les matériaux de construction, l'habillement, les industries du bois et du meuble et de la chimie.

Le secteur de la construction connaît un véritable boom à l'heure actuelle et le nombre de constructions en cours a atteint un chiffre record.

Enfin, l'emploi continue à augmenter fortement et rien que depuis le premier janvier quelque trente conventions collectives ont été conclues.

Dans ces conditions, la croissance du Produit National Brut pourrait atteindre en termes réels 2 à 3% en 1972, contre quelque 0,7% en 1971.

Les prix

Et voilà que je viens d'aborder un sujet explosif, celui de l'inflation, ce mal endémique qui ronge toutes les économies du monde.

Qu'il soit dit clairement et sans fausse modestie que le Grand-Duché s'est tiré jusqu'ici très honorablement de cette triste émulation internationale. En effet, la comparaison de l'évolution des indices de prix à la consommation dans différents pays fait figurer le Luxembourg en dernière position.

De mars 1971 à mars 1972, les taux d'augmentation des prix ont été les suivants :

République Fédérale d'Allemagne	+ 5,4%
Belgique	+ 5,4%
France	+ 5,8%
Pays-Bas	+ 7,9%
Italie	+ 4,8%
Grande-Bretagne	+ 7,6%
Luxembourg	+ 4,2%

Il faut ajouter à cela qu'à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas, tous ces pays connaissent, à des degrés variables, le chômage sectoriel, alors que le plein-emploi, généralement propice à l'accroissement des coûts, continue à être caractéristique pour notre pays.

Le résultat témoigne de la discipline qu'acceptent volontairement les agents économiques dans les différents secteurs et de la justesse de la politique des prix mise en œuvre de façon continue, peu importent par ailleurs les moyens nuancés qui sont utilisés et la coloration politique des Gouvernements.

Tout cela peut se faire dans le cadre d'une législation souple et riche en mesures.

L'arsenal existant a été complété en 1971 sur deux points, à savoir l'introduction de la formule du « tout compris » dans les hôtels, restaurants et débits de boisson, ainsi que l'affichage obligatoire des prix pratiqués, joint par ailleurs à l'obligation de les respecter.

Les prix dans la construction

Je ne vous cacherai pas que l'évolution des prix dans le secteur de la construction a été plus décourageante.

Ici, la moyenne des prix par corps de métiers en 1971 était de 12,8% au-dessus de celle de 1970. Ces prix ont accusé une nouvelle hausse de l'ordre de 3 à 5% selon les corps de métiers dans la période d'octobre 1971 à avril 1972.

Le secteur du bâtiment, au Luxembourg comme dans toute l'Europe, souffre du caractère rudimentaire de l'outil, de sa dépendance trop grande du facteur travail, du manque de standardisation des éléments utilisés et du fait que la concurrence des procédés modernes de l'industrialisation est lente à agir.

La véritable révolution du secteur du bâtiment est encore devant nous. Il faudra pour cela que la quote-part du matériel standardisé, au lieu d'atteindre seulement 15 à 20% aujourd'hui en Europe, passe à 75%, que les firmes offrantes passent à la dimension européenne pour atteindre des séries satisfaisantes et que les clients modifient fondamentalement leurs exigences. La deuxième génération qui nous suivra dans 50 ans se souciera moins d'hériter nos maisons que de réutiliser le terrain bâti.

En attendant cette révolution, les pouvoirs publics et l'industrie du bâtiment devront s'efforcer d'utiliser au maximum les possibilités offertes par le lotissement collectif des terrains, le développement d'un plus grand nombre d'unités d'un type donné et la recherche systématique de matériaux et d'installations exigeant à un moindre degré l'intervention de main-d'œuvre qualifiée.

Le fonds spécial pour la construction de logements collectifs à coût modéré que le Gouvernement a créé récemment et qui est doté d'une première mise de 150 millions de francs, vise à encourager les initiatives dans le sens indiqué.

Il faut espérer qu'on y recourra plus souvent.

La société post-industrielle

A bien des égards l'année 1971 semble marquer un tournant vers la société post-industrielle caractérisée par la priorité reconnue à la satisfaction de besoins collectifs et immatériels.

Il s'agit essentiellement d'une action de défense contre la dégradation du cadre naturel et de l'environnement causée par l'exploitation inconsidérée des richesses naturelles, par le développement forcé de l'industrie et par la prolifération des agglomérations humaines.

L'humanité a appris avec consternation qu'elle est en train de gaspiller son patrimoine le plus précieux et, par dessus tout, irremplaçable, à savoir l'équilibre écologique et biologique.

Désormais aucun parti, aucun homme politique qui veut être pris au sérieux ne saurait refuser de s'inspirer de ces idées nouvelles, car avec la saturation progressive des besoins matériels, les facteurs qui ont acquis droit de priorité sont la nature et la durée du travail, l'enseignement, les loisirs et l'habitat, bref tout ce qu'on est convenu d'appeler les façons « d'être » plutôt que « d'avoir ».

Nous assistons à une montée vertigineuse des « environocrates ». Les conférences et colloques foisonnent et les organisations internationales multiplient les études pour ne pas être en reste.

Bien que le remue-ménage organisé autour de ces idées ne facilite pas toujours la nécessaire décantation, plusieurs constatations s'imposent à l'heure actuelle pour replacer le débat dans ses véritables dimensions.

Tout d'abord la recherche de l'amélioration qualitative de la vie sociale est un privilège des pays riches. Il faut être passé par le stade quantitatif, par la satisfaction des besoins essentiels, avant de se soucier des besoins immatériels.

Le fossé entre les pays nantis et les pays en voie de développement continue à s'élargir et les nouvelles passions que se découvrent les défenseurs des espaces verts aux États-Unis et en Europe, risquent de paraître comme des manifestations de cynisme, tant que les nations riches ne font pratiquement rien pour aider les économies des pays pauvres à décoller.

En second lieu, même dans les sociétés industrielles, l'accueil fait aux théoriciens de la croissance zéro et du Produit National du Bonheur est équivoque, car ces débats ne sauraient faire oublier à ceux qui vivent encore à l'écart de l'abondance générale qu'il reste bien des inégalités sociales à supprimer et que la satisfaction de leurs besoins passe nécessairement par la création de nouveaux emplois et la création de richesses nouvelles.

En outre, la traduction des idées nouvelles dans la réalité comporte inévitablement un renforcement des interventions étatiques à cause de la priorité reconnue aux équipements collectifs. Le tertiaire et l'administration vont nécessairement se développer, c'est-à-dire là où les gains de productivité sont plus faibles, ce qui risque d'entraîner ainsi une inflation structurelle croissante qui va, à son tour, nourrir la radicalisation des rapports entre les citoyens qui croient

tout pouvoir exiger tout de suite et le pouvoir politique qui doit nécessairement faire des choix avec les moyens du bord.

La croissance de la qualité

Pour rapprocher le débat des conditions prévalant dans notre pays, je voudrais citer la conclusion générale de la récente conférence de Venise, organisée à l'initiative de la Commission des Communautés Européennes sur le développement industriel, l'environnement et la qualité de vie.

Les experts réunis à cette occasion ont constaté que bien qu'en admettant la nécessité d'améliorer la qualité de la vie et d'humaniser le milieu ambiant, « personne ne rejette pour autant la croissance économique en soi. La croissance économique demeure un objectif pleinement valable et permanent de la politique sociale. Une croissance continue est notamment nécessaire pour satisfaire les besoins encore énormes que représentent le nivellement des inégalités entre les sociétés industrielles ainsi que le rattrapage du retard des pays moins favorisés. »

La croissance ne semble donc pas devoir être mise en cause en tant que moteur indispensable du progrès économique et social.

Alors, me demanderez-vous, où en est la croissance au Luxembourg, étant donné que le Gouvernement en place avait fait de la croissance économique l'une des priorités de son programme d'action ?

Il est un fait que le Luxembourg reste parmi les pays membres de la CEE celui dont le taux de croissance demeure le moins élevé. A vouloir adopter les raisonnements des tenants de la croissance nulle, le Grand-Duché serait le pays modèle de l'avenir, car dans notre petit pays, qui est très grand par rapport à la population qu'il abrite, les phénomènes de la pollution sont encore maîtrisables.

En poussant l'analyse plus loin, on pourrait ajouter qu'en raison des contacts entre gouvernants et gouvernés, la démocratisation et le contrôle permanent de pouvoir sont largement facilités, de sorte que les sentiments d'impuissance, voire d'aliénation n'ont pas chez nous le même caractère d'acuité.

Il est vrai que le Luxembourg, plus que tout autre pays européen, a su niveller les écarts traumatisants dans le niveau de vie.

Si Duhamel avait raison de dire que « l'homme n'est capable que d'une petite patrie » et que seules les communautés limitées peuvent réconcilier les citoyens avec l'Etat, alors le Luxembourg, bien que perfectible, doit ranger parmi les nations d'avant-garde.

Sans le savoir, le Luxembourg a su donner ainsi un démenti à ceux qui prétendent que la comparaison des taux de croissance du PNB est la seule mesure de comparaison du bien-être des peuples.

La répartition plus judicieuse des richesses, grâce à une politique des revenus adéquate, peut être plus importante pour le bien-être général que les records réalisés dans le volume de la production ou de l'exportation.

Il n'empêche que ces considérations ne peuvent faire ébranler la vérité de base, à savoir que le fon-

dement le plus solide de notre bien-être demeure une croissance économique bien orientée.

A cet égard, les avis de deux Chambres professionnelles qui viennent de me parvenir en relation avec le projet de loi portant prorogation et aménagement de la loi-cadre industrielle sont très significatifs pour les courants de pensée qui traversent actuellement le pays.

Sur un point de fond ces deux avis sont en parfaite contradiction, l'un demandant que le Gouvernement mette tout en œuvre pour accélérer le taux de croissance moyen.

L'autre avis préconise au contraire un but plus modeste sous prétexte que l'industrialisation plus poussée aggraverait les phénomènes de dégradation et de pollution et entraînerait une immigration trop importante.

La vérité, comme si souvent, est au milieu.

D'un côté, l'industrialisation qui demeure le facteur essentiel de la croissance économique en raison de ses taux de productivité en progression constante, ne peut se concevoir comme un robinet que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté ; il y a des limites bien définies à l'industrialisation de notre pays.

De l'autre côté, la sympathie bien compréhensible que l'on peut nourrir à l'égard des idées nouvelles sur l'environnement ne doit pas nous conduire à un romantisme antiéconomique et surtout à une attitude antiindustrielle.

L'expérience du passé et le bon sens exigent que l'effort de restructuration de notre potentiel industriel soit poursuivi avec méthode et sélectivité.

La croissance et le développement industriel

Entre 1960 et 1971, le taux annuel moyen de la production sidérurgique augmentait seulement de 2,1%, alors que les effectifs diminuaient pendant le même laps de temps de 0,7% en moyenne annuelle.

Sans l'apport des industries nouvelles qui ont augmenté leur emploi d'environ 14% par an et qui ont plus que décuplé leur production, la croissance du PNB luxembourgeois aurait été sensiblement inférieure à ce qu'elle était.

En outre, le pays connaîtrait, tout comme d'autres pays européens, le chômage, surtout parmi les jeunes, et le problème du réemploi de la main-d'œuvre agricole ainsi que celui de l'équilibre entre les régions seraient demeurés sans solution.

Les prévisions établies dans le cadre de la Table ronde « Inventaire économique » tablaient sur un besoin supplémentaire de main-d'œuvre salariée de quelque 10 000 unités pour la période 1971-1975.

Or, déjà en 1971, le nombre des salariés s'est accru de 4400 unités en passant d'un total de 110 000 à 144 000. Donc, en une seule année plus de 40% des besoins supplémentaires pour la période quinquennale 1971-75 ont été satisfaits. Le solde de quelque 5 500 unités sera facilement atteint au cours des 3 à 4 années suivantes.

Ceci démontre que le problème de la main-d'œuvre ne constitue plus le problème-clef ; il y a tout au

plus le problème de l'assimilation progressive de cette main-d'œuvre et de sa formation plus poussée.

Par ailleurs, les moyens de reproduction dont dispose le pays sous forme de capacités utilisables auraient largement suffi pour atteindre des taux de croissance de 4, voire de 5% du PNB par an pendant les années 1970 et 1971.

Ces optima n'ont pas été atteints, parce que la production d'acier a été en baisse de respectivement 1,4 et 4,3% et que le poids des industries nouvelles a été encore trop faible pour compenser intégralement ce recul.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement quelques idées que j'avais eu l'occasion de développer dans mon rapport écrit lors des débats budgétaires de fin 1971.

« Actuellement la structure industrielle du Grand-Duché se présente grosso modo de la façon suivante :

- 50% de la production industrielle relèvent de la sidérurgie ;
- 30% relèvent des „petites et moyennes industries traditionnelles” ;
- 20% relèvent des industries nouvelles (y compris Goodyear).

Or, ce sont seulement ces derniers 20% qui peuvent être considérés comme facteur d'accélération de notre croissance, étant donné que le taux de croissance des industries traditionnelles est, dans l'ensemble, sensiblement du même ordre de grandeur que celui de la sidérurgie.

Comme les industries nouvelles ne représentent que quelque 10% du PNB, un accroissement de 10% de ces industries ne donne qu'un accroissement de 1% du PNB, toutes choses restant égales par ailleurs.

Ces chiffres montrent que malgré les efforts des dix dernières années, la part des industries nouvelles dans notre structure économique est encore trop faible pour produire un impact massif sur la croissance.

Ceci pourrait être le cas, si les industries nouvelles avaient à l'heure actuelle le même poids que la sidérurgie. Or, un calcul très simple montre que nous sommes encore loin d'un équilibre entre la sidérurgie et les industries nouvelles.

Depuis 1963 jusqu'en 1971, l'effectif des industries nouvelles est passé de 2190 personnes à 8400 personnes environ (y compris Goodyear), ce qui correspond à la création de quelque 925 emplois nouveaux par an dans ce secteur.

A supposer que ce rythme puisse être maintenu en chiffres absolus à l'avenir, il faudrait 20 ans encore pour que le secteur des industries nouvelles occupe le même nombre de personnes que les sociétés ARBED et MMR à l'heure actuelle, c'est-à-dire environ 27 000 personnes. Même si l'on suppose qu'entre-temps l'effectif des entreprises sidérurgiques sera tombé de 27 000 à 25 000 personnes, il faudrait toujours 18 ans pour réaliser un équilibre entre les deux secteurs.

Ce calcul nous permet donc d'éclaircir un peu « l'horizon 1990 » et montre en même temps que ce sera la génération prochaine qui bénéficiera pleine-

ment des retombées des efforts de diversification actuels.

Toutefois, il faut constater que nous sommes sur la bonne voie, puisque d'ici 1975 les industries nouvelles emploieront un nombre de personnel qui atteindra la moitié de celui occupé actuellement par la sidérurgie. »

En tirant les conclusions de ces développements, on pourrait affirmer :

- que la poursuite de l'effort d'industrialisation et de diversification de notre potentiel industriel est nécessaire ;
- que les efforts allant dans le sens de l'accroissement de la productivité ne sont pas moins nécessaires dans le secteur des petites et moyennes entreprises ;
- qu'une priorité doit être donnée au développement des capacités et de la productivité dans les entreprises déjà établies, en tablant sur l'effet de l'auto-allumage et en considération du fait que les extensions d'entreprises déjà existantes ne requièrent pas d'investissements initiaux de base ;
- que les activités nouvelles accompagnées d'effets nocifs du point de vue de l'environnement doivent être évitées sinon sévèrement réglementées ;
- que le renchérissement du coût de la main-d'œuvre doit amener les entreprises à s'équiper de nouvelles machines plutôt que de faire appel à une main-d'œuvre non qualifiée ;
- que tous les moyens doivent être utilisés pour pousser la qualification professionnelle des ouvriers et des cadres en place.

La démographie et l'immigration

Il est notoire que la population active est un facteur essentiel dans la bataille pour une croissance plus élevée. Or, le Luxembourg se signale depuis des années par une régression en chiffres absolus de la population indigène ainsi que par un vieillissement progressif de celle-ci.

De 1960 à 1975, la quote-part des personnes âgées de plus de 65 ans aura augmenté de quelque 25% et l'équilibre démographique de notre pays ne pourra être rétabli que grâce à l'apport du sang frais des immigrants.

Tout le monde connaît ces faits mais il est surprenant de constater que bien des voix commencent à s'élever pour prôner un ralentissement prononcé de l'arrivée des étrangers, sous prétexte que des problèmes de minorités se poseraient inévitablement.

Je sais bien que suivant Jean Rostand « le débile, comme le vieillard est un produit de la civilisation ». Or, sans l'immigration la population active de notre pays aurait diminué de 3% entre 1960 et 1970 et la situation empirerait dans l'avenir si l'on s'en remettait à l'évolution naturelle.

Qu'on le dise une fois pour toutes : la main-d'œuvre étrangère n'est pas importée, ou ne l'est que marginalement, pour les industries elles-mêmes importées. Les nouvelles industries de pointe demandent de la main-d'œuvre qualifiée ou semi-qualifiée qui se recrute essentiellement parmi les Luxembourgeois ou

parmi les frontaliers qui ne posent pas de problèmes d'intégration. Par contre, la construction, l'artisanat, certaines petites ou moyennes entreprises, le tourisme et les services domestiques dépendent en permanence et pour une part essentielle de leur personnel des travailleurs étrangers, parce que les Luxembourgeois répugnent à faire ces travaux souvent ingrats et pénibles.

Du reste, il serait aberrant de croire qu'après 20 ans d'efforts inlassables pour garantir à chaque Luxembourgeois un niveau aussi élevé que possible de scolarisation il s'en trouve encore beaucoup qui briguent des emplois ne demandant aucune qualification.

Qu'on cesse dès lors de réclamer des Luxembourgeois à tout prix pour des travaux manuels de routine, même si cela comporterait la nécessité d'abandonner le principe sacro-saint de réserver tous les emplois aux CFL, aux parastataux et même aux services techniques de l'État ou des communes aux ressortissants nationaux.

Rien n'est plus dangereux que la naissance de réflexes xénophobes parmi une population qui dépend des étrangers pour subsister et pour prospérer. Or, que penser du fait qu'après avoir lancé il y a plus d'un an un appel aux deux plus grandes communes du pays pour qu'elles mobilisent des terrains en vue de la construction de centres d'accueil pour la première initiation des étrangers, la résistance passive ou ouverte de certains quartiers a fait barrage à des réalisations concrètes.

Que penser de l'attitude d'une population qui a trouvé naturel pendant toute la période d'après guerre, que les travailleurs migrants nous apportent le plus précieux de leur personne, à savoir, la jeunesse, la santé et l'ardeur au travail, sachant qu'ils devaient quitter le pays après une séparation forcée plus ou moins longue de leur famille et que cette même population hésite maintenant à payer le prix des équipements d'infrastructure indispensables pour garder cette main-d'œuvre.

Il est vrai que les mentalités ne changent guère rapidement. Or, il s'agit de pousser au changement, en présence des réactions décrites ci-avant et d'une série de symptômes qui révèlent autant de rigidités et d'inadaptations.

Par ailleurs, au seuil de toute grande entreprise se trouve la volonté de changer de mentalité.

Le refus des conséquences de la mutation dans lequel se complaisent les attardés au nom d'un conservatisme douteux et que rejoignent finalement les tenants de thèses extrêmes dans la mesure où ils rejettent les supports de notre société, n'empêchera pas les bouleversements.

Ils se feront, mais seront plus difficiles et plus douloureux.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Faisant suite aux orientations que j'avais données il y a un an à propos de la nouvelle Foire Internationale, je suis à même aujourd'hui de vous fournir les précisions nécessaires.

Un projet de loi à trois volets est actuellement en instance législative. Il vise l'octroi d'une garantie de l'Etat au profit d'emprunts jusqu'à concurrence de 260 millions de francs, le bénéfice d'une bonification d'intérêts pour la durée des emprunts cautionnés et, le cas échéant, une aide financière complémentaire.

Les crédits ad hoc ont été introduits dans le projet de budget pour 1973.

Le Gouvernement a également donné son accord pour assurer la charge du coût d'aménagement d'un site convenable mis à la disposition de la société de la Foire par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.

Il dotera en conséquence le budget extraordinaire de 1973 d'un crédit afférent qui sera conséquent.

Les organes de gestion de la Foire ont été nouvellement structurés et ses supports ont été redéfinis.

Après de longues années de tergiversations et de professions verbales, l'aiguillage est dès lors en place.

Après les Chambres professionnelles, il appartient maintenant au Conseil d'Etat et à la Chambre des Députés de se prononcer rapidement, si l'échéance pour la terminaison des constructions en 1974 doit être sauvegardée.

Un écueil doit être évité.

Il ne serait pas compréhensible que de nouvelles controverses rejaillissent — techniquement et économiquement — après les efforts qui ont été déployés à tous les niveaux pour définir une approche défendable.

Enfin, je dirais aux irréductibles, à ceux qui continuent de contester toute formule nouvelle, qu'un équipement collectif dont l'exploitation doit évidemment se faire dans des conditions optima — et toutes les garanties seront prises à cet effet — fournira à long terme l'enrichissement souhaité, abstraction faite du complément de valorisation qui sera apporté au Kirchberg.

Les classes moyennes

Un récent rapport sur la capacité concurrentielle de la Communauté européenne, établi sous la présidence de Monsieur Pierre Uri, s'exprime ainsi :

« Il n'y a pas trop de petites et moyennes entreprises, il y en aurait plutôt trop peu. »

C'est comme un point lumineux qui est repéré à côté de critiques acerbes dirigées contre le gaspillage d'argent dans différents secteurs, le protectionnisme clandestin et des rigidités de toutes sortes.

Ledit rapport aura implicitement admis la position compétitive — et l'effort d'y arriver — de l'artisanat, au prestataire de service, du commerce, de la petite et moyenne industrie.

On y viendra grâce à une adaptation continue. La prestation de services spécialisée, à bon compte, trouve preneur dans la société moderne.

Le Gouvernement et la législation auront à faire un effort d'orientation et d'encouragement.

Je fais ainsi référence à l'application de la loi-cadre des classes moyennes, à sa nécessaire prorogation réglementaire et à l'aménagement de l'avantage fiscal au profit des investissements plus modestes.

Je me réfère aussi à l'aménagement nécessaire du droit d'établissement et à l'accès aux professions, domaine où il faut progresser avec sagesse et réalisme, ce qui exclut aussi bien le changement brutal que la conservation aveugle de barrières de protection dont les agents les plus éclairés ne veulent plus.

Du côté du petit et moyen entrepreneur, c'est l'économie du marché qui dicte ses lois et détermine le comportement.

Faisons lui confiance, ce n'est pas pour la première fois qu'il est obligé de changer de cap et d'éviter les écueils.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La 24^e Foire Internationale ouvrira ses portes tantôt.

Je souhaite aux organisateurs et aux exposants, qui font régulièrement preuve de patience et d'imagination, un plein succès.

Même dans les lieux actuels de la Foire, ce sera à nouveau l'occasion de prendre le pouls de la vie économique, de s'informer sur le progrès technique, de profiter d'une offre diversifiée dans des conditions de paisible compétition et de prendre goût au spectacle propre à pareille rencontre économique.

Cette fois-ci, nous sommes tous animés par des sentiments d'optimisme et de confiance.

Il y a en effet un contrat d'écologie et de progrès qui a été conclu.

Il faut aller jusqu'au bout, vaincre les dernières escarmouches et finaliser ce contrat, grâce au concours de tous ceux qui sont concernés.

La proximité de ce but me réjouit et me fait admettre que le succès de la 24^e Foire Internationale prépare déjà celui des manifestations ultérieures.

« Sammelbecken des Kapitalverkehrs »

Dans son édition du 11 avril 1972, l'organe de presse autrichien « Die Presse » a publié une étude consacrée principalement à la place financière internationale de Luxembourg, et comprenant plusieurs contributions émanant de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, du Dr. Franz Weidinger, Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg, de M. Henri Ahlborn, Secrétaire général de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, et de M. Fernand Rau, Attaché de Direction à la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise. Nous reproduisons ci-après le texte de cette étude intitulée « Sammelbecken des Kapitalverkehrs ».

Banken und Börse haben einen erstklassigen Ruf

Das Bankwesen, das sich in den meisten Ländern eher langsam und stetig entwickelt, hat seit einem Jahrzehnt in Luxemburg eine außergewöhnlich schnelle Entwicklungsphase durchlaufen. Der Bankverkehr wurde immer vielfältiger und paßte sich mit größter Beweglichkeit dem größeren Wirtschaftsraum und der kontinuierlichen ökonomischen Expansion an. Es braucht wohl nicht besonders hervorgehoben zu werden, daß das Bankwesen zu einem unentbehrlichen Räderwerk, sowohl im Rahmen der Volkswirtschaft als auch im Privatleben des Bürgers geworden ist. Die Bank steht im Dienst des einzelnen, der Kreditnehmer und Sparer ist, und im Dienst von Industrie, Handwerk und Handel. Die Tätigkeit des Bankwesens schafft eine der Bedingungen des heutigen Wohlstandes, eine Tatsache, die ganz besonders auf Luxemburg zutrifft, das sich zu einem internationalen Finanzplatz entwickelt hat. Wesentliche Anstöße zu dieser Bewegung gingen einerseits vom Finanzierungssystem des Eurodevisenmarktes und andererseits von den multinationalen Unternehmen aus.

Zu europäischer Geltung kam die Stadt Luxemburg schon 1952, als sie zum provisorischen Sitz der ersten überstaatlichen Gemeinschaft in Europa, der Montanunion, bestimmt wurde. Heute, nach dem Zusammenschluß der drei Exekutiven, verbleibt sie als Sitz alter sowie neuerrichteter Dienststellen weiterhin einer der drei provisorischen Sitze der Gemeinschaft.

Ihre jetzigen europäischen Funktionen sind einem Beschluß des Ministerrates der Europäischen Gemeinschaft vom 2. März zu verdanken, der die heutige geographische Festlegung der europäischen Institutionen bestimmte und Luxemburg zu einem Finanzzentrum des Gemeinsamen Marktes machte, indem er die Europäische Investitionsbank hierher verlegte.

Der Sitz der Europäischen Investitionsbank in Luxemburg hat zweifelsohne dazu beigetragen, die Entwicklung zum weltweit anerkannten internationalen Finanzzentrum zu fördern.

Das Bankgeheimnis, die politische Stabilität, das entspannte soziale Klima, die große Freiheit im Wechselgeschäft und Niederlassungsrecht, die Diskretion und Solidität der luxemburgischen Bankinstitute sowie die Anpassungsfähigkeit der Staatsgebühren und Handelsrechte bilden ohne Zweifel die weiteren wesentlichen Faktoren, die Luxemburg heute das Prestige eines großen internationalen Finanzplatzes verliehen haben. Sie übten eine starke Anziehungskraft auf das ausländische Kapital aus und machten Luxemburg zum Zentrum eines internationalen kurz- und langfristigen Kapitalmarktes, auf dem durch eigene Bankfilialen heute belgische, französische, deutsche, schweizerische, holländische und amerikanische Interessen vertreten sind.

Zwischen 1955 und 1971 ist die Zahl der Bankanstalten von 13 auf 43 gestiegen (insgesamt 168 Hauptsitze und Filialen, das heißt eine Bank auf 2000 Einwohner). Diese Anstalten sind: eine luxemburgische öffentliche Anstalt (Caisse d'Epargne de l'Etat), 29 Aktiengesellschaften nach luxemburgischem Recht, sowie 8 Gesellschaften nach ausländischem Recht. In der gleichen Zeitspanne haben sich die Bank- und Spareinlagen sowie das Volumen der an die Privatwirtschaft ausgegebenen Bankkredite mehr als versechsfacht; der Gesamtbetrag der Sicht-, Termin- und Spareinlagen (einschließlich Ausgabe von Kassenanweisungen) belief sich am 31. Dezember 1971 auf 106 Mrd. Fr. Im Jahre 1972 sind rund 3750 Personen in den Banken beschäftigt.

Die Staatssparkasse (Caisse d'Epargne de l'Etat) nimmt innerhalb der luxemburgischen Bankstruktur eine besondere Stellung ein: sie hat nicht nur die Aufgaben einer Sparkasse und Hypothekenbank, sondern auch die der Staatsbank zu erfüllen. Die ihr anvertrauten Einlagen stellen ein Drittel der gesamten Bankeinlagen dar.

Die Entwicklung auf dem Banksektor wurde durch die Steuergesetzgebung bezüglich der Holdinggesellschaften stark begünstigt. Das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften erklärt zur Holdinggesellschaft jede luxemburgische Gesellschaft, deren ausschließlicher Gegenstand jegliche Art von Beteiligungen an luxemburgischen oder fremden Gesellschaften ist, sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligungen. Sie darf nicht direkt aktiv erwerbstätig sein, noch ein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben. Ende 1970 belief sich die Zahl der in Luxemburg ansässigen Holdinggesellschaften auf 2967, die Summe ihres Gesellschaftskapitals überschritt mit rund 65 Mrd. Fr. weithin diejenige aller Industrie- und Handelsgesellschaften zusammen.

Auf dem Gebiet der Holdinggesellschaften ermöglichte die Anpassung des luxemburgischen Systems an die offenen und geschlossenen Investitionsgesellschaften in letzter Zeit die Niederlassung zahlreicher Investmentfonds, deren Bestände Ende 1971 zwei Mill. Dollar erreichten.

Keine Wirtschaft ohne Probleme

Strukturschwächen müssen überwunden werden

Es ist zu erwarten, daß sich diese Entwicklung fortsetzen und somit die Position Luxemburgs im Netz der internationalen Finanzmärkte festigen wird. Schließlich bleibt noch zu erwähnen, daß in den letzten Jahren auf dem luxemburgischen Markt immer größere Anleihen in europäischen Rechnungseinheiten und Währungen — 1971 rund 3,5 Milliarden — aufgelegt wurden.

Die Verwirklichung des Gemeinsamen Marktes hat das Börsenklima seit der Unterzeichnung des Rom-Vertrages stimuliert. Des weiteren verzeichnet die luxemburgische Börse eine Belebung ihrer Tätigkeit ab 1963, als die USA die Ausfuhr von Kapital mit der « Interest Equalization Tax » belegten.

Seither hat Luxemburg es immer wieder fertiggebracht, seine Berufung zum internationalen Finanzzentrum unter Beweis zu stellen und hat sich als Drehscheibe und Sammelbecken des internationalen Kapital- und Finanzverkehrs bewährt. Beigetragen haben insbesondere die weitgehend neutrale Stellung Luxemburgs und seine politische Stabilität, die geographisch günstige Lage im Herzen Europas, die Präsenz eines leistungsfähigen und aufgeschlossenen Bankgewerbes, das Vorhandensein einer günstigen Gesetzgebung für Holdinggesellschaften und ihrer Anwendung auf Finanz- und Investmentgesellschaften und, last, not least, die Existenz einer aufgeschlossenen Börse.

Durchblättert man ein Kursblatt, so kann man feststellen, daß die in Luxemburg ausgegebenen Obligationen internationalen Charakters äußerst zahlreich sind. Es handelt sich um ausländische, meist in Dollar, in europäischen Rechnungseinheiten und in anderen Fremdwährungen gegebene Anleihen von Gesellschaften oder internationalen Organisationen.

Die Zahl der an der Luxemburger Börse notierten Eurobonds stieg von 12 zu Ende 1959 auf 40 im Jahre 1964 und auf 220 Ende 1968. Heute ist die Zahl der Eurobonds bereits auf 490 hinaufgeschneit.

Die Emission von Eurobonds hat so in den letzten Jahren einen großen Aufschwung erlebt. Im Jahre 1967 wurden 1,8 Milliarden Dollar auf dem Eurobondmarkt emittiert, 1968 waren es 3,1 Milliarden, 1969 rund drei Milliarden und 1970 fast 2,7 Milliarden.

Zu bemerken ist weiter, daß 1970 an der Luxemburger Börse 62 Dollar-Anleihen mit einem Gesamtwert von 1504 Millionen europäischer Rechnungseinheiten zugelassen wurden, vier Anleihen mit insgesamt 54 Millionen und eine weitere Anleihe mit 50 Millionen Rechnungseinheiten.

Ein leistungsfähiges Banksystem auf soliden politischen Fundamenten, eine immer stärker beachtete und benutzte Wertpapierbörse sowie die psychologischen Elemente, die dadurch im Inland und Ausland ins Spiel kommen, dürfte Luxemburg auf lange Zeit hinaus eine positive Weiterentwicklung zum immer größeren internationalen Finanzzentrum garantieren.

Pierre Werner

Ministerpräsident von Luxemburg

Die luxemburgische Wirtschaft ist im wesentlichen gekennzeichnet durch Verflechtungen auf mehreren Ebenen, unter anderen in der belgisch-luxemburgischen Wirtschaftsunion und in den europäischen Gemeinschaften, durch eine ausgeprägte Außenhandelsabhängigkeit und — im Innern — durch die monolythische Struktur des Produktionsapparates. Die aktuellen Probleme sind auf diese etwas eigenartige Konstellation zurückzuführen.

Die luxemburgische Industrie ist, wie schon kurz angedeutet, sehr stark exportorientiert: über zwei Drittel der Gesamtproduktion werden ausgeführt. In den wichtigsten Produktionszweigen ist der Exportanteil sogar erheblich höher: er erreicht bis zu 90 Prozent in der chemischen Industrie und 97 Prozent in der Stahlindustrie.

Die vorhandene Produktionsstruktur hat auf der anderen Seite zur Folge, daß die Verbrauchsgüter- u. Rohstoffversorgung nur durch massive Einfuhren gewährleistet wird. Insoweit besteht ein enger Zusammenhang mit der Wirtschafts- und Konjunkturentwicklung im Ausland, insbesondere in den anderen Mitgliedstaaten der europäischen Gemeinschaft, die bis zu drei Viertel der luxemburgischen Ausfuhren aufnehmen und zugleich mehr als 90 Prozent des Importbedarfs decken. Eine Abschwächung auf diesen Märkten, ein Rückgang der Nachfrage oder ein Preisverfall wirken sich unmittelbar auf die Ertragsituation der Exportindustrie aus. Die Finanzsituation der öffentlichen Hand wiederum wird mittelbar beeinflusst. Auf der anderen Seite geht von der Kosten- und Preisentwicklung bei den wichtigsten Lieferanten ein unmittelbarer Einfluß auf die Lage der einheimischen Wirtschaft, insbesondere auf das Preis- und Kostengefüge auf der Produktions- und Verteilerebene aus. Inflationistische Tendenzen im Ausland werden nahezu automatisch importiert. Die Bedeutung des Außenhandels zeigt sich auch noch in einem anderen Zusammenhang. Der Anteil der Einfuhren und Ausfuhren am Bruttosozialprodukt erreicht in Luxemburg 75 Prozent und liegt damit erheblich höher als in anderen Ländern. Daß unter diesen Voraussetzungen die Wirtschaftslage im Innern entscheidend von der Entwicklung und den Tendenzen bei den wichtigsten Außenhandelspartnern, vor allem in den EWG-Staaten mitgeprägt wird, liegt auf der Hand. Diese besondere Situation erklärt zugleich das starke Interesse Luxemburgs an den Integrationsbestrebungen, zunächst im Montanbereich und später im Rahmen der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, denn das Großherzogtum wird von diesen Bestrebungen und den Folgen der Integration ungleich stärker und direkter beeinflusst als jedes andere Land.

* *

Der Spielraum für eigene wirtschaftspolitische Maßnahmen, vor allem für die Stabilitätspolitik, die zur Zeit Vorrang haben muß, ist unter den gegebenen Verhältnissen naturgemäß sehr eng, denn weite Bereiche sind dem Einfluß der nationalen Wirtschaftspolitik entzogen. Der vorhandene Spiel-

raum wurde allerdings mit Erfolg genutzt. So wurde im Rahmen der Preispolitik ein Wuchern der importierten Inflation durch gezielte Maßnahmen vermieden. Es wurde bewußt auf einen offiziellen, letztlich wirkungslosen Preisstopp verzichtet. Dafür führte das Wirtschaftsministerium jedoch eine Meldepflicht für Preiserhöhungen ein. Daneben wurden die Gewinnspannen auf gewissen Einfuhrerzeugnissen zeitweilig eingefroren. Die Behörden schritten gegen die Mißbräuche einzelner marktbeherrschenden Generalvertretungen ein. Ferner wurde die Überwachung der Preisauszeichnung verschärft. Gezielte Maßnahmen, die den Anstieg der Verbraucherpreise zwar nicht verhindern, aber doch abzumildern vermochten. So zählt die im vergangenen Jahr verzeichnete Preissteigerungsrate mit 4,7 Prozent zu den niedrigsten innerhalb der europäischen Gemeinschaft: ein angesichts der ausgeprägten Importabhängigkeit sicherlich ermutigendes Ergebnis.

* *

Eines der wichtigsten Probleme, mit dem die nationale Wirtschaftspolitik konfrontiert ist, ist eine Folge der besonderen Struktur des Produktionsapparates. Seit Jahrzehnten ist die Eisen- und Stahlindustrie der mit Abstand führende Produktionszweig der luxemburgischen Wirtschaft. Die Stahlkonjunktur übt einen dementsprechend starken Einfluß auf die allgemeine Wirtschafts- und Konjunkturlage aus. Ihre Auswirkungen sind jedoch weitgehend jeder Kontrolle entzogen, denn — im Gegensatz zur Situation in anderen Ländern — wird die luxemburgische Stahlproduktion fast ausschließlich auf den Exportmärkten abgesetzt. Einbrüche der Stahlkonjunktur sind also unmittelbarer zu spüren als in anderen Ländern, in denen eine breitere, vielfältigere Produktionsbasis einen Ausgleich punktueller Konjunkturunbrüche ermöglicht.

Diese potentielle Schwäche war mit einer der Gründe für die Industrieansiedlungspolitik, die seit Anfang der sechziger Jahre mit beträchtlichem Nachdruck betrieben wird. Die Ergebnisse dieser Bemühungen sind durchaus ermutigend. Das traditionelle Übergewicht der Stahlindustrie konnte in gewissen Grenzen abgebaut werden, während gleichzeitig das Exportangebot der luxemburgischen Wirtschaft erweitert wurde. Ferner wurden neue Arbeitsplätze für freigestellte Arbeitskräfte aus schrumpfenden Industriebranchen oder aus der Landwirtschaft geschaffen.

Zugleich erhielt das Wirtschaftswachstum neue Impulse. Sie sind allerdings unzureichend, denn das Wachstumsproblem, das unverändert die wirtschaftspolitische Aktualität beherrscht, ist in der Tat noch weit von einer Lösung entfernt.

Die offizielle Wirtschaftspolitik hat längst anerkannt, daß sich der Wachstumsrückstand auf die Dauer negativ auswirken wird. Diese Überlegung war mitentscheidend für den Start einer Industrieansiedlungspolitik, die neben einer Diversifizierung des Produktionsapparates die Ansiedlung kapitalintensiver Wachstumsindustrien mit verhältnismäßig geringem Arbeitskräftebedarf anstrebt.

Wachstumsindustrie aus der Sicht der luxemburgischen Wirtschaftspolitik bedeutet zugleich, daß Neugründungen mit einem frühzeitigen Selbstzündungseffekt bevorzugt werden, das heißt Unternehmen, bei denen von vorneherein begründete Aussichten auf Expansion und Erweiterung der Produktion bestehen.

Mitentscheidend für den Erfolg dieser Bemühungen ist die Einwanderungspolitik, die wegen der besonderen Verhältnisse in Luxemburg von erheblicher Bedeutung ist. Die Stagnation der Bevölkerungszahl und die fortschreitende Vergreisung in der Altersstruktur führt notwendigerweise zu einer Schrumpfung der erwerbsfähigen und erwerbstätigen Bevölkerung. Die Funktionsfähigkeit der Wirtschaft wird folglich nur durch die Einwanderung ausländischer Arbeitskräfte aufrechterhalten. Die Zahlen sind deutlich. Der Ausländeranteil an der gesamten Arbeiterbelegschaft liegt bei rund 50 Prozent. Im industriellen Bereich nähert er sich der 40-Prozent-Grenze. Im Handwerk ist der Anteil der Gastarbeiter sogar erheblich höher: er beträgt 59 Prozent, steigt allerdings in einigen Branchen, etwa des Bauhandwerks, auf annähernd 90 Prozent.

Die Ausländerpolitik trägt diesen Verhältnissen Rechnung. Sie bemüht sich konsequent und konstant um die Integration und Assimilierung der Gastarbeiter und ihrer Angehörigen. Erklärtes Ziel dieser Politik ist die Eingliederung dieser Gruppe in die luxemburgische Bevölkerung. Die Chancen, daß dieses Ziel erreicht wird, stehen vorzüglich: eine Überfremdung ist angesichts des starken Absorptionsvermögens der einheimischen Bevölkerung und der Assimilierungsbereitschaft vieler Ausländer nicht zu befürchten.

Das Problem eines ausgewogenen Wirtschaftswachstums und die Verwirklichung eines wirtschaftlich erträglichen Gleichgewichts bleiben sicherlich die Zentralfragen der wirtschaftspolitischen Aktualität. Sie werden nur langfristig eine endgültige Antwort finden. Die Voraussetzungen, daß die aus der aufgezeigten Optik heraus angespielten Ziele erreicht werden, sind aber zweifellos vorhanden.

Marcel Mart
Wirtschaftsminister von Luxemburg

Vom « Walddepartement » zum Industriestaat

Die Beziehungen zu Österreich sind herzlich

Dem Besucher aus Österreich begegnet in Luxemburg, sobald er sich als Österreicher zu erkennen gibt, auf Schritt und Tritt Sympathie und Freundschaft, deren Ursprünge sich 200 Jahre zurückverfolgen lassen, die aber auch heute in den Beziehungen der beiden Länder in höchst erfreulicher Weise ihren Ausdruck finden.

Die historische Verbindung mit Österreich von 1715 bis 1795 hat hier nur gute Erinnerungen hinterlassen, und die österreichische Herrschaft ist als das « goldene Zeitalter » in die Geschichte Luxemburgs eingegangen. Zwei der schönsten Straßen der Hauptstadt tragen heute noch die Namen österreichischer Herrscher dieser Zeit, nämlich Maria The-

resias und Joseph II., und der Empfangssalon des Außenministers wird von einem Bild jener österreichischen Kaiserin dominiert.

Aus dem damaligen, noch recht armen « Walddepartement », wie es die Franzosen nannten, ist inzwischen ein moderner Industriestaat geworden, nachdem die im Süden des Landes vorhandenen großen Erzbestände durch die Erfindung des Thomas-Verfahrens nutzbar gemacht werden konnten. Das hat den Luxemburgern ein Pro-Kopf-Einkommen gebracht, das heute zu den höchsten der Welt zählt und zeitweise nur von den USA und Schweden übertroffen wird.

Konnte so Luxemburg von der stürmischen Industrialisierung Westeuropas profitieren, wurde es durch seine geographische Lage durch Jahrhunderte immer wieder in den Strudel der politischen und militärischen europäischen Auseinandersetzungen hineingezogen. Die alte Festung Luxemburg, das « Gibraltar des Nordens », hörte zwar 1867 zu bestehen auf, und das Land wurde für neutral erklärt, was aber nicht verhindern konnte, daß die Kämpfe der beiden Weltkriege wieder über das Großherzogtum hinwegrollten. Luxemburg ist eben, ähnlich wie Österreich, ein Land an der Nahtstelle europäischer Kraftzentren, das sich nie dem europäischen Schicksal entziehen konnte.

Dies war zweifellos einer der tieferen Gründe, warum Luxemburg nach 1945 zu einem der glühendsten Verfechter einer europäischen Einigung und sein damaliger Ministerpräsident und Außenminister Joseph Bech einer der Pioniere und Väter des europäischen Gedankens wurde. Kern dieser Bemühungen sollte die Aussöhnung zwischen Deutschland und Frankreich sein, unter deren Auseinandersetzungen das Großherzogtum in der Vergangenheit immer wieder zu leiden hatte. Luxemburg wurde so nicht nur geographisches, sondern auch geistiges Zentrum der europäischen Einigungsbestrebungen und in der Folge Sitz der ersten europäischen Gemeinschaftsinstitution, der Montanunion. Seit deren Aufgehen in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft ist es Gastland des Europäischen Parlaments, des Gerichtshofes der Europäischen Gemeinschaften, der Europäischen Investitionsbank sowie einer Reihe von EWG-Dienststellen.

Es spricht für das gesunde Selbstbewußtsein dieses kleinsten der EWG-Mitglieder, daß es sich stets, so wie jetzt für eine Wirtschafts- und Währungsunion, für eine möglichst intensive und weitgehende Integration einsetzte und dabei davon überzeugt ist, sich auch in einer größeren Gemeinschaft, getreu seinem Wahlspruch: « Wir wollen bleiben, was wir sind », zu behaupten und seine Eigenart bewahren zu können. Diese Eigenständigkeit wird durch die konstitutionelle Form als Großherzogtum mit einem modernen, von der Sympathie aller Bevölkerungsschichten getragenen Herrscher noch untermauert.

Österreich gegenüber hat Luxemburg stets eine freundschaftliche Verbundenheit bewiesen. So hat es für den Wunsch Österreichs, zu einem Arrangement mit der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft zu kommen, stets, wie auch kürzlich bei dem Besuch Bundeskanzler Dr. Kreiskys, größtes Verständnis ge-

zeigt und die Repräsentanten der luxemburgischen Regierung haben sich in den zuständigen Gremien der EWG wiederholt nachdrücklich für Österreich eingesetzt. Aber auch im bilateralen Bereich bestehen vielfältige und enge Kontakte. Auf kulturellem Gebiet wurde durch den Abschluß eines Kulturabkommens ein offizieller Rahmen geschaffen. Für die etwa 400 in Luxemburg lebenden Österreicher konnte durch ein Sozialversicherungsabkommen eine Regelung bisher offener sozialrechtlicher Fragen herbeigeführt werden. Auf wirtschaftlichem Gebiet werden sich nach einer Regelung mit der EWG zweifellos weitere günstige Möglichkeiten eröffnen. Aber bereits bisher kamen bedeutende Abschlüsse zustande, wie die Errichtung eines modernen Stahlwerkes durch die VÖEST oder die Zusammenarbeit der beiden Luftverkehrsgesellschaften AUA und LUX-AIR.

Schließlich haben die offiziellen Beziehungen durch die erstmalige Akkreditierung eines luxemburgischen Botschafters in Wien am 28. Februar 1972 eine weitere Vertiefung erfahren.

Dr. Franz Weidinger

Österreichischer Botschafter in Luxemburg

Das kleinste Mitglied der großen EWG

Luxemburg bringt viel in die Gemeinschaft mit

Luxemburg ist der kleinste Mitgliedstaat der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. Er zählt nur 340 000 Einwohner und hat eine Bodenfläche von nur 2586 Quadratkilometer.

In die Europäische Gemeinschaft bringt Luxemburg mit :

- eine mächtige Stahl- und Eisenindustrie
- eine im Verkehr mit Drittländern stark aktive Handelsbilanz
- eine Praxis der Zoll- und Wirtschaftsunion, die sich auf weit mehr als ein Jahrhundert erstreckt.

Die Wirtschaft Luxemburgs wird hauptsächlich durch folgende Besonderheiten gekennzeichnet :

- eine monolithische Struktur
- eine sehr ausgeprägte Auslandsabhängigkeit
- einen vergleichsweise hohen Lebensstandard und ein hohes Lohnniveau
- eine vergleichsweise niedrige Wachstumsrate in den letzten Jahren.

Vor Jahren schrieb Carlo Hemmer « Luxemburg ist eine Gabe des Stahls so wie Ägypten eine Gabe des Nils ist ».

Dieser Ausspruch entspricht den Tatsachen, da die eisenschaffende Industrie in der luxemburgischen Wirtschaftsstruktur eine beherrschende Stellung einnimmt. Das Sozialprodukt, das Steueraufkommen und die Handelsbilanz werden in einem sehr hohen Maße von dem Geschäftsgang der eisenschaffenden Industrie bestimmt.

Die zwei Gesellschaften der luxemburgischen Stahlindustrie produzierten in den letzten Jahren durchschnittlich mehr als fünf Millionen Tonnen Rohstahl.

Standortbestimmend für die Hüttenwerke sind die Erzkorkommen gewesen, die sich als äußerste Ausläufer der lothringischen Minettelager in den Südwestzipfel des Luxemburger Landes erstrecken. Dort ist die luxemburgische eisenschaffende Industrie konzentriert. Dort lebt auf weniger als 10 Prozent der Gesamtfläche des Landes über ein Drittel der Bevölkerung.

Gemessen an der Eisen- und Stahlindustrie war die Bedeutung der übrigen Industrie lange Zeit gering. Das Programm dieser Industrien, welche etwa 30 größere, mittlere und kleinere Betriebe umfaßt, geht vom Schuhnagel und vom Reißverschluß bis zur vollständigen Hochofeneinrichtung und erzeugt außerdem Hebewerkzeuge, Eisenbahnmateriale, Armaturen, Gewindeschneidemaschinen, Maschinen für die thermisch-plastische Industrie, Kühlschränke und dergleichen.

Die Industrie der Steine und Erden betreibt zwei keramische Großbetriebe. Die Textil- und Bekleidungsindustrie ist im Vergleich zur Vorkriegszeit in starkem Rückgang begriffen. Unter den Konsumgüterindustrien haben sich die Brauerei-, die Tabak- und die Milchindustrie am stärksten entwickelt.

Nach dem zweiten Weltkrieg und insbesondere in den letzten Jahren wurde regierungsseitig eine Industriepolitik mit dem Ziel eingeleitet, die luxemburgische Wirtschaftsstruktur vielseitiger zu gestalten.

Diese Politik führte zur zweiten industriellen Revolution Luxemburgs. Seit 1962 wurden 50 neue Betriebe aller Größenordnungen, vor allem amerikanischen Ursprungs, in Luxemburg gegründet. Diese Betriebe tätigten bisher Gesamtinvestitionen in Höhe von etwa 6 Milliarden Franken und schufen ungefähr 5500 neue Arbeitsplätze. Diese Neugründungen sind insbesondere Tochtergesellschaften von amerikanischen Weltkonzernen.

Der Wert der Produktion und der Mehrwert der neuen Industrien belaufen sich auf 14 Prozent des Bruttogesamtwertes und des gesamten Mehrwertes der Industrieproduktion in Luxemburg. Das statistische Amt schätzt, daß die neuen Industrien das Wachstum unserer Wirtschaft zwischen 1963 und 1968 zu 20 Prozent beeinflußt haben.

Aber nicht nur Industriebetriebe siedelten sich in den letzten Jahren in Luxemburg an, sondern auch viele ausländische Banken eröffneten Niederlassungen in Luxemburg.

Diese Industrialisierungswelle hat solche Ausmaße angenommen, daß es notwendig wurde, im letzten Jahr die Industrialisierungspolitik neu zu überdenken und zu selektiveren Förderungsmaßnahmen überzugehen.

Die Erfolge der Industrialisierungspolitik haben in keiner Weise die vielfältige Auslandsabhängigkeit, welche die luxemburgische Wirtschaft kennzeichnet, gemildert. Diese ausgeprägte Auslandsabhängigkeit besteht hinsichtlich aller Wirtschaftsfaktoren: Rohstoffversorgung, Kapitalbeschaffung, Arbeitskräfte und Absatzmärkte.

War das Vorhandensein von Erzkorkommen standortbestimmend für die luxemburgische Stahlindustrie,

so wird heute aber schon ein Teil des Eisenerzes eingeführt.

Luxemburg besitzt weder Kohlevorkommen noch eigene Kokereien. Der Gesamtbedarf an Hochofenkoks wird mithin eingeführt. Auch die übrigen Industrien, insbesondere die Neugründungen von Gummi- und Kunststoffindustrie, sind ausschließlich oder überwiegend auf ausländische Rohstoffe angewiesen. Von ungefähr 50 000 Industriearbeitern sind 18 000 ausländische Staatsangehörige. Besonders ausgeprägt ist die Auslandsabhängigkeit hinsichtlich des Absatzes. Nur 5 Prozent der Walzwerkprodukte verbleiben auf dem kleinen Inlandsmarkt, 95 Prozent sind für den Export bestimmt. Die Produktion der neuen Industrien wird zu durchschnittlich 98 Prozent ausgeführt. Luxemburg führt auch den größten Teil der benötigten Konsumgüter ein. Auch hinsichtlich des Kapitalmarktes hängt Luxemburg stark vom Ausland ab.

Ein hoher Lebensstandard

Das Land ist bis zum entlegensten Bauernhof elektrifiziert und mit fließendem Wasser versorgt. Die internationalen Statistiken zeigen, daß es in Luxemburg die größten Wohnungen (durchschnittliche Anzahl der Räume 5,1 gegenüber 4,0 in Deutschland und 3,1 in Frankreich) und die meisten Eigenheime gibt. Pro 1000 Einwohner besitzt Luxemburg die meisten Personenkraftfahrzeuge (252), die meisten Radios (463 für 1000 Einwohner), die meistens Telefonanschlüsse (102 für 1000 Einwohner), die meisten Waschmaschinen, die meisten Krankenbetten. Das ziemlich erfreuliche Bild, das sich aus den vorhergehenden Angaben ergibt, ist nicht ohne Schattenseiten. In der Tat, obwohl der allgemeine Wohlstand, die Lohneinkommen und der Stand des Verbrauchs sehr zufriedenstellend sind, so weist doch die luxemburgische Wirtschaft einen verhältnismäßig niedrigen Wachstumsrhythmus auf.

Henri Ahlborn
Generalsekretär der luxemburgischen
Handelskammer

Im Mittelpunkt weltweiter Finanzierungen

Auch Österreich hat Anleihen placiert

Auf internationaler Ebene kann der grenzüberschreitende Geld- und Kapitalverkehr auf drei Entwicklungslinien skizziert werden:

- im Rahmen der Institutionen und Strukturen der traditionellen Finanzzentren, deren Ursprung bis tief ins 19. Jahrhundert und sogar noch weiter zurückreicht;
- innerhalb der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft als Resultat politischer Entscheidungen, wo infolge der Vielfalt an unterschiedlichen nationalen Regulationsbestimmungen nennenswerte Fortschritte in der Praxis bis dato noch Zukunftsmusik bleiben;
- im Bereich der sogenannten « Euro-Märkte », die einen kurzfristigen Devisenmarkt sowie einen mittel- und langfristigen Kapitalmarkt umfassen, welche zur Zeit einzig und allein dem Prädikat « international » gerecht werden.

Der Ursprung der « Euro-Märkte » geht bis in das Jahr 1958 zurück, zu welchem Zeitpunkt die Konvertierbarkeit der meisten europäischen Währungen in Kraft trat. Ein markanter Meilenstein in dieser Beziehung war die 1963 von den Vereinigten Staaten eingeführte Zinsausgleichsteuer, die der Kapitalbeschaffung in Wall Street durch nichtamerikanische Emittenten Einhalt gebot. Demzufolge wurden letztere, wie auch die überseeischen Tochtergesellschaften amerikanischer Großunternehmen, zur Anzapfung des damals noch in den Kinderschuhen steckenden europäischen Kapitalmarktes verleitet.

Dies geschah durch :

- die Bildung von internationalen Bankkonsortien zwecks paralleler Placierung von Euro-Anleihen auf den verschiedenen nationalen europäischen Märkten ;
- die Gründung von Finanzierungsholdinggesellschaften, die im Falle einer grenzüberschreitenden Finanzierung von Weltkonzernen eine zentral gesteuerte Investitionsfinanzierung zu fiskalisch vertretbaren Bedingungen ermöglichte.

Daß ein 340 000 Einwohner zählendes Land wie Luxemburg im Laufe der Jahre im « Euro-Marktbereich » einen beachtenswerten Platz eingenommen hat und heute als Schaltstelle der grenzüberschreitenden Kapitalströme dient, ist auf eine Reihe von Faktoren administrativer und infrastruktureller Natur zurückzuführen. Zusammenfassend kann behauptet werden, daß hier ab Beginn des Euro-Marktgeschehens sozusagen ein Höchstmaß an positiven Voraussetzungen gegeben war : liberale Kapital- und Devisenbestimmungen, innenpolitische Stabilität, wirtschaftlicher Wohlstand, sozialer Frieden als Resultat einer ausgeglichenen Einkommenstruktur, stabile Währung, zentrale geographische Lage, eine traditionelle nach dem Ausland orientierte und bereits festgefügte Bankgemeinschaft.

Die aus dem Jahre 1929 stammende und 1965 entscheidend ergänzte Holdinggesetzgebung stellt den zur Gründung und Verwendung von Finanzierungsholdinggesellschaften erforderlichen adäquaten Rahmen dar. Die Tatsache, daß in Luxemburg durch ausländische Unternehmen oder luxemburgische Holdinggesellschaften emittierte Anleihen quellensteuerfrei sind, verdient ebenfalls Beachtung. Nicht zuletzt soll auch auf die niedrigen Einschreibe-, Umsatz- und Maklergebühren an der Luxemburger Börse hingewiesen werden. Gegenwärtig werden an der hiesigen Börse zirka 590 verschiedene Euro-Anleihen notiert, das sind etwa rund $\frac{3}{4}$ aller bis dato auf dem internationalen Kapitalmarkt aufgelegten Emissionen.

Seit 1961 waren die Luxemburger Banken an praktisch sämtlichen zwecks Placierung der Anleihen gebildeten Bankkonsortien beteiligt. Bei zirka 100 davon fungierten Luxemburger Häuser als Leiter oder als sogenannte « Co-Manager ».

Hier fand ebenfalls die Entwicklung des Konzepts der Europäischen Rechnungseinheit statt, eine Anleiheformel, die von der Kreditbank in Zusammenarbeit mit internationalen Bankkonsortien in bisher 45 Euro-Emissionen im Gegenwert von rund 500 Millionen US-Dollar verwendet wurde. Des weiteren

soll die Hervorbringung der Europäischen Währungseinheit, welche die praktische Anwendung des Werner-Plans am Euro-Emissionsmarkt und damit die partielle Vorwegnahme einer gemeinsamen europäischen Währung bedeutet, erwähnt werden.

Drei erstrangige österreichische Emittenten haben über die luxemburgische Drehscheibe, mit der Garantie der Republik Österreich, Auslandsanleihen zwecks Finanzierung ihrer Investitionsprogramme aufgelegt. Es waren : die Vereinigte Österreichische Eisen- und Stahlwerke A. G. (VÖEST), 10 Millionen US-Dollar, 1963/78, 5% % ; ferner die österreichische Alpine Montangesellschaft A. G., 12 Millionen US-Dollar, 1965/85, 5% %, und die Brenner Autobahn A. G., 18 Millionen US-Dollar, 1967/77, 6% %. Obige Anleihen wurden auf dem Euro-Markt emittiert und werden auch an der hiesigen Börse notiert.

In Luxemburger Bankkreisen wurde man sich im Laufe der Jahre ebenfalls vollends der Tatsache bewußt, daß im Interesse sowohl der Anleihenehmer wie der Investoren die aktive Gestaltung eines Sekundärmarktes und die Stützung der Kurse während der gesamten Laufzeit von entscheidender Bedeutung waren.

Ein in demselben Zusammenhang zu erwähnender Aspekt ist der unter Beteiligung einer großen Anzahl europäischer und amerikanischer Bankhäuser in Luxemburg gegründete CEDEL-Clearing-Center. Hierbei handelt es sich um eine neutrale und unabhängige Zentralstelle, welche die Sammelverwahrung und Auslieferung von « Euro-Wertpapieren » übernommen hat, und hiermit einen fundamentalen Beitrag zur flüssigeren Abwicklung der Transaktionen auf dem Sekundärmarkt liefert. Die CEDEL-Clearingstelle hat ihre Tätigkeit im Januar 1971 aufgenommen und zählte Mitte Februar 313 Benutzer und Mitglieder. Knapp sechs Monate nach ihrem Inkrafttreten waren sämtliche in Europa lieferbaren Dollar-, Gulden-, französische Francs-, DM-, Schweizer Franken-, Luxemburger Franken-, Pfund-, Lira- und RE-Anleihen im CEDEL-System erfaßt. Im Rahmen der Bestrebungen, seinen Mitgliedern eine optimale Auswahl von Dienstleistungen anzubieten, hat CEDEL kürzlich die in New York lieferbaren Wertpapiere aufgenommen, während bereits im Jahre 1971 ein Abkommen mit dem A.K.V. (deutscher Auslandskassenverein) zur Abwicklung der grenzüberschreitenden Eurobond-Geschäfte seitens deutscher Banken getroffen wurde.

Für Kontoinhaber führt CEDEL Wertpapierdepots in den sogenannten fungiblen, d. h. Girosammel-, wie auch den nichtfungiblen oder Streifbanddepots. Hierdurch wird den Banken, die auf Grund gesetzlicher Bestimmungen nur zur Führung von durch die Nummern der hinterlegten Stücke gekennzeichneten Depots ermächtigt sind, die Benutzung des CEDEL-Systems gestattet.

Zwecks Vervollständigung des Panoramas über den Bereich der in Luxemburg abgewickelten Euro-Kreditgeschäfte bleibt anschließend noch auf die auf sogenannter roll-over-Basis gewährten Finanzierungen mit mittelfristiger Laufzeit (5 bis 7 Jahre und sogar länger) hinzuweisen. Besagte Kreditform kann

ohne weiteres auf die spezifischen Finanzierungsbedürfnisse eines jeden einzelnen Unternehmens abgestimmt werden. Die in den « revolving-credits » eingebaute Flexibilität, was den Zeitpunkt der Benutzung und die gewünschte Währung betrifft sowie die damit verbundenen minimalen Kosten, sind entscheidende Faktoren für den spektakulären Aufschwung dieser Finanzierungsform, in der 1971 der Gegenwert von schätzungsweise 8 Milliarden Dollar aufgenommen wurde.

Die ununterbrochene wirtschaftliche Aufwärtsentwicklung der europäischen Wirtschaft und die parallel dazu gewachsenen Kapitalbedürfnisse der Unter-

nehmen und verschiedener öffentlicher Körperschaften einerseits, das beträchtliche Sparaufkommen andererseits, haben zu der fast explosionsartigen Ausweitung der Euro-Märkte geführt. Luxemburgs internationaler Rang als Bank- und Finanzplatz beruht auf seiner Vermittlerrolle, die darauf hinzielt, Kapitalnehmer und Kapitalgeber aus der ganzen Welt unter günstigen Voraussetzungen miteinander in Kontakt zu bringen.

Fernand Rau
Attaché de Direction
Kredietbank S. A. Luxembourgeoise

La situation de la Bourse de Luxembourg en 1971

La Société de la Bourse de Luxembourg a publié au mois d'avril 1972 ses rapports et bilans pour l'exercice 1971, dont nous reproduisons ci-après les parties essentielles.

La Bourse de Luxembourg a documenté sa vitalité à bien des égards. On a enregistré une progression du nombre des nouvelles admissions de valeurs et du volume des échanges.

Depuis 1963, le Grand-Duché occupe une place de plus en plus importante dans le cadre des opérations qui se déroulent sur le marché des euro-obligations. La plupart des euro-émissions ont trouvé accueil à la cote officielle et une partie importante de ces obligations a été déposée matériellement auprès des banques de la place. Depuis un an, les opérations boursières peuvent être liquidées, à l'option des parties, par un système de clearing international.

Si la cote présente un bon choix dans les valeurs internationales, notamment de sociétés japonaises, la vocation de la place financière de Luxembourg appelle l'introduction en Bourse d'un nombre plus élevé encore d'actions de sociétés à caractère international.

Les fonds d'investissement ont ressenti les effets de la crise monétaire internationale. Tout compte fait, en comparant leurs résultats aux indices boursiers, les organes de placement collectif ne s'en sont pas trop mal accommodés et le bilan général reste positif.

L'importance des échanges

Les résultats d'activité de 1971 sont très favorables et l'année écoulée peut être retenue comme un exercice record des transactions boursières.

Par rapport à 1970, le volume des échanges enregistrés s'établit comme suit pour les différentes catégories de valeurs :

Obligations :	+ 55,70%
Actions et parts :	+ 163,16%
Augmentation moyenne :	+ 94,44%

Deux valeurs vedettes doivent être relevées dans ce contexte. Il s'agit des obligations C.E.C.A. 8% en unités monétaires européennes et des actions BELGO-

MINEIRA qui ont spécialement retenu l'attention des investisseurs. La Bourse de Luxembourg est d'ailleurs la seule à coter cette valeur en dehors des bourses brésiliennes.

Les 15 obligations et les 15 actions les plus activement traitées ont représenté 62% du mouvement d'affaires total.

Les obligations luxembourgeoises

Le marché est resté caractérisé par un déséquilibre entre l'offre et la demande. Les positions « acheteur » émanant surtout des investisseurs institutionnels et la baisse du taux d'escompte ont influencé les cours vers la hausse.

On doit regretter, une fois de plus, l'absence d'un organisme régulateur pour ce marché.

Le taux de rendement des titres à revenu fixe, émis par l'Etat luxembourgeois depuis 1955, a été de 7,47% pour 1971. Les emprunts des Villes ont offert le rendement de 7,62% et les entreprises atteignent un rendement de 7,46%.

Les valeurs nouvelles inscrites sous cette rubrique ont été :

- nom. Flux 450 millions emprunt Grand-Ducal 6,50% 1971-75-86 I^e tranche
- nom. Flux 300 millions emprunt Grand-Ducal 6,50% 1971-75-86 II^e tranche
- nom. Flux 140 millions Soc. du Port Fluvial de Merttert 7,25% 1971-72-86.

Les actions et parts luxembourgeoises

Des progrès notables des cours ont été réalisés dans les valeurs sidérurgiques pendant le premier semestre 1971, à la suite des bons résultats annoncés. Le fléchissement de l'économie internationale a déclenché une diminution des commandes accompagnée d'une régression des prix. Les cours en bourse ont reflété ce mouvement.

Les valeurs bancaires n'ont pas enregistré de variations spectaculaires et les titres des sociétés d'électricité ont réalisé des progrès.

Les euro-obligations

Pour la rubrique des emprunts internationaux, l'année boursière s'achève sur des résultats positifs en ce qui concerne les nouvelles admissions et le volume des transactions. Le développement de l'épargne institutionnelle et de l'épargne des particuliers, ainsi que la nouvelle expansion des appels au marché international des capitaux, sont les raisons du succès rencontré par ces émissions au cours de l'année.

En 1971, la contrevaieur des euro-émissions s'est élevée à \$ US 3 milliards 351 millions, représentée par 141 emprunts qui ont fait l'objet d'une prise ferme par des syndicats d'émission internationaux. Ce chiffre dépasse de \$ US 906 millions le volume de 1970 et bat le record d'activité du marché qui s'élevait à \$ US 3 milliards pour l'année 1968.

Le montant nominal total des euro-émissions, depuis l'origine du marché, est d'une contrevaieur de quelque 17 milliards de dollars *). Compte tenu des amortissements, des rachats et conversions d'obligations en actions, on peut estimer qu'il y a encore environ 14 milliards de dollars en circulation.

Le montant nominal des euro-émissions cotées en Bourse de Luxembourg s'élève à près de 10 milliards de dollars fin 1971.

Des 90 emprunts internationaux admis en 1971 en Bourse de Luxembourg (67 en 1970), 69 étaient libellés en dollars pour un total de \$ US 1 652 980 000, 11 en unités de compte pour un montant de UC 166 500 000, 4 en francs français avec FF 560 000 000, 3 en francs luxembourgeois pour Flux 800 000 000, 2 en unités monétaires européennes avec une valeur de 85 000 000 et 1 emprunt convertible de 10 000 000 de livres sterling.

Dans ces chiffres sont compris 11 emprunts convertibles ou avec warrants pour une contrevaieur de \$ US 289 millions.

On note encore l'abandon de la formule des émissions à taux variable et l'apparition du franc luxembourgeois comme monnaie d'emprunt internationale, soit par l'émission directe dans la devise, soit par la clause de référence au franc luxembourgeois de l'emprunt C.E.C.A. de 20 millions de dollars.

Les taux d'intérêt des emprunts à long terme ont eu tendance à fléchir. Les taux d'intérêt des emprunts en dollars, qui étaient à 9% en début d'année, ont fléchi progressivement jusqu'à 7,50% en décembre. Les cours ont été influencés par cette baisse du loyer de l'argent et par les tribulations monétaires.

Les cours des euro-obligations accusent fin 1971 une légère hausse par rapport à leur niveau du mois de janvier.

Ci-après le tableau des euro-emprunts les plus activement traités : C.E.C.A. 1970-85 8% E; C.E.C.A. 1971-79 6,50% Flux; C.E.C.A. 1971-86 7% Flux; Australia 1971-86 8% UC; Avco 1970-75 9% \$; Centrest 1970-85 8,75% UC; Crédit National 1971-

*) Sources chiffrées : Kredietbank S. A. Luxembourgeoise.

86 8% UC; Danemark 1971-86 8% UC; S.D.R. 1971-86 8% UC; S.N.C.F. 1971-86 7,75% UC.

Les fonds d'investissement

A la forte croissance du patrimoine des fonds d'investissement pendant les années soixante a succédé une période de stabilisation.

En dépit de toutes les vicissitudes qu'a connues le secteur des fonds d'investissement, il a cependant pu s'installer un certain équilibre entre les demandes de rachat et les nouvelles souscriptions. Les meilleurs résultats ont été obtenus par les fonds qui ont profité de la hausse des Bourses de Londres et de Tokyo.

Le patrimoine des fonds établis au Grand-Duché de Luxembourg est estimé à 83 milliards de francs contre 82 milliards fin 1970.

La capitalisation boursière

Le montant nominal des emprunts internationaux cotés, sans tenir compte des amortissements effectués, s'élève à une contrevaieur de \$ US 10 milliards en 1971, contre \$ US 8,3 milliards fin 1970.

La capitalisation des actions et parts a évolué comme suit par rapport à 1970 :

	1970	1971
	(en 000 000 Flux)	
Actions luxembourgeoises	17 111,4	16 612,5
Actions étrangères	421 139,8	380 736,3
Fonds luxembourgeois	62 946,8	62 919,2
Fonds étrangers	98 505,6	116 362,1
	<hr/>	<hr/>
	599 703,6	576 630,1

Les fonds d'Etat luxembourgeois ont représenté un montant encore en circulation de 7 708 182 068 francs au 31 décembre 1971, par rapport à un nominal émis de 9 188 965 146, à cette même date.

La structure de la cote officielle au 30 décembre 1971

Le tableau ci-après résume la structure générale de la cote officielle à la fin de l'année et indique les lignes de cotation pour chacune des rubriques de la cote et leur évolution par rapport aux années 1969 et 1970 :

	1969	1970	1971
Emprunts obligataires :			
Etat luxembourgeois	28	29	26
Emprunts garantis par l'Etat	3	3	4
Villes et communes	6	6	6
Sociétés luxembourgeoises	9	9	9
Sociétés étrangères	9	9	8
Organismes européens et internationaux	28	30	38
Emprunts internationaux	221	275	335
Emprunts convertibles	103	118	128
Actions et parts :			
Luxembourg	23	23	24
Etranger	36	47	55
Fonds d'Investissement :			
Luxembourg	54	60	60
Etranger	36	35	31
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	556	644	724

Examen du bilan

L'actif immobilisé, après avoir subi un amortissement de francs 788 451,—, y figure pour un montant de francs 16 005 143,—. Les immeubles de la Bourse interviennent à raison de frs 12 505 478,—, le mobilier et les installations s'y ajoutent pour un montant de francs 3 499 665,—.

L'actif disponible atteint le montant de francs 54 923 945,—. Il se compose de fonds liquides et d'avoires en banque pour francs 12 759 769,—, d'un portefeuille-titres de francs 40 357 784,— et de créances diverses pour le solde de francs 1 806 392,—.

Le compte cautionnements de francs 6 405 000,— représente les dépôts des personnes agréées, effectués en application du Règlement d'Ordre Intérieur, ainsi que les parts sociales de la Société affectées en garantie de gestion par les administrateurs et les commissaires.

Au passif, le non-exigible contient le capital pour un montant inchangé de francs 18 000 000,—, la réserve légale à raison de francs 1 800 000,— et la réserve libre pour un total de francs 9 422 915,—.

Le passif exigible comprend une provision pour impôts à payer de francs 9 136 897,—. Les crédi-

teurs divers interviennent pour un total de francs 555 872,— et le compte intérimaire « avoir » pour francs 22 969 728,—. Ce dernier compte comprend les frais à payer pour un montant de francs 144 759,—, tandis que les recettes perçues au bénéfice des exercices à venir y interviennent à raison de francs 22 824 969,—.

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 1971 ressort à francs 529 321,—.

Au compte profits et pertes, les recettes diverses s'élèvent à francs 21 462 046,—.

Les frais généraux et autres frais ont absorbé la somme de francs 5 451 868,—.

Les charges sociales interviennent pour francs 404 280,—. Les impôts et les taxes représentent francs 6 303 092,— et les amortissements francs 788 451,—.

Le bénéfice de l'exercice apparaît à francs 8 514 355,— et forme, avec le report excédentaire de francs 529 321,—, un total de francs 9 043 676,—.

Le dividende de l'exercice 1971 s'élève à francs 470,5883 brut par part sociale, soit francs 400,— net, après déduction de l'impôt luxembourgeois sur le revenu des capitaux.

La situation de la Caisse d'Épargne de l'Etat en 1971

La Caisse d'Épargne de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Banque de l'Etat, vient de publier ses rapports et bilans pour l'exercice 1971, dont nous publions ci-après la partie consacrée à la situation de la Caisse d'Épargne de l'Etat à la fin de l'année 1971.

Le Bilan

La somme du bilan au 31 décembre 1971 s'élève à fr. 33 736 694; elle est en progression de 5 494,9 millions ou de 19,4% par rapport à l'exercice précédent, dont le bilan atteignait 28 241,8 millions. En 1970 l'accroissement avait été de 4 690,7 millions ou de 19,9%, comparé au bilan de 1969.

Depuis quelques années on assiste à une accentuation de la tendance fondamentale caractérisant la formation de dépôts auprès de l'établissement, et l'exercice 1971 peut être considéré à ce propos comme un nouveau record. Il est vrai qu'une part croissante de la monnaie scripturale nouvellement créée provient de dépôts secondaires, effectués par le système bancaire et n'augmentant pas directement, de ce fait, la liquidité de l'économie. Ainsi les engagements envers les banques, tant à vue qu'à terme, sont-ils passés de 4 339,8 millions de francs au 31. 12. 1970 à 7 126,7 millions; l'accroissement est de 2 786,9 millions ou de 64,2%, à rapprocher d'un accroissement du bilan de 5 494,9 millions ou de 19,4%. Ce développement important des engagements envers les banques a eu pour effet d'accroître les moyens d'action à vue et à court terme de la Caisse d'Épargne

de l'Etat et d'exiger en conséquence l'adaptation de ses éléments de trésorerie et de liquidité. En fait, les placements effectués par la Caisse d'Épargne de l'Etat en actifs disponibles ont dépassé de beaucoup le niveau exigé par les prescriptions réglementaires, de sorte que la liquidité est demeurée élevée (51,94 %).

En dehors de l'augmentation importante des dépôts interbancaires on assiste à un développement considérable des dépôts et comptes bancaires et surtout des dépôts d'épargne. Parmi les dépôts bancaires les dépôts à vue et à court terme ont été les seuls à bénéficier d'un accroissement, tandis que les dépôts consolidés sont en légère régression.

Bien que le secteur public soit devenu un client très important, l'essor du secteur privé est tout aussi remarquable, en dépit du fait que les avoires en devises de celui-ci ont subi certains retraits. Les divers mouvements de sens contraire ont laissé un solde en accroissement de 1 076,6 millions, la rubrique « Dépôts et comptes courants » ayant progressé de 11 120,6 millions à 12 197,2 millions; la majoration est ainsi de 9,7%.

Les dépôts d'épargne enfin ont crû de 1 342,1 millions ou de 12,9%, en passant de 10 396,6 millions au 31 décembre 1970 à 11 738,7 millions. Ils représentaient 36,8% de la somme du bilan de l'exercice 1970, tandis que leur importance relative est tombée à 34,8% au 31 décembre 1971. La durée moyenne de ces dépôts a d'autre part augmenté dans une

certaine mesure et ce phénomène est naturellement à saluer.

Le bilan de la Caisse d'Épargne de l'État se compose de monnaies étrangères dans une mesure assez faible ; toutefois l'apport en devises au cours de l'exercice 1971 n'a pas été négligeable. Traditionnellement la Caisse d'Épargne maintient une position à la hausse servant uniquement de fonds de roulement.

Quant aux fonds propres, le coefficient de solvabilité s'élève à 7,08%, alors qu'il était de 7,71% au 31 décembre 1970. Quelle que soit la valeur qu'on veuille reconnaître à ce rapport, on ne saurait affirmer que les fonds propres soient exagérés.

Si l'on fait abstraction des dépôts en monnaies étrangères et qui font partie des engagements extérieurs du système bancaire luxembourgeois, il apparaît que la Caisse d'Épargne de l'État a su maintenir sa position dans l'économie nationale dont elle a drainé une large part des flux monétaires.

L'afflux de dépôts ayant été fort important, la Caisse d'Épargne de l'État s'est vue confrontée avec certains problèmes de placement de ces fonds dans l'économie nationale. Il paraissait certain que ni les crédits d'investissement ni les crédits de consommation ne pouvaient absorber dans l'immédiat la marge des moyens d'action disponible à cet effet ; aussi la liquidité est-elle demeurée élevée auprès de la Caisse d'Épargne. D'autre part, le marché monétaire étant resté largement acheteur, la Caisse d'Épargne de l'État a pu faire des placements importants à des taux d'intérêt intéressants. Les placements interbancaires se sont accrus de 3 610,4 millions de francs au cours de l'exercice, de sorte qu'ils ont fini par s'élever à 12 834,0 millions de francs au 31 décembre 1971, l'augmentation relative étant de 39,1%. Ces avances au système bancaire absorbent 65,7% de l'accroissement du bilan et elles dépassent sensiblement l'augmentation des engagements envers les banques laquelle, comme nous l'avons vu, a été de 2 786,9 millions de francs.

Parmi ces créances, celles qui sont affectées d'un terme, s'élèvent à 7 971,5 millions de francs ; il s'agit de placements à court terme.

Le disponible a diminué de 1 224,5 millions de francs au 31 décembre 1970 à 520,2 millions de francs : c'est uniquement l'avoir auprès de la Banque Nationale de Belgique qui a été ramené à son niveau normal. Cependant la réduction du disponible a libéré de nouveaux moyens d'action d'environ 700 millions, susceptibles d'être offerts sur le marché monétaire.

Le portefeuille-effets a subi une faible variation, puisqu'il n'a augmenté que de 129,1 millions de francs ou de 3,8% en s'établissant à 3 491,4 millions de francs. Ce poste comprend, outre du papier privé, des effets publics à court terme et des effets publics à moyen terme assortis d'une faculté de mobilisation. En raison de la liquidité élevée de la Caisse d'Épargne de l'État, les effets de commerce et les effets financiers ont perdu de leur importance comme instrument de liquidité, dès lors que les avoirs en

banque sont compris intégralement dans les éléments de liquidité.

Les ouvertures de crédit se sont établies à 2 683,6 millions de francs contre 2 752,7 millions de francs au 31 décembre 1970. La légère diminution de 69,1 millions de francs dissimule des mouvements de sens contraire : un montant important consenti sous forme d'ouverture de crédit a été converti en prêt ; d'autre part, la diminution ainsi provoquée a été compensée presque intégralement par la conclusion de nouvelles ouvertures de crédit.

Les crédits accordés au secteur privé sont passés de 1 665,9 millions de francs au 31 décembre 1970 à 1 413,1 millions de francs, la diminution étant de 252,8 millions de francs ou de 15,2%.

En revanche les crédits consentis au secteur public ont progressé de 1 086,7 millions de francs à 1 270,5 millions de francs, l'accroissement se chiffrant par 183,8 millions de francs ou 16,9%.

Les prêts qui constituent traditionnellement la catégorie de placements la plus importante ont maintenu leur valeur relative en représentant 34,94% du bilan contre 34,87% au 31 décembre 1970. Ils ont progressé de 9 848,6 millions de francs au 31 décembre 1970 à 11 788,7 millions de francs, soit un accroissement de 1 940,1 millions de francs ou de 19,7%.

En analysant ce poste, on constate surtout l'augmentation extraordinaire de la sous-rubrique « Avances et Prêts divers gagés », qui progresse de 72,2 millions de francs au 31 décembre 1970 à 1 298,4 millions de francs. Il s'agit en partie de plusieurs opérations de crédit servant au financement d'importants projets d'investissement.

Les prêts hypothécaires se sont accrus de 652,5 millions de francs ou de 9,5% en passant de 6 854,5 millions de francs au 31 décembre 1970 à 7 507,0 millions de francs. On voit que cette forme de crédit se finance en grande partie elle-même, les fonds remboursés suffisant au refinancement.

Les avances et prêts non gagés ont par contre plus que doublé, en s'établissant à 1 029,9 millions de francs contre 44,8 millions de francs au 31 décembre 1970. L'accroissement de ces créances est l'expression d'une nouvelle politique des petits prêts instaurée par la Caisse d'Épargne de l'État en 1971, politique qui a entraîné une certaine désaffection pour les effets de commerce.

Enfin les prêts accordés au secteur public sont restés stationnaires. Cette même constatation se vérifie approximativement à l'égard du portefeuille en fonds publics luxembourgeois qui a diminué de 903,5 millions de francs au 31 décembre 1970 à 827,5 millions de francs. En revanche les fonds publics étrangers se sont fortement développés, le montant de ces valeurs ayant crû de 476,4 millions de francs en s'établissant à 574,6 millions de francs. Ces valeurs, dont les possibilités de mobilisation sont inférieures à celles des effets publics, sont assorties d'un rendement intéressant.

Enfin l'immobilisé s'est développé considérablement, puisque les immeubles, élément principal de cette rubrique, sont inscrits par 508,3 millions de

francs, contre 422,3 millions de francs au 31 décembre 1970 ; l'accroissement est ainsi de 86,0 millions de francs ou de 20,4%. Ces investissements trouvent leur justification dans l'essor des activités de la Caisse d'Épargne de l'État. Ils sont d'ailleurs amortis dans une très large mesure.

Les fonds importants déposés auprès de la Caisse d'Épargne de l'État par les particuliers, les entreprises et le secteur public confirment la mission qu'elle est appelée à remplir et qui consiste à mettre à la disposition du pays les moyens monétaires nécessaires à la croissance équilibrée tout en évitant une expansion monétaire effrénée.

Le Compte de Résultats

Le produit, qui est à peu de choses près, égal au chiffre d'affaires s'élève à 1 898,2 millions de francs, y compris un bénéfice reporté de 0,4 million de francs. En 1970 il s'élevait à 1 526,7 millions de francs, y compris un bénéfice reporté de 0,1 million de francs. L'accroissement est ainsi de 371,5 millions de francs ou de 24,33%. Si on le compare à l'augmentation moyenne des dépôts et des fonds propres, il peut être considéré comme très satisfaisant.

En revanche la marge d'intérêt brut s'est rétrécie de nouveau, phénomène qu'on observe depuis un certain temps déjà. C'est peut-être le prélude à une baisse des taux d'intérêt.

Les intérêts perçus, abstraction faite des revenus du portefeuille-titres et des participations, se chiffrent par 1 698,8 millions de francs ; ils étaient de 1 423,7 millions de francs en 1970, l'accroissement étant de 275,1 millions de francs ou de 19,3%.

Les intérêts bonifiés sont passés de 999,7 millions de francs en 1970 à 1 259,3 millions de francs, l'augmentation étant égale à 259,6 millions de francs ou de 25,9%.

En 1971 les intérêts bonifiés ont représenté 74,1% des intérêts perçus ; en 1970 ce rapport était de 70,2%.

La marge bénéficiaire nette s'altère progressivement tant à cause de l'amenuisement de la marge

d'intérêt brute qu'à cause du développement des frais généraux, dont les impôts et taxes. A ce propos il convient de mentionner la redevance payée au Fonds National de Solidarité, laquelle est assise sur le passif effectif du bilan sous déduction des postes de l'actif dû par l'État. Cette taxe est donc à peu près proportionnelle à la somme du bilan, dont l'évolution peut évidemment être différente de celle du bénéfice net de la fortune nette. Nous tenons à souligner une fois de plus que la base de calcul de cette redevance est contraire à toute logique et que le système d'imposition de l'établissement devra d'urgence être réformé.

Parmi les diverses catégories d'intérêts perçus, les intérêts sur prêts ont augmenté le plus fortement ; toutefois les intérêts perçus sur les avoirs en banque et sur les effets escomptés restent toujours la rubrique la plus importante. En effet, les intérêts sur prêts ont progressé de 517,4 millions de francs à 660,7 millions de francs, tandis que les intérêts sur banques et effets escomptés s'élèvent à 705,3 millions de francs.

Le poste des intérêts bonifiés est dominé par les intérêts sur dépôts d'épargne, prime de fidélité comprise, qui s'élèvent au total à 491,1 millions de francs en accroissement de 61,1 millions de francs. D'autre part les intérêts bonifiés sur comptes courants et dépôts à terme sont passés de 263,5 millions de francs à 404,6 millions de francs ; ils sont ainsi devenus plus importants que les intérêts bonifiés sur dépôts de banques et engagements divers, qui ont progressé de 306,0 millions de francs à 363,5 millions de francs.

Les frais de personnel se sont élevés à 195,8 millions de francs contre 163,8 millions de francs en 1970, soit un accroissement de 19,5%. Les autres frais d'exploitation sont passés de 47,8 millions de francs en 1970 à 67,2 millions de francs, en augmentation de 40,5%. Cette hausse extraordinaire est due en partie au renchérissement du coût de la vie, en partie à l'expansion des activités de la Caisse d'Épargne de l'État.

Loi réglementant au Grand-Duché l'emploi de la main-d'œuvre étrangère

Dans sa séance du 28 mars 1972, la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg a adopté le projet de loi concernant notamment l'entrée, le séjour et le contrôle médical des étrangers, ainsi que l'emploi de la main-d'œuvre étrangère au Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après les parties essentielles de cette loi, publiée au Mémorial A-N°24 du 13 avril 1972.

Loi du 28 mars 1972 concernant

1. l'entrée et le séjour des étrangers ;
2. le contrôle médical des étrangers ;
3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Entrée et séjour

Art. 1^{er}. Est considéré comme étranger, en ce qui concerne l'application de la présente loi, toute per-

sonne qui ne rapporte pas la preuve qu'elle possède la nationalité luxembourgeoise.

Art. 2. L'entrée et le séjour au Grand-Duché pourront être refusés à l'étranger :

- qui est dépourvu de papiers de légitimation prescrits, et de visa si celui-ci est requis,
- qui est susceptible de compromettre la sécurité, la tranquillité, l'ordre ou la santé publics,
- qui ne dispose pas de moyens suffisants pour supporter les frais de voyage et de séjour.

Art. 3. L'étranger qui a l'intention de séjourner au Grand-Duché, devra faire sa déclaration d'arrivée auprès de l'autorité locale de la commune où il entend séjourner dans les délais et d'après les modalités à déterminer par règlement grand-ducal.

A cette occasion, l'administration communale percevra une taxe de déclaration qui ne pourra dépasser celle perçue à l'occasion de la délivrance de la carte d'identité pour nationaux.

Art. 4. Aucun étranger ne pourra résider au pays au-delà d'une période à déterminer par règlement grand-ducal sans avoir obtenu soit une autorisation d'établissement provisoire, soit une autorisation d'établissement définitif.

Cette dernière sera constatée par la délivrance de la carte d'identité d'étranger, dont la validité ne pourra dépasser dix ans. Un règlement grand-ducal déterminera les modalités d'exécution et notamment la durée de validité de la carte.

Art. 5. L'autorisation d'établissement dans le Grand-Duché pourra être refusée à l'étranger

- 1) qui se trouve dans une des hypothèses prévues à l'article 2 ;
- 2) qui entend exercer une activité économique professionnelle sans être en possession de l'autorisation requise à cet effet, à moins qu'il n'en soit dispensé en vertu des conventions internationales ;
- 3) qui est condamné ou poursuivi à l'étranger pour crime ou délit donnant lieu à extradition conformément à la loi et aux traités sur la matière ;
- 4) qui ne remplit pas envers sa famille les devoirs prescrits par la loi ;
- 5) qui a donné sciemment à l'autorité chargée de recevoir les déclarations d'arrivée et les demandes de carte d'identité des indications inexactes sur son état, ses lieux de résidence antérieurs et ses antécédents judiciaires ;
- 6) qui refuse de se soumettre au contrôle médical prévu par l'article 21 ou qui a donné sciemment à l'autorité chargée de ce contrôle des indications inexactes sur son état de santé.

Art. 6. La carte d'identité d'étranger pourra être retirée et le renouvellement de celle-ci pourra être refusé lorsque l'étranger :

- 1) se trouve dans un des cas prévus à l'article 5 sub 2) à 6) ;
- 2) par sa conduite compromet la tranquillité, l'ordre ou la sécurité publics ;

- 3) est susceptible de compromettre la santé publique ;
- 4) ne justifie plus de moyens d'existence légitimes ;
- 5) ne se conforme pas aux conditions de résidence lui imposées en application de l'article 11 de la présente loi ;

- 6) a fabriqué, contrefait, falsifié ou altéré une carte d'identité, a fait usage d'une autre carte d'identité que celle lui appartenant ou a remis sa carte d'identité à une autre personne pour qu'elle en fasse usage quelconque.

Art. 7. Le refus de séjour au Grand-Duché, le refus de l'autorisation d'établissement, le refus de la carte d'identité d'étranger ainsi que le retrait ou le refus du renouvellement de cette carte d'identité entraînent pour l'étranger l'obligation de quitter le territoire luxembourgeois endéans le délai imparti, qui commencera à courir à partir de la notification de la décision.

Art. 8. Les décisions prévues aux articles 2, 4, 5 et 6 de la présente loi seront prises par le ministre de la justice.

En cas de refus ou de retrait d'autorisation ou de refus de renouvellement, intervenu pour raison de santé publique sur la base des articles 2, 5 et 6 précités la décision ne sera prise que sur proposition du ministre de la santé publique. Les décisions visées aux articles 2, 5 et 6 seront notifiées par la voie administrative et copie en sera remise aux intéressés.

Dans les cas visés par l'article 2 les décisions peuvent être notifiées oralement en cas d'urgence.

Art. 9. Peuvent être expulsés du Grand-Duché, même s'ils ont été autorisés à s'y établir, tant que leur extradition n'est pas demandée,

- 1) les étrangers visés à l'article 6 de la présente loi ;
- 2) ceux qui continuent à séjourner dans le pays après qu'ils auront été dûment avertis que l'entrée et le séjour ou l'établissement dans le Grand-Duché leur ont été refusés ou après qu'une décision de refus de renouvellement ou de retrait de la carte d'identité leur a été notifiée ;
- 3) ceux qui après avoir été renvoyés ou reconduits à la frontière, soit en vertu de l'article 12 de la présente loi, soit en vertu de l'article 346 ou de l'article 563, 6° du code pénal, reparaissent dans le pays endéans les deux années.

Art. 10. L'étranger se trouvant dans le cas d'acquiescer l'indigénat luxembourgeois par déclaration d'option conformément à la législation sur la nationalité luxembourgeoise, ne pourra être expulsé avant l'expiration du délai d'option.

Art. 11. Dans les cas visés à l'article 5 sub 3) et à l'article 6 sub 2) de la présente loi, l'étranger peut être contraint par décision du ministre de la justice à quitter des lieux ou régions déterminés et à en demeurer éloigné ou à résider en un lieu déterminé.

Art. 12. Peuvent être conduits immédiatement à la frontière par la force publique, sans autre forme de procédure que la simple constatation du fait par un procès-verbal à adresser au ministre de la justice les étrangers non autorisés à résidence :

- 1) qui sont trouvés en état de vagabondage ou de mendicité ou en contravention à la loi sur les professions ambulantes ;
- 2) qui ne disposent pas de moyens suffisants pour supporter les frais de voyage et de séjour ;
- 3) auxquels l'entrée dans le pays a été refusée en conformité de l'article 2 de la présente loi ;
- 4) qui ne sont pas en possession des papiers de légitimation prescrits.

Les agents chargés du contrôle aux frontières refuseront l'accès aux étrangers visés sub 2) à 4) ainsi qu'à ceux qui leur seront signalés comme indésirables par le ministre de la justice.

Art. 13. L'arrêté d'expulsion prévu par l'article 9 est pris, après délibération du gouvernement en conseil, par le ministre de la justice. Il doit indiquer la cause de l'expulsion.

Ils est signifié soit par voie d'huissier, à la réquisition du ministère de la justice, soit par voie administrative, à l'intéressé. Les actes de notification par voie d'huissier sont soumis au tarif des frais en matière répressive.

Art. 14. L'étranger expulsé en vertu de l'article 9 de la présente loi a la faculté de désigner la frontière par laquelle il entend quitter le pays sous réserve des dispositions des accords internationaux sur la reprise des personnes à la frontière.

Faute par lui de faire connaître cette désignation, la frontière est désignée d'office par le ministre de la justice.

L'expulsé qui serait trouvé dans le Grand-Duché après l'expiration du délai à lui accordé pour le quitter, sera conduit à la frontière par la force publique.

L'expulsé se trouvant en état de détention peut être conduit à la frontière dès l'expiration de sa détention.

Art. 15. Lorsque le refoulement ou l'expulsion est impossible en raison de circonstances de fait, l'étranger qui en est l'objet peut, sur ordre du ministre de la justice, après délibération du Gouvernement en conseil, être mis à la disposition du Gouvernement, dans un établissement à ce désigné, pour une durée maximum de six mois.

Art. 16. Il est institué une commission consultative en matière de police des étrangers.

Un règlement grand-ducal déterminera les cas dans lesquels l'avis de cette dernière sera requis. Il fixera la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission.

Art. 17. Les conditions auxquelles les étrangers doivent satisfaire et les formalités qu'ils doivent remplir pour le franchissement des frontières sont fixées par règlement grand-ducal.

Le ministre de la justice arrête les règles et les modalités selon lesquelles s'exerce le contrôle des personnes aux frontières.

Il pourra notamment désigner des postes-frontière que devront obligatoirement emprunter certaines catégories d'étrangers.

Les agents chargés de l'exécution de ce contrôle relèvent, pour l'exercice de leurs fonctions, directement de l'autorité du ministre de la justice.

Art. 18. Il est créé un service spécial de gendarmerie chargé du contrôle des personnes à l'aéroport.

Les membres de la gendarmerie, détachés par ordre du Gouvernement dans ce service, pourront être placés hors cadre et obtenir, par dépassement des effectifs, les grades prévus par les articles 59 et 60 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire telle que celle-ci a été modifiée dans la suite: ils avanceront suivant leur rang d'avancement tel qu'il est fixé par les dispositions en vigueur, simultanément avec leur collègue immédiatement inférieur en rang.

Un règlement grand-ducal fixera les conditions d'admission au service susmentionné.

Le détachement des membres de la gendarmerie se fait par arrêté du ministre de la force publique sur proposition du commandant de la gendarmerie.

Il peut être mis fin au détachement par arrêté du ministre de la force publique, sur proposition du commandant de la gendarmerie. Dans ce cas, la réintégration dans le cadre de la gendarmerie a lieu à la première vacance qui se produit à un grade approprié.

Art. 19. Les personnes inscrites sur la liste du corps diplomatique, établie par le ministère des affaires étrangères, sont dispensées des formalités de déclaration d'arrivée et de demande en autorisation d'établissement.

Il en va de même des personnes qui, en vertu d'un accord international, ne sont pas soumises aux dispositions limitant l'immigration et aux formalités d'enregistrement des étrangers, à condition que leur présence ait été portée officiellement à la connaissance du gouvernement luxembourgeois.

Art. 20. Sans préjudice des dispositions de la loi ayant pour but d'habiliter les agents de l'administration des douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale, la surveillance et le contrôle des étrangers sont exercés par la gendarmerie et la police conformément aux instructions données par le ministre de la justice.

Du contrôle médical des étrangers

Art. 21. Tout étranger entrant dans le Grand-Duché peut être obligé à se soumettre à un contrôle médical. Ce contrôle est obligatoire pour l'étranger qui prendra résidence dans le Grand-Duché.

Art. 22. Un règlement grand-ducal organisera ce contrôle et réglera la délivrance du certificat sanitaire. Il déterminera les catégories d'étrangers qui doivent se soumettre à ce contrôle, pour autant que ce contrôle n'est pas obligatoire.

Art. 23. Les frais résultant du contrôle médical et de la délivrance du certificat sanitaire resteront à charge de l'étranger.

Art. 24. Le Gouvernement est habilité à prendre par voie de règlement grand-ducal les mesures nécessaires pour réglementer l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché.

Art. 25. Est considéré comme travailleur, pour l'application de la présente loi, toute personne qui exécute pour le compte d'autrui, contre rémunération ou non, un travail manuel ou intellectuel.

Sont assimilés aux travailleurs, pour l'application de la présente loi, les apprentis et les stagiaires.

Art. 26. Aucun travailleur étranger ne pourra être occupé sur le territoire du Grand-Duché sans permis de travail.

Le permis de travail est délivré par le ministre du travail ou son délégué.

Art. 27. L'octroi et le renouvellement du permis de travail peuvent être refusés au travailleur étranger pour des raisons inhérentes à la situation, à l'évolution ou à l'organisation du marché de l'emploi.

Le permis de travail peut être retiré à l'étranger :

- 1) qui, dans une intention frauduleuse, a eu recours à des pratiques malhonnêtes ou à des déclarations inexactes pour l'obtenir ;
- 2) qui travaille dans une profession autre que celle autorisée par son permis de travail.

Le permis de travail peut également être retiré au travailleur étranger si la situation du marché de l'emploi change au point que la demande en obtention ou en renouvellement du permis de travail aurait été rejetée conformément à l'alinéa 1^{er} du présent article.

Le retrait du permis est effectué par l'autorité qui l'a délivré.

Art. 28. Le permis de travail prévu à l'article 25 de la présente loi n'est pas requis pour les travailleurs ressortissants des pays membres des communautés européennes.

Art. 29. Un règlement grand-ducal peut dispenser des catégories déterminées de travailleurs étrangers de l'obligation du permis de travail en prenant en considération leur nationalité, leur profession, le genre ou la durée de leur activité.

Art. 30. Le permis de travail est délivré et renouvelé contre versement par les travailleurs d'une taxe dont le montant sera fixé par règlement grand-ducal sans pouvoir dépasser deux cents francs.

Un règlement grand-ducal pourra dispenser en tout ou en partie des catégories déterminées de travailleurs du paiement de cette taxe en prenant en considération leur nationalité, leur profession, le mode de recrutement, le genre ou la durée de leur activité.

Art. 31. Seront punis d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de cinq cent un à dix mille francs ou d'une de ces peines seulement, les étrangers expulsés qui sont rentrés dans le Grand-Duché sans autorisation préalable.

A l'expiration de leur peine, ils seront reconduits à la frontière.

Art. 32. Seront punis d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de cinq cent un à dix mille francs ou d'une de ces peines seulement, les étrangers qui lors de la déclaration d'arrivée prévue à l'article 3 ou lors de la demande en obtention de la carte d'identité présentée en exécution de l'article 4 auront sciemment fourni à l'autorité compétente de fausses indications sur les faits qu'ils étaient obligés de déclarer.

Art. 33. Seront punis d'un emprisonnement de un à sept jours et d'une amende de cinquante à cinq cents francs ou d'une de ces peines seulement ceux qui par aide directe ou indirecte et notamment par suite de logement ou d'hébergement, même à titre gratuit, auront volontairement facilité l'entrée ou le séjour irrégulier d'un étranger.

Art. 34. Seront punis d'une amende de cinq cent un à dix mille francs et d'un emprisonnement de huit jours à un mois ou d'une de ces peines seulement :

- 1) l'employeur qui aura embauché un travailleur étranger non muni d'un permis de travail ou d'un document en tenant lieu lorsque ce travailleur est soumis à l'obligation du permis de travail ;
- 2) l'étranger qui occupe un emploi en violation des dispositions de la présente loi ou de ses règlements d'exécution ou en dehors des limites et conditions du permis de travail ;
- 3) l'étranger qui, pour obtenir un permis de travail, aura sciemment produit des pièces falsifiées ou inexactes.

Art. 35. Toutes contraventions aux dispositions des règlements grand-ducaux à prendre en exécution de la présente loi seront punies d'une amende de cinquante à cinq cents francs et d'un emprisonnement de un à sept jours ou d'une de ces peines seulement, sans préjudice des peines plus fortes édictées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Art. 36. Le livre 1^{er} du code pénal ainsi que la loi du 18 juin 1879 modifiée par la loi du 16 mai 1904 portant attribution aux cours et tribunaux de l'application des circonstances atténuantes, sont applicables aux délits prévus par la présente loi.

La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg

Le 28 mai 1972 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies commémoratives du « Mémorial Day », en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

Leurs Altesses Royales furent accueillies à leur arrivée par S. Exc. M. Kingdon Gould jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

La cérémonie débuta par une invocation dite par Monseigneur Jules Jost, Aumônier de l'armée luxembourgeoise, puis l'assistance entendit des allocutions de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg et de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre de la Force Publique.

Le docteur Emmanuel Bultz, Grand Rabbin de Luxembourg, dit ensuite des prières qui furent suivies d'une allocution prononcée par le Colonel Thomas E. Clifford, Commandant du 52^e Tactical Fighter Wing de Spangdahlem.

Des gerbes furent ensuite déposées au pied du monument par Son Altesse Royale le Prince Charles, M. Kingdon Gould jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, M. Eugène Rodembourg, Vice-Président du Conseil d'Etat, M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Eugène Simon, Bourgmestre d'Ettelbruck, des représentants de la municipalité de Hamm, des syndicats chrétiens, de la communauté israélite, de l'American Luxembourg Society, de l'American Legion, des boy-scouts et girls américains, etc.

Après le dépôt de fleurs, des salves d'honneur furent tirées par un détachement militaire américain.

Le Révérend David Miller, chapelain de la English Speaking Church Community, dit une dernière prière, tandis que l'exécution de la Sonnerie aux Morts et des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique militaire, placée sous la direction du Major Pierre Nimax, clôtura cette émouvante cérémonie du Mémorial Day.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion du Mémorial Day par Mon-

sieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique :

Your Royal Highness,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

It is once more my privilege to pay tribute to the glorious deads resting here amidst these solemn woods waving their leaves in the fullsplendor of spring-time.

Once more we assemble here for a recollection, pausing a few minutes in the hustle of our daily life, to remember deeds of bravery, to keep in mind sacrifices brought by men who crossed the ocean to fight for the freedom of the world and the perpetuation of the occidental philosophy and way of life.

As the years pass by, the memory of the heroic soldiers buried here might stand fainter against the background of the staggering developments in world affairs. And so we may ask ourselves today if we are still willing to defend the high values of freedom and democracy with the same resolution as they did.

Certainly we should be, not only in order to honor the memory of our liberators, but also because we have still to insure liberties, to face danger for our national existence.

We are still in the play. And being in the play, we should try to open the treasures of goodwill among all nations striving for everlasting peace in dignity, freedom and welfare.

It may be that nevertheless peace is not consolidated. We must therefore do our possible to reinforce the union and solidarity, based on common aims and principles, especially among the western NATO nations.

Knowing how disastrous a new world war would be, we must continue in joining our efforts to avoid such disaster. But we can only succeed if the spirit of friendship and human sympathy among all nations is preserved.

The deads buried here call for our cooperation, our courage, our purity of faith and will.

We should not deceive them.

La situation de l'ARBED en 1971

Au mois d'avril 1972, la société ARBED (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange) a publié son rapport annuel pour l'exercice 1971.

Nous reproduisons ci-après les parties essentielles de ce rapport, adopté le 28 avril 1972 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'ARBED.

Productions

Dans la conjoncture régressive européenne, les productions de l'ARBED ont suivi une évolution très proche de celle de la moyenne communautaire. Les chiffres qui suivent ne tiennent plus compte de la production de l'usine de Burbach qui a été incorporée dans le nouveau complexe « Röchling-Burbach ».

La production de fonte, concentrée sur un nombre plus réduit de hauts fourneaux après l'arrêt définitif des trois unités de l'usine d'Esch-Schiffange, s'est élevée à 4 062 000 tonnes, ce qui la situe en recul de 4,8% par rapport à 1970 et de 6% par rapport à 1969.

Acier	1969	1970	1971
	t	t	t
Luxembourg	4 957 268	4 890 712	4 686 614
Cologne	144 802	146 797	142 953
Total	5 102 070	5 037 509	4 829 567

L'élaboration d'acier brut a subi, avec 4 830 000 tonnes, un recul de 4,1% depuis 1970 et de 5,3% depuis 1969. La répartition par procédé de fabrication n'a pas sensiblement changé en 1971, aucune modification de l'équipement n'étant intervenue pendant cet exercice.

La production de laminés a été de 4 056 000 tonnes et a accusé de ce fait, par rapport aux deux années antérieures, des diminutions de respectivement 3,4% et 5,4%. Les secteurs les plus touchés par la baisse ont été ceux des palplanches avec —26%, des poutrelles à larges ailes avec —17% et des laminés marchands avec —7%. En revanche, la fabrication de matériel de voie et de profilés a connu des progressions de 38% et 31%. Pour le fil machine et les tubes, de légères augmentations de 5% ont pu être réalisées.

La division des Tréfileries Réunies de l'ARBED, ainsi que les sociétés Bissen, Produrac et Kocks, ont réalisé ensemble une production de 534 000 tonnes en 1971. Ceci représente une amélioration de 1,4% par rapport à 1970 et de 6,9% par rapport à 1969. Dans un marché également difficile, la production des tréfilés connaît une progression continue. Cette activité se caractérise, de plus, par le développement systématique des produits plus élaborés.

Les expéditions des laminés et tubes se sont effectuées à raison de 69% vers les pays de la Communauté, contre environ 73% pendant les deux exercices écoulés.

Approvisionnement et coûts de production

L'extraction de minerai de fer des mines de l'ARBED a connu, avec 11,73 millions de tonnes une nouvelle diminution de 2,3% par rapport à 1970. Elle s'explique par la baisse de consommation des usines. Un déplacement assez important de l'extraction s'est effectué au cours d'année au profit du bassin lorrain : Alors que les mines françaises ont encore légèrement pu augmenter leur production (+1,7%), l'extraction a sensiblement diminué au Luxembourg. Ces décalages sont dus à l'arrêt des hauts fourneaux de l'usine d'Esch-Schiffange et à des restructurations de rationalisation dans l'exploitation du domaine minier.

L'approvisionnement des usines luxembourgeoises en minerai a été assuré à raison de 65% par des minettes lorraines, 28,6% par des minettes luxembourgeoises et 6,4% par des minerais riches. Il est intéressant de constater que les usines du groupe ARBED consomment désormais plus de la moitié du minerai français exporté.

Les livraisons de coke métallurgique ont été influencées tant par la baisse de la production de fonte que par une réduction de la mise au mille dans les hauts fourneaux. De ce fait, la consommation de coke dans les usines de l'ARBED a diminué de plus de 10% par rapport à 1970, pour se situer à 2,9 millions de tonnes.

En dépit de l'octroi aux charbonnages d'une aide gouvernementale instituée avec effet rétroactif au 1^{er} juin 1971 en Allemagne Fédérale, aide destinée à rapprocher les prix du charbon allemand de ceux du charbon importé des pays tiers, l'ARBED a eu à supporter depuis l'automne 1969 des hausses du prix du coke d'environ 68%.

Politique d'investissement

L'affectation des moyens financiers de l'ARBED au cours des trois derniers exercices répond à une politique de renforcement de la société.

Les différentes mesures prises par l'ARBED lui ont assuré une extension des réserves minières, une plus grande indépendance dans les approvisionnements, ainsi que des conditions d'exploitation plus économiques.

L'élargissement de la base sidérurgique de l'ARBED a été poursuivi. Rappelons, pour mémoire, l'acquisition en 1967 de HADIR. En 1969, l'ARBED a raffermi sa position dans SIDMAR en portant sa participation de 48 à 55%; en 1971, l'ancienne division de Burbach-Schoeneck a fusionné avec l'usine de Völklingen, sensiblement plus grande que celle de Burbach, et l'ARBED a acquis une part des titres de la nouvelle société « Stahlwerke Röchling-Burbach »; elle détient ainsi 50% du capital de cette nouvelle unité, qui est largement implantée dans les domaines des aciers spéciaux et du profilage à froid.

Ces opérations créent tout un potentiel de rationalisations techniques et commerciales. Elles élargissent la gamme des produits élaborés dans le groupe, notamment dans le domaine des aciers fins et spéciaux.

La production totale d'acier de l'ARBED et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation déterminante, s'est élevée en 1971 à 10 139 000 t.

Pour être complets, citons la constitution en 1969 de Continental Alloys qui fabrique depuis 1970 des ferro-alliages pour utilisation propre et pour la vente.

En dehors de ces initiatives ayant eu pour objectif de renforcer les structures du groupe, un important programme de modernisation et de rationalisation a été poursuivi au sein des divisions luxembourgeoises.

Il ressort d'une énumération des grands travaux en cours de l'ARBED que la politique d'investissement, axée à l'avenir essentiellement sur la modernisation des usines luxembourgeoises, tient également compte, dans une large mesure, des exigences de la lutte contre la pollution. Il est utile de signaler à cet égard qu'en 1972 une somme de Flux 100 millions sera affectée à ce problème et que le dépoussiérage par électrofiltres de l'agglomération DL, à Esch-Belval, a coûté à lui seul la somme de Flux 150 millions.

En 1971, les dépenses d'investissement de l'ARBED se sont encore situées à un niveau très élevé, atteignant un total de 2,6 milliards de francs, dont 2,1 milliards aux divisions luxembourgeoises. Depuis 1969, c'est-à-dire au cours des trois derniers exercices, les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 7

milliards, dont 5,8 milliards aux divisions luxembourgeoises.

Pour 1972, des dépenses de 2,4 milliards sont prévues aux divisions luxembourgeoises et de 200 millions aux divisions étrangères.

L'effort d'investissement à fournir dans les divisions luxembourgeoises reste considérable. Il est à prévoir que c'est vers cette affectation que les moyens financiers devront être dirigés dans les années à venir.

Ce n'est qu'au prix d'un effort soutenu dans l'adaptation des usines aux progrès de la technologie moderne que l'ARBED pourra continuer à figurer dans le groupe de tête des entreprises sidérurgiques européennes.

Résultats de l'exercice

La réduction des expéditions et la dégradation des prix ont ramené le chiffre d'affaires à quelque 29 milliards, en retrait de plus de 6% sur celui de l'année précédente (les deux exercices étant comparés sans Burbach). En même temps, les coûts de production de tous genres faisaient augmenter le prix de revient dans une mesure qu'aucun gain de productivité n'aurait pu compenser.

Il reste un solde bénéficiaire de 442 632 507 francs qui, venant s'ajouter au report à nouveau de 375 298 773 francs, fait disposer l'ARBED d'une somme de 817 931 280 francs.

La société a été entièrement satisfaite de la collaboration efficace et dévouée de tout le personnel et elle tient à lui exprimer ses remerciements.

Nouvelles diverses

Réunion à Luxembourg des dix ministres des Affaires étrangères de la Communauté élargie

Les 26 et 27 mai 1972, les dix ministres des Affaires étrangères de la Communauté élargie se sont réunis au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères.

Les dix délégations ont exprimé leur point de vue sur le renforcement institutionnel et le Président Mansholt a présenté, au nom de la Commission, le document intitulé : contribution de la Commission en ce qui concerne le thème « renforcement institutionnel et progrès de l'union politique ». Après les délibérations sur la préparation du sommet européen, les dix ministres des Affaires étrangères ont eu un échange de vues sur la question de la concertation politique.

Il y a lieu d'ajouter ici que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert au Palais grand-ducal à Luxembourg une réception en l'honneur des dix Ministres des Affaires Étrangères et de leurs collaborateurs.

*

Session du Parlement européen à Luxembourg

Le Parlement européen a tenu du 8 au 10 mai 1972 une session au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Le programme de cette session prévoyait, outre des questions orales et des rapports de MM. Jahn, Meister, Vredeling, Romeo et Martens, avant tout la discussion des rapports de M. Schuijt sur le Cinquième rapport général de la Commission des Communautés européennes sur l'activité des Communautés en 1971 ; du rapport de M. Aigner sur le projet d'état prévisionnel supplémentaire des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 1972 et du rapport de M. Pianta sur l'exposé de la Commission des Communautés européennes sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1971.

*

Session du Conseil des Communautés européennes à Luxembourg

Le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 194^e session au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg les 24 et 25 avril 1972, sous la prési-

dence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, et en présence de M. S. L. Mansholt, Président, M. Raymond Barre, Vice-Président, et de Membres de la Commission des Communautés européennes.

Lors de cette session à Luxembourg, le Conseil des Communautés européennes a surtout traité les questions suivantes : négociations avec les pays de l'A.E.L.E., franchises pour les voyageurs, relations avec l'île Maurice, association C.E.E.-Turquie, relations avec les EAMA, PTOM et les États de l'Afrique de l'Est, collaboration avec l'Assemblée, réforme du Fonds social européen, comité monétaire, comité économique et social, comité scientifique et technique, EURATOM et TVA en Italie.

*

Session constitutive à Luxembourg du Comité Consultatif CECA

Dans sa session constitutive du 24 avril 1972 à Luxembourg, le Comité Consultatif CECA a procédé à l'élection de son président et de son bureau pour l'exercice 1972-73.

Ont été élus : M. Karl-Heinz Hawner (All. Féd., producteur charbon), Président du Comité; M. Ant. Weiss (Gr.-D. de Lux., travailleur acier) et M. Picard (France, utilisateur charbon) ont été élus vice-présidents. MM. Thomassen (Belgique, travailleur charbon), Capanna (Italie, producteur acier) et Wijnants (Pays-Bas, utilisateur acier) ont été nommés membres du bureau.

Lors de cette session constitutive à Luxembourg du Comité Consultatif CECA, il a été procédé également à l'élection du bureau élargi et des commissions permanentes.

*

Réunion à Luxembourg de la Commission paritaire CEE-EAMA

La Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés s'est réunie au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg du 29 mai au 1^{er} juin 1972. La séance d'ouverture s'est déroulée en présence notamment de M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères et Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEE et de M¹¹⁰ Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Lors de sa session à Luxembourg, la Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association a regretté que la troisième CNUCED à Santiago n'ait pas réglé les problèmes de fond auxquels sont confrontés les pays en voie de développement et a pris acte qu'elle a néanmoins proposé une ouverture pour que soient discutés plus concrètement, au sein des instances internationales compétentes, les mesures d'application du traitement particulier reconnu au bénéfice des pays les moins avancés; un accord mon-

dial sur le cacao; l'intervention de la Banque mondiale pour favoriser également la conclusion d'accords mondiaux sur d'autres produits et la participation des pays en voie de développement à la discussion des solutions à trouver aux problèmes monétaires internationaux. La Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association a en outre souligné l'attitude constructive de la Communauté à Santiago dans la recherche de solutions positives et a encore adressé un pressant appel à la Communauté pour que la prochaine Conférence au sommet des Chefs d'État et de Gouvernement aboutisse à un renforcement de la politique d'aide au développement.

*

Journées d'information « Automatisation dans les charbonnages » à Luxembourg

La Commission des Communautés européennes a organisé les 29 et 30 mai 1972 au Nouveau Théâtre à Luxembourg une session d'information au cours de laquelle furent présentés les résultats pratiques d'importants travaux de recherche sur le thème : Automatisation dans les charbonnages. Ces journées d'information furent suivies le 31 mai 1972 d'une « Table ronde » consacrée aux échanges d'expérience entre les exploitants, les chercheurs et les constructeurs.

Lors de la séance d'ouverture des journées d'information « Automatisation dans les charbonnages », M. F. Spaak, directeur général de l'Énergie et du Contrôle de Sécurité d'Euratom de la Commission des Communautés européennes, prononça l'allocution de bienvenue, tandis que des exposés furent faits par M. K. Reichert, directeur « charbon » de la Direction Générale « Énergie et contrôle de Sécurité d'Euratom » de la Commission des Communautés européennes sur « La situation de l'industrie charbonnière dans la Communauté européenne » et par M. E. Maurin, ingénieur en chef des Houillères du Centre et du Midi des Charbonnages de France, Meyreuil, sur « L'exploitant et l'automatisation ».

L'après-midi du 29 et la journée du 30 mai furent consacrés à des réunions techniques ayant pour thème « Télétransmission au fond », « Automatisation et télécommande en Italie » et « Automatisation et télécommande hors taille ».

Mentionnons que dans le cadre de ces journées d'information à Luxembourg, auxquelles assistèrent plusieurs centaines d'experts, la Commission des Communautés européennes a offert une réception dans le parc de Mondorf-les-Bains en l'honneur des congressistes.

*

Conférence européenne à Luxembourg sur « La formation et le perfectionnement des adultes »

Du 15 au 19 mai 1972 s'est déroulée au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la conférence européenne sur « La formation et le perfectionnement des adultes », à laquelle participèrent 130 spécialistes venus des 6 pays de la Communauté européenne, du Danemark, d'Espagne, du Portugal, de Grande-Bre-

tagne, d'Irlande, d'Autriche, de Suisse et de Suède. Furent également représentés à cette conférence quelques organisations intergouvernementales, comme la Commission des Communautés européennes, l'Institut Eurocontrol de la Navigation aérienne, et l'« International Institute for Organizational and Social Development ».

La conférence européenne à Luxembourg sur « La formation et le perfectionnement des adultes » a d'abord procédé à un large échange d'informations sur le thème de la conférence avant d'examiner les problèmes posés dans le domaine de la formation et du perfectionnement des adultes par le rôle des entreprises, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, par le financement, la formation des formateurs et l'emploi des méthodes et moyens pédagogiques modernes.

*

Réunion à Luxembourg de la Commission européenne des enseignants socialistes

Les 23 et 24 mai 1972 s'est déroulée au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la réunion des délégués des enseignants socialistes de la Communauté européenne. Les travaux ont porté essentiellement sur les sujets qui figurent au centre des débats des conférences interministérielles sur l'Éducation nationale des pays membres de la Communauté, notamment la mobilité des enseignants, la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'organisation de l'institut universitaire européen de Florence et la création d'un centre européen de développement de l'éducation.

Les discussions furent encadrées par des exposés analysant des sujets sociaux et éducatifs européens tels « l'élargissement de la Communauté européenne à Dix », « l'École européenne », ainsi que « l'École globale intégrée ».

*

La « Journée de l'Europe » à Luxembourg

La « Journée de l'Europe » du 5 mai 1972 a été marquée au Grand-Duché par plusieurs manifestations dont notamment une cérémonie au Monument Robert Schuman, où des délégations du Mouvement européen, des Fédéralistes et du Conseil communal de la Ville de Luxembourg ont déposé des fleurs, et une cérémonie au Foyer européen, où M. François Visine, président-fondateur de la « Fondation du Mérite Européen » a remis des médailles aux personnes suivantes : médaille en or à M. Denis de Rougemont, Directeur du Centre européen de la Culture; trois médailles d'argent à M^{me} Marguerite Puhl-Demange, Présidente-Directrice générale du journal « Le Républicain Lorrain », à M. Norbert Hoffmann, ancien chef de la musique militaire du Grand-Duché, et à M. Paul Leuck, rédacteur à Radio-Luxembourg; deux médailles de bronze à M. Roger Forst, ingénieur en physique nucléaire à Karlsruhe, et à M. Georges Raschaert, fonctionnaire à l'Euratom.

*

2^e Congrès de l'Organisation Européenne de la Confédération Mondiale du Travail à Luxembourg

Du 16 au 19 mai 1972 s'est déroulé à Luxembourg le 2^e Congrès de l'Organisation Européenne de la Confédération Mondiale du Travail. Lors de la séance d'ouverture du Congrès, qui a eu lieu au Nouveau Théâtre à Luxembourg, le 16 mai 1972, des allocutions furent successivement prononcées par M. Auguste Cool, Président de l'Organisation Européenne de la CMT, M. Jean Spautz, Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens du Grand-Duché, M. Jean Dupong, Ministre du Travail, M. Albert Borschette, Membre de la Commission des Communautés Européennes, et M. Théo Grinevald, représentant du Directeur général du Bureau international du Travail.

L'après-midi du 15 et les journées du 16 au 19 mai furent consacrées à des séances de travail comprenant notamment le rapport sur les nouveaux statuts, par M. J. Roisin, le rapport de M. G. Gerritse sur « Eléments pour la construction d'une Europe sociale », le rapport d'activité présenté par M. J. Kulakowski, la communication de M. J. Alders sur l'évolution de la situation syndicale européenne et l'adoption de diverses résolutions.

La séance de clôture du 2^e Congrès de l'Organisation Européenne de la Confédération Mondiale du Travail à Luxembourg fut marquée par les allocutions de M. Gaston Thorn, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, M. Albert Coppe, Membre de la Commission des Communautés Européennes, M. Maurice Bouladoux, Président de la Confédération Mondiale du Travail, M. L. Toncic-Sorinj, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et M. Auguste Cool, Président de l'Organisation Européenne de la CMT.

Mentionnons qu'en marge du 2^e Congrès de l'Organisation Européenne de la Confédération Mondiale du Travail à Luxembourg des réceptions furent offertes en l'honneur des congressistes par le Gouvernement grand-ducal, la Commission des Communautés Européennes et par la Ville de Luxembourg.

*

Séminaire à Luxembourg sur les systèmes de documentation

Les 20 et 21 avril 1972 eut lieu à Luxembourg un séminaire sur « La rentabilité des systèmes de documentation ». Plus de 60 spécialistes des pays de la Communauté européenne assistaient à ce séminaire qui fut organisé par la direction générale des Communautés européennes pour la propagation des connaissances. Au centre des discussions furent surtout la technique de l'analyse, le microfilm, les systèmes de documentation « Sphynx » et autres et la documentation d'aujourd'hui et de demain.

*

Réunion à Luxembourg du Comité Permanent de Travail et d'Organisation du Conseil Interparlementaire de Benelux

Le Comité Permanent de Travail et d'Organisation du Conseil Interparlementaire de Benelux s'est réuni le 17 avril 1972 à Luxembourg sous la présidence de M. le Député René Van den Bulcke. Ouvrant la séance, M. Van den Bulcke a prononcé l'éloge funèbre de M. Camille Linden, Greffier de la Chambre luxembourgeoise et Greffier du Conseil, décédé récemment.

Le Comité a fixé au vendredi, 16 juin 1972, la date de la prochaine réunion plénière du Conseil qui se tiendra à Luxembourg. A l'ordre du jour de cette réunion figurera un projet de Recommandation adressé aux Gouvernements et aux Parlements du Benelux demandant que soit accélérée la procédure d'approbation des propositions de loi déposées dans les trois Parlements en vue de l'élection au suffrage direct des membres du Parlement Européen. Le projet de Recommandation insiste pour que les mesures législatives nécessaires à ce sujet soient prises dès les prochaines élections générales ou au lendemain de celles-ci.

Le Conseil examinera aussi deux projets de Conventions Benelux relatives à l'astreinte et à la clause pénale.

*

Visite officielle à Luxembourg de M. William P. Rogers

Monsieur William P. Rogers, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, a effectué une visite officielle à Luxembourg les 5 et 6 mai 1972. Au cours de son séjour à Luxembourg, qui se situait dans le cadre de la tournée européenne que le Secrétaire d'Etat américain effectuait début mai 1972 afin de procéder à des consultations avant la visite du Président Nixon à Moscou, Monsieur William Rogers eut des entretiens politiques avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, suivis d'une audience chez Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après avoir déposé une couronne au cimetière militaire américain de Hamm, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique quitta le Grand-Duché pour se rendre à Bonn.

Rappelons ici qu'un déjeuner avait été offert en l'honneur du Secrétaire d'Etat américain par Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères.

*

Visite à Luxembourg de l'Evêque de Belluno

Du 22 au 24 avril 1972, Mgr Gioacchino Muccin, Evêque de Feltre et Belluno (Italie) séjourna à Luxembourg pour y rencontrer les nombreux « Bellunesi » occupés au Grand-Duché. A cette occasion, il fut notamment reçu par S. Exc. le comte Roberto Riccardi, Ambassadeur d'Italie, qui lui a remis une copie authentique de la statue de Notre-Dame de Luxembourg, œuvre de l'artiste A. Sabatini.

*

Renouvellement de l'accord culturel italo-luxembourgeois

La commission mixte pour l'application de l'accord culturel italo-luxembourgeois s'est réunie les 18 et 19 avril 1972 à Luxembourg. Le renouvellement de cet accord portant sur les relations culturelles entre les deux pays et fixant le programme des deux années à venir, notamment dans le domaine de l'enseignement et des bourses d'études, a été signé à l'Ambassade d'Italie par les deux présidents MM. Nicolas Margue et Sergio Cociancich.

*

Mission de prospection à Paris de M. Marcel Mart

Les 11 et 12 avril 1972, le Ministre de l'Economie et du Tourisme, Monsieur Marcel Mart, se rendit à Paris à la tête d'une délégation luxembourgeoise en mission de prospection touristique et commerciale. Cette mission visait à mieux faire connaître aux milieux spécialisés de la presse économique et touristique, ainsi qu'à différentes organisations commerciales françaises, les possibilités qu'offre le Grand-Duché en vue d'un accroissement des échanges touristiques et économiques entre les deux pays.

*

Inauguration d'un bureau luxembourgeois de renseignements à Sarrebruck

Les responsables du tourisme luxembourgeois, en collaboration avec la compagnie aérienne LUXAIR, ont ouvert le 25 avril 1972 sur la « Berliner Promenade » à Sarrebruck un bureau de renseignements touristiques. L'inauguration de ce nouveau bureau s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et sarroises. A cette occasion des allocutions furent prononcées par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et du Tourisme, et par Monsieur le Dr. Manfred Schaefer, Ministre sarrois des Affaires économiques.

*

M. Marcel Fischbach nommé chef de la Mission diplomatique luxembourgeoise en Autriche

Au mois d'avril 1972, Monsieur Marcel Fischbach, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Berne, a été nommé chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Autriche. M. Fischbach a remis ses lettres de créance au Dr. Franz Jonas, chef de l'Etat autrichien.

*

Benelux

Le Groupe de travail ministériel de la Santé publique de l'Union économique Benelux s'est réuni le 29 mai 1972 à Bruxelles, sous la présidence du Ministre de la Santé publique et de la Famille de Belgique, M. L. Servais. Participaient à cette réunion le Ministre néerlandais de la Santé publique et de l'Hy-

giène du milieu, M. L.B.J. Stuyt et M^{me} M. Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique du Luxembourg.

Les ministres ont donné les dernières directives pour les modalités de la création d'un service commun chargé de délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits pharmaceutiques qui seront vendus dans les trois pays du Benelux. Ce service fonctionnera à partir du 1^{er} janvier 1973 et sera établi au siège du Secrétariat général à Bruxelles.

Les produits susvisés relèveront d'une délégation commune aux trois pays dont le projet a été approuvé par les ministres.

*

Réunion à Luxembourg du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni le 29 mai 1972 à Luxembourg, sous la présidence de M. Th. Westerterp, Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères des Pays-Bas. Etaient également présents M. G. Thorn, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de Luxembourg, M. H. Fayat, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de Belgique, et M. W. Scholten, Secrétaire d'Etat des Finances des Pays-Bas.

Pendant cette réunion a été signée la Convention Benelux portant Unification des droits d'accise, destinée à entrer en vigueur le 1. 1. 1973.

En ce qui concerne le rapprochement des taux, des périodes de transition ont été prévues pour quelques produits soumis aux droits d'accise.

La Convention contient en outre quelques dispositions générales qui permettent entre autres de modifier d'un commun accord les droits d'accise précités.

On a été signés, conjointement avec la Convention portant Unification des droits d'accise, les protocoles mettant simultanément en vigueur la Convention relative à l'unification du territoire Benelux en matière d'accise et celle relative à la simplification des formalités aux frontières intérieures du Benelux en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires.

Le Comité de Ministres a en outre eu un échange de vues sur le problème du trafic aux frontières sur les autoroutes afin d'assurer une meilleure circulation.

Les Ministres ont procédé à un échange de vues sur la réalisation de la première étape de l'Union économique et monétaire européenne, la mise en œuvre de cette Union dans un avenir plus lointain et le rôle du Benelux à cet égard. Dans ce cadre, les Ministres ont arrêté une procédure relative à la préparation de la continuation des politiques budgétaires, qui sera publiée sous peu.

Le Comité de Ministres a arrêté le mandat et la procédure d'un Groupe de contact chargé de la coordination, au niveau des fonctionnaires, des problèmes de l'environnement dans le cadre du Benelux.

Enfin, les Ministres ont, en ce qui concerne les consultations portuaires, décidé de transmettre trois

rapports pour information au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, à savoir :

1. Aperçu des relations entre l'Etat, la province et la commune, d'une part, et les administrations des ports maritimes, d'autre part.
2. Rapport concernant les comptes d'exploitation de l'année 1969 des ports d'Anvers, d'Amsterdam et de Rotterdam.
3. Comparaison entre les rapports concernant les comptes d'exploitation des ports d'Anvers, d'Amsterdam et de Rotterdam, afférents aux exercices 1966 et 1969.

*

Décès de M. A. Heinisch, consul honoraire du Luxembourg à Metz

M. A. Heinisch, consul honoraire du Luxembourg à Metz, vient de décéder à l'âge de 78 ans. Né le 11 janvier 1894 à Angelsberg, M. Heinisch s'était fixé en Lorraine en tant que directeur d'une agence de produits industriels. Dès 1925, il avait fondé l'Association des Luxembourgeois en Moselle, dont il fut président tout comme de la Fédération des associations luxembourgeoises en France. En 1952, M. Heinisch succéda à M. Guermont en tant que consul du Luxembourg, fonction qu'il devait abandonner, il y a quelques années, au profit de M. C. Hamen. Relevons que M. Heinisch fut également membre de la Chambre de Commerce luxembourgeoise en France.

*

Le Mémorial du Général de Gaulle

Au cours d'une réunion très intime, Monsieur Robert Als, ancien Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Paris et Président du comité luxembourgeois du Mémorial du Général de Gaulle, a remis le 4 avril 1972 à Monsieur Gérard Raoul-Duval, Ambassadeur de France à Luxembourg, un chèque représentant le montant de la souscription faite par le Comité luxembourgeois du Mémorial du Général de Gaulle en vue d'associer le Luxembourg à la réalisation du monument qui sera érigé à Colombey-les-Deux-Eglises, pour perpétuer le souvenir du résistant de la première heure et l'un des artisans de la Libération.

Mentionnons que le résultat global de la souscription luxembourgeoise en faveur du Mémorial du Général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises s'est élevé à la somme de 540 810,— francs.

*

Le Grand-Duché à la Foire internationale de Bruxelles

Le Grand-Duché de Luxembourg a participé du 29 avril au 14 mai 1972 à la 45^e Foire internationale de Bruxelles qui s'est déroulée aux Palais du Centenaire à Bruxelles.

Relevons qu'à l'occasion de la journée belgo-luxembourgeoise, le 9 mai 1972, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, a prononcé

un discours dont nous reproduisons un extrait ci-après concernant les relations entre la Belgique et le Grand-Duché :

En ce qui concerne les chiffres des échanges belgo-luxembourgeois dans les deux sens, il y a lieu de constater que du côté des importations luxembourgeoises, la Belgique avec la valeur de participation élevée de 38,8% en 1950, a reculé avec le temps pour ne représenter en 1970 qu'un pourcentage de 31,2%, contre 39,5% revenant à la République Fédérale d'Allemagne.

Quant aux exportations luxembourgeoises vers la Belgique, c'est entre 1958 et 1970 pratiquement la stagnation, le pourcentage de participation s'élevant à quelque 22,4%, contre 29,7% au profit de la République Fédérale.

Aussi constate-t-on dans nos échanges un solde négatif au détriment du Grand-Duché.

Fixé à 1,1 milliard en 1958, il a grimpé en 1965 à 4,1 milliards, pour retomber en 1970 à 1,5 milliard de francs.

Pour ce qui est du mouvement touristique, la Belgique affirme fort heureusement sa première place du moins en ce qui concerne la place prise par les Belges comme clients de l'hôtellerie luxembourgeoise.

Avec 103 000 arrivées, 268 000 nuitées et une durée moyenne de séjour de 2,6 jours, les touristes belges devancent allègrement les visiteurs hollandais et français. Ceci n'empêche que les Hollandais se classent premiers comme visiteurs de nos nombreux campings.

*

Le salaire social minimum au Grand-Duché

Le 1^{er} mai 1972 une tranche indiciaire est échue, la moyenne semestrielle de l'indice pondéré des prix à la consommation ayant dépassé la cote 182,5.

Par ailleurs, la loi du 28 avril 1972 portant modification de l'article 11, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat a introduit à partir du 1^{er} mai 1972 un nouveau système d'indexation des rémunérations salariales qui consiste à remplacer le système actuel des tranches d'une valeur de 2,5 points par un système de tranches de 2,5% avec l'allocation d'une tranche d'avance consolidée à un pourcentage constant de 1,5%.

Ces dispositions sont également applicables pour le calcul du salaire social minimum en vertu de l'article 1^{er} alinéa 3 de l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum. En vertu de la loi, la cote d'application correspondant à la cote d'échéance de 182,5 est fixée à 185,23.

Partant le taux mensuel du salaire social minimum, tel qu'il a été fixé en dernier lieu par règlement grand-ducal du 30 octobre 1970, est de 8104,— fr à partir du 1^{er} mai 1972.

Le taux du salaire social minimum est applicable à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans

accomplis, à l'exception des gens de maison ainsi que des travailleurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'article 18 de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs, les taux du salaire social minimum applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis sont fixés comme suit en pourcentage des taux applicables aux travailleurs adultes :

de 17 à 18 ans : 80%,
de 16 à 17 ans : 70%,
de 15 à 16 ans : 60%.

Pour les travailleurs jouissant des qualifications professionnelles spécifiées à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965 les taux du salaire social minimum sont à majorer de 20%.

Il est rappelé encore que conformément à l'article 119 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la Conférence des Etats Membres de la C.E.E. aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Rappelons enfin que sous le régime antérieur à la loi du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie, ce taux correspondait à une durée mensuelle de travail de 200 heures.

Or, l'article 18 de la loi précitée du 9 décembre 1970 dispose que les réductions de la durée du travail résultant de l'application de ses dispositions ne pourront entraîner une diminution de rémunération dans le chef des ouvriers. Par conséquent, l'employeur est légalement tenu de compenser les pertes de rémunération pouvant résulter des réductions de la durée du travail telles qu'elles découlent de la loi du 9 décembre 1970 par l'adaptation correspondante des salaires horaires de base.

*

Réunion à Luxembourg du Conseil International de Pax Christi

Le Conseil International de Pax Christi, mouvement catholique pour la paix, a tenu son congrès du 14 au 16 avril 1972 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence du Cardinal B. Alfrink. Le congrès s'occupait principalement de questions internes et de problèmes d'organisation. Mentionnons que dans le cadre de la réunion à Luxembourg du Conseil International de Pax Christi, une conférence/table-ronde, organisée en collaboration avec l'Association Interconfessionnelle du Luxembourg et l'Université Populaire Catholique, eut lieu au Nouveau Théâtre à Luxembourg. De nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères assistèrent à cette conférence, lors de laquelle les trois orateurs, le Cardinal Bernard Alfrink, le Grand Rabbín de Luxembourg Emmanuel Bulz et le pasteur Jean Mertens de la Communauté Protestante francophone des Communautés européennes à Lu-

xembourg, traitèrent plus particulièrement le sujet de la paix dans le monde.

*

Journée mondiale de la Santé 1972

A l'occasion du 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte de l'Organisation Mondiale de la Santé, le 7 avril 1948, le Ministère de la Santé Publique a organisé une soirée commémorative placée sous le thème : « Le cœur de la santé ». Au cours de cette soirée qui s'est déroulée au Nouveau Théâtre à Luxembourg, en présence de nombreuses personnalités, des exposés furent successivement faits par le D^r E. Duhr, Directeur de la Santé Publique ; M^{me} M. Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, sur : « Le cœur malade, un grave problème de santé publique » ; M. R. Rollinger, Président de l'ALNU, sur : « L'OMS a 25 ans » ; le D^r Sédeuil, représentant du bureau régional de l'OMS qui a insisté sur l'actualité du thème choisi pour 1972 par l'organisation mondiale, et le D^r P. Stein, cardiologue, qui a parlé sur : « Société et médecins confrontés avec les maladies cardio-vasculaires ». Les conférences se terminèrent par des films de l'OMS sur : « Une chaumière, un cœur » et « Le cœur au cœur de la santé ».

*

Ouverture de la bibliothèque « Thomas Mann » à Luxembourg

Le 21 avril 1972 eut lieu à Luxembourg l'ouverture de la nouvelle bibliothèque « Thomas Mann », située coin rue du Plébiscite - avenue de la Liberté. A la séance académique, à laquelle assistèrent de nombreuses personnalités, on remarquait également le professeur M. Golo Mann, fils de l'écrivain Thomas Mann, qui a donné son nom à la nouvelle bibliothèque.

M. le D^r Voss, ancien directeur de l'École européenne à Luxembourg, assisté de M^{me} Anise Koltz et de M^{me} Busana, dirige cette nouvelle bibliothèque qui dispose de 3000 volumes et d'une discothèque. Mentionnons également que le conseil de gérance de la bibliothèque « Thomas Mann » à Luxembourg se compose de cinq Luxembourgeois et de cinq Allemands.

*

Université Internationale de Sciences Comparées

Dans le cadre de sa session d'études économiques luxembourgeoises 1971/72, l'Université Internationale de Sciences Comparées a organisé au cours du mois d'avril 1972 les deux cours suivants : « Banques sans guichets » par M. Victor Kneip, Diplômé H.E.C., Paris, et I.N.S.E.A.D., Fontainebleau, et « Les étapes vers l'union économique et monétaire de la C.E.E. — Analyse des différents plans d'action (Barre, Schiller, Triffin, Werner ...) », par M. Henri Ahlborn, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce.

*

Semaine mondiale du cinéma d'amateurs à Luxembourg

Du 21 au 28 mai 1972 s'est déroulée à Luxembourg la « Semaine Mondiale du Cinéma Amateur », organisée par la Fédération grand-ducale des cinéastes amateurs à l'occasion de son 20^e anniversaire. Seize nations ont présenté des œuvres pour le concours international du meilleur film 16 mm et pour le concours international des films humoristiques.

*

Conférence internationale de la chasse à Luxembourg

Les 6 et 7 mai 1972 eut lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la conférence internationale de la chasse, à laquelle participèrent plus de 40 délégués venus de six pays de l'Europe. Les séances de travail, consacrées aux problèmes de la chasse au Grand-Duché et dans d'autres pays européens, furent placées sous la présidence du D^r Alfred Betz, Président de la Fédération des Chasseurs luxembourgeois.

*

Visite à Luxembourg d'une délégation officielle de la municipalité de Trèves

Faisant suite à la visite que le collège échevinal de la ville de Luxembourg avait effectuée à la municipalité de Trèves, une délégation officielle de cette ville, conduite par le bourgmestre M. Harnisch, a été reçue le 21 avril 1972 par M^{lle} Colette Flesch, député-maire de Luxembourg, entourée des membres du collège échevinal et du conseil communal. A l'issue d'une réception offerte par la municipalité de la Ville de Luxembourg, les hôtes trévirois ont visité les aménagements du plateau de Kirchberg et les installations de l'usine de traitement d'eau potable du SEBES à Esch-sur-Sûre.

*

« Ein kleines Land lebt vom großen Geld »

Le quotidien allemand « Frankfurter Allgemeine Zeitung » a publié dans son édition du 15 avril 1972 un article de M. Heinz Brestel consacré à la place financière internationale de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article intitulé « Ein kleines Land lebt vom großen Geld », et qui porte le sous-titre « Luxembourg — ein Zentrum des Eurodollarmarktes ».

Das repräsentative Eckhaus im klassizistischen Stil an der Rue du Marché-aux-Herbes fällt jedem Besucher ins Auge. Es ist hell gestrichen; nachts werden die Fenster angestrahlt; eine Zierde der Altstadt, ein Schmuckkästchen mitten in einem sanierungsreifen Quartier, das Domizil eines deutschen Kreditinstituts. Die Einheimischen witzeln : « Man sieht's, die Preußen sind wieder da ! » Wer weiß bei uns heute noch, daß erst vor gut hundert Jahren, 1867, die Truppen des Deutschen Bundes die Feste Luxemburg verlassen hatten ? 1914 und 1940 waren die

Deutschen als ungebetene Gäste wiedergekommen, und manche böse Erinnerung an diese Zeit ist im Großherzogtum noch immer wach. Vor einem halben Jahrzehnt aber, 1967, begann eine neue, diesmal friedliche Invasion aus dem westlichen Nachbarland.

Eine der deutschen Großbanken, die Dresdner Bank, machte den Anfang: Sie gründete in der Stadt Luxemburg eine Tochterbank, die Cie Luxembourg-geoise de Banque, die in der Rue du Marché-aux-Herbes einzog. Inzwischen haben sich auch die Deutsche Bank und die Commerzbank, sowie einige große deutsche Regionalbanken in Luxemburg niedergelassen. Das Geschäft hat sich geradezu stürmisch entwickelt. Ende März 1972 wird die Bilanzsumme aller deutschen Banktöchter in Luxemburg bereits auf über 6 Milliarden DM geschätzt. Ein Drittel des Geschäftsvolumens aller Luxemburger Kreditinstitute, einschließlich der drei heimischen Großbanken, entfällt heute schon auf deutsche Niederlassungen, und bald — so prophezeien Fachleute — werden die deutschen Banken am Platz gänzlich dominieren.

Was hat Deutsche, aber auch Amerikaner, Franzosen und Holländer in das kleine Luxemburg getrieben? Der Währungsdirigismus in der westlichen Welt hat Luxemburg zum europäischen Finanzmarkt gemacht!

Seit 1929 gibt es hier eine spezielle Holding-Gesetzgebung für Unternehmen, die ausschließlich ausländische Beteiligungen halten und verwalten. Die vielzitierte «Luxembourg-Holding» ist von allen Steuern und Abgaben am Domizil befreit. Nach dem Motto: «Die Masse bringt's» begnügt sich der Fiskus großzügig mit geringen Gründungsgebühren und erhebt bescheidene jährliche Pauschalabgaben.

Ein Paradies für die Banken

Auch darf in Luxemburg eine Finanzholding bis zum Zehnfachen ihres Eigenkapitals Anleihen auflegen. Konzerne, die sich in Luxemburg eine Finanztochter gründen, können also praktisch Schuldscheine, Anleihen oder Wandelanleihen beinahe in beliebigem Umfang aufnehmen. Man kennt auch keine staatlichen Eingriffe in die Emissionspolitik. Frei ist auch die Wahl der Währung, die man sich für Kredite und Anleihen aussuchen kann. Die Emissionsgebühren betragen gewöhnlich nicht einmal ein Viertel Prozent. (Die Schweizer zum Beispiel verlangen zwei Prozent.) Die Bankenaufsicht gibt sich tolerant. Sie läßt einen großen individuellen Spielraum. Das Land kennt keine Mindestreserven nach deutschem Muster; es existiert kein kreditpolitisches Instrumentarium, das — wie in den Nachbarländern — Kreditinstituten das Geschäft manchmal sehr erschweren kann. Kurzum, ein Paradies für Banken.

Die Vorteile, mit denen Luxemburg aufwarten kann, sind beileibe keine Nachkriegs-Erfindungen, sondern größtenteils schon Ende der zwanziger Jahre geschaffen worden, als man sich im Lande ansiedelte, vom Handel und Wandel in Europa zu profitieren. Die Luxemburger waren die ersten, die amerikanischen Anleihen, die in Europa ausgegeben wurden, unter die Fittiche ihrer neugegründeten Börse nahmen. Die Holding-Gesetzgebung zog schon vor 1940

Firmen aus aller Welt an. Nach dem Kriege wurde Luxemburg auch die Wiege der Verrechnungs- oder Europa-Anleihen, die auf zahlreiche nationale Währungen lauten und gegen Abwertungen schützen sollen.

Ohne Kenntnis der außerordentlich komplizierten Zusammenhänge zwischen Dirigismus und jenem Freiheitsraum, der dem Dollar an bestimmten Plätzen in der Welt noch verblieb, ist der Aufstieg Luxemburgs zu einem Zentrum des Eurodollarmarktes nicht zu verstehen. Man muß sich zunächst ins Gedächtnis zurückrufen, daß seit Mitte der fünfziger Jahre die amerikanische Zahlungsbilanz ein permanentes Defizit ausweist und so immer mehr Dollar in die übrige Welt geflossen sind. Das im Vergleich zu anderen Ländern meist niedrige amerikanische Zinsniveau hielt aber die Dollar davon ab, nach Amerika zurückzukehren. Zugleich versuchte Washington, das Zahlungsbilanzdefizit mit verschiedenen Maßnahmen einzudämmen. Als erstes durften amerikanische Unternehmen nicht mehr freizügig für Investitionen im Ausland Dollar ausführen. Das zwang die Konzerne, sich außerhalb der Vereinigten Staaten nach Dollar-krediten umzusehen. Amerikanische Banken waren die ersten, die eigene Filialen in London errichteten. Hier konnten sie das tun, was ihnen in New York verboten wurde, nämlich Dollar marktgerecht handeln. Je größer dieser separate Eurodollarmarkt wurde, desto größer wurde auch der Kreis der Kreditnehmer — bis hin nach Japan oder Australien. Schließlich wurden auch Dollar-Wertpapiere außerhalb Amerikas emittiert und in der ganzen Welt verkauft.

Anfangs sah es so aus, als würde London ein Monopol am Eurodollarmarkte bekommen. Bestenfalls traute man noch den Schweizern zu, mitzumischen. Aber je umfangreicher das Volumen wurde, desto reizvoller mußte es auch für die kontinentaleuropäischen Banken werden, sich in dieses lukrative Geschäft einzuschalten. Einfach deshalb, weil auch die Kundschaft in Deutschland, Frankreich, Holland oder Italien Wind von den billigen Dollarkrediten bekam und Ausschau nach Banken hielt, die ihnen dieses Geld vermitteln konnten. So blieb den kontinentaleuropäern einschließlich der großen deutschen Banken gar nichts übrig, als entweder London und Zürich diesen Markt endgültig zu überlassen oder aber selber aktiv zu werden. «Hätte es Luxemburg nicht gegeben, wir hätten es erfinden müssen», meint man heute vielsagend. Luxemburg mit seiner speziellen Steuer- und Gesellschaftsgesetzgebung war in der Lage, mit den Londonern oder Zürichern mitzuhalten. So ist dieser Ort nach und nach zum Euro-Marktplatz der EWG-Länder geworden. Das hat den Vorteil, daß es heute keinen Monopolplatz für Euro-Geschäfte gibt und der Wettbewerb zugunsten aller Marktteilnehmer funktioniert.

Jeder der Euro-Marktplätze hat eine andere Struktur, hat seine Stärken, aber auch seine spezifischen Schwächen. Letztlich braucht ein Platz den anderen, und das Geheimnis des guten Funktionierens ist die ständige und blitzschnelle Zusammenarbeit über Telefon und Fernschreiber. In London sind zum Beispiel die Banken nicht in der Lage, die Euro-Dollar

in England selbst weiterzuverleihen. Die englische Devisenbewirtschaftung schließt für Engländer einen freizügigen Ankauf von Euro-Dollars aus. Somit ist die City darauf angewiesen, sich ihre Kunden außerhalb Großbritanniens zu suchen; nicht zuletzt auf dem europäischen Kontinent. Für den Verkauf von Anleihen, die in Luxemburg aufgelegt werden, aber braucht man wiederum die Schweiz, denn dort sitzt die Masse der anlagehungrigen Fluchtgelder, für die es im Lande selbst zu wenig Anlagemöglichkeiten gibt. In Deutschland dagegen herrschte jahrelang infolge der Hochzinspolitik Heißhunger nach günstigen Euro-Krediten. Dafür gibt es bei uns wiederum keinen eigenen Euro-Markt im Lande; aus Gründen, auf die wir noch später zurückkommen werden.

London müssen wir uns also wie einen großen Sackbahnhof vorstellen, in dem ständig Züge mit Dollar einfahren. Die « Ware » wird in der City entladen und umgepackt. Neue Zugpaare werden zusammengestellt, das Geld schließlich in alle Welt weiterverschickt. Die Schweiz gleicht einem großen Abstellbahnhof, auf dem viele Euro-Geldzüge ein treffen. Mit diesem Euro-Geld kaufen Schweizer Banken für ihre internationale Kundschaft kurz- und langfristige Auslandstitel, die aber in den Schweizer Depots liegen bleiben.

Durchgangsstationen für fremde Mittel

Was aber treibt nun Luxemburg? Es ist, um im Bilde zu bleiben, heute noch mit einem bescheidenen Kleinstadtbahnhof zu vergleichen, dessen Schienennetz nach Süden in Zürich, nach Westen in Paris, nach Osten in Frankfurt und nach Norden in London endet. Die « Ware », über die die Luxemburger verfügen, wird über wenige Gleise eingeschleust. Der Aufenthalt der Luxemburger Euro-Gelder ist kurz. Die hier domizilierenden Banken sind Durchgangsstation für fremde Mittel, denn bleibende Auslandsanlagen wie in der Schweiz gibt es an diesem Platze wenig, obwohl Luxemburg, was weitgehend unbekannt ist, auch ein gesetzlich fundiertes Bankgeheimnis hat, das Ausländer ebenso schützt wie das Schweizer Bankgeheimnis. Jedermann kann sich in Luxemburg auch ein Nummern-Konto einrichten und Konten in jeder Währung der Welt bei jeder Bank — auch bei den deutschen Niederlassungen im Lande — unterhalten. Diesen Niederlassungen wird es untersagt, zum Beispiel dem deutschen Fiskus irgendwelche Auskünfte zu erteilen. Aber der Fremdgeldstrom geht an Luxemburg vorbei. Die Auslandsbanken leben vom Kunststück, nur so viel Geld draußen anzukaufen, wie sie sofort wieder in einem anderen Land absetzen können. An der Differenz wird verdient.

Warum wird das Euro-Geldgeschäft nicht direkt von Frankfurt aus, also von zu Hause betrieben? Erfreuen wir uns nicht in der Bundesrepublik, ganz im Gegensatz zu den meisten anderen Ländern, einer vollkommenen Konvertibilität? Besitzen wir nicht unbeschränkte Freiheiten im Devisenhandel? Ist unser Binnenmarkt nicht groß genug, um ein eigenständiges Euro-Geschäft zu tragen? Warum müssen deutsche Großbanken partout nach Luxemburg ge-

hen? Nun; in der Tat wäre es viel rationeller und wohl auch vernünftiger, in der Bundesrepublik selbst einen Euro-Markt aufzuziehen. Aber das geht nicht. Die deutsche Steuergesetzgebung ist holdingfeindlich, sie ließe zum Beispiel die freizügige Auflage von Eurodollaranleihen über ausländische Finanzgesellschaften in der Bundesrepublik nicht zu. Das Haupthindernis aber ist, daß die Deutsche Bundesbank das Auslandsgeschäft der innerdeutschen kreditpolitischen Reglementierung unterwirft. Eine Bank, die sich anschickt, Euro-Dollar aus dem Ausland anzukaufen, um das Geld wieder in ein drittes Land zu leiten, ist im Inland nicht von der Mindestreservepflicht befreit, wie das in England der Fall ist. Jegliche Transformation von Geldern, alle Durchlaufgeschäfte, die typischen Euro-Geldgeschäfte also, werden bei uns durch die kreditpolitischen Bestimmungen unmöglich gemacht. So bleibt gar nichts anderes übrig, als Geschäfte dieser Art ins Ausland zu verlagern. Die deutschen Banken mußten sich ihre « Euro-Wettbewerbsfähigkeit » über Luxemburg beschaffen.

Jahrelang ist versucht worden, die Bundesbank zu ermuntern, die Bestimmungen für den Handel mit Auslandsgeld zu ändern; vergeblich. Die Notenbank hat aber ein « Auswandern » der Euro-Marktgeschäfte nicht verhindern können. Ob sie jetzt glücklich über eine Entwicklung ist, die von ihr nun überhaupt nicht mehr kontrolliert werden kann, bleibt dahingestellt. Der Rausch der großen Zahlen, die Virtuosität, mit denen die Luxemburger Auslandsbanken heute auf dem Klavier des legeren Banken-Reglements zu spielen verstehen, ist zweifellos nicht ohne Gefahren. Die Versuchung ist groß, lukrative Geschäfte zu treiben, die womöglich eines Tages zu Lasten der Mütter gehen könnten. Es ist kein Geheimnis, daß in Luxemburg Kredite bis zu sieben, oft auch bis zu zehn Jahren gewährt werden; unter Bedingungen, wie man sie im Inland wegen der strengen Bestimmungen der deutschen Bankenaufsicht niemals tätigen dürfte. « Roll-over » ist das geflügelte Wort. Man setzt Drei- oder Sechsmonatsgelder revolving ein, um längerfristige Darlehen zu gewähren. Gewiß, das Luxemburger Super-Revolving-System hat mannigfache Absicherungen. Aber was geschehen würde, wenn plötzlich die Dollars am Euro-Markt knapp werden sollten, darüber pflegt man in Luxemburg lieber nicht beharrlich nachzudenken.

Die Franzosen hatten 1967/68 Luxemburg einen Schock versetzt, als der ehemalige Finanzminister Debré ironisch erklärte: « Wir werden Luxemburg in die EWG aufnehmen. » Das sollte wohl heißen: « Wir werden dem Land seine Privilegien nehmen. » Inzwischen hat Frankreich aber in der Zeit der Hochzinspolitik manche eigenen Vorteile aus der Existenz Luxemburgs gezogen. Der französische Franc ist inzwischen gespalten. Es gibt einen Finanz-Franc, der im Grunde genommen nichts weiter als ein « Euro-Franc » ist, eine Währung, die zu freien Preisen gehandelt werden kann. Die Angriffe aus Paris sind jedenfalls verstummt.

Dafür drohen den Luxemburgern andere, weit gefährlichere Fallstricke. So wird zum Beispiel in

der Schweiz ein Gesetzentwurf diskutiert, der vorsieht, daß von 1974 an die Stempelabgabe von zwei Prozent auf Auslands-Emissionen fortfallen soll. Der Stempel hat bisher die Schweizer Großbanken daran gehindert, sich direkt an Euro-Anleihe-Konsortien zu beteiligen, obwohl mehr als die Hälfte aller Euro-Anleihen in der Schweiz plaziert werden. Fiele der leidige Stempel fort, brauchten die Schweizer Luxemburg für die Emission von Euro-Anleihen nicht mehr. Zürich könnte das Geschäft allein betreiben, Luxemburg erhielte neue harte Konkurrenz. Man sieht, ein einziges Steuergesetz im Ausland kann schon den Finanzplatz empfindlich treffen.

« Ohne Euro-Dollars geht's nicht »

Die innerdeutsche Diskussion über eine mögliche Anwendung des Paragraphen 23 des Außenwirtschaftsgesetzes wird hier außerordentlich sorgfältig verfolgt. Das Bardepot hat Luxemburg bisher geschmeidig überspielen können mit einer Reduktion der Zinssätze für Euro-Dollar und Euro-Markt-Kredite. Aber wenn es zu einem totalen Einfuhrverbot für Devisenkredite in Deutschland kommen sollte,

würde dies den gesamten Euro-Markt spürbar treffen. Die deutsche Kreditkundschaft ist mit wahrscheinlich mehr als 30 Milliarden DM engagiert.

Der riesige Markt mit seinen 50 oder gar 60 Milliarden Dollar — so tröstet man sich — sei so gewaltig geworden und zeige eine derartige Eigendynamik, daß ein abrupter Geldentzug im größeren Umfange die Weltwirtschaft einfach ruinieren müsse. Ohne Euro-Dollar, so meint man in Luxemburg, ginge es nicht mehr.

Das beste wäre in der Tat, wenn der große Markt allmählich durch Rückführung der Dollar in die Vereinigten Staaten ausgetrocknet werden würde. Aber dies setzt eine Umkehr der amerikanischen Zahlungsbilanz voraus, an die wiederum die Praktiker des Euro-Markts im Moment noch nicht zu glauben wagen. So lebt der Platz von der Hoffnung des Unvermögens der westlichen Welt, seine Währungsprobleme in Ordnung zu bringen. Jedenfalls vertrauen die Luxemburger darauf, daß sie auch weiterhin gute Geschäfte machen können mit dem vielen Geld, das sie zwar nicht in der Hand, aber an der Hand haben.

Nouvelles de la Cour

Mois d'avril

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 10 avril 1972 annonce que, répondant à l'invitation de Sa Majesté la Reine Elisabeth II, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Se rendront en visite d'Etat en Grande-Bretagne le 13 juin 1972.

* *

Le 12 avril 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Allan James Eastman, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Australie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Johan Boudewijn Paul Maramis, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Indonésie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Mohammed Ali Massoud Ansari, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Iran.

Mois de mai

Le 6 mai 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur William P. Rogers, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Etats-Unis d'Amérique.

* *

Le 9 mai 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ian Lachlan Gordon Stewart, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Nouvelle-Zélande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Abdelkader Benslimane, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc.

* *

Le 19 mai 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Jorge Barco-Vargas, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie.

* *

Le 26 mai 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Ramon Sedo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Kesrouan Labaki, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Liban.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois d'avril

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 14 avril, le Conseil a délibéré sur un projet de règlement grand-ducal étendant l'assurance obligatoire contre les accidents aux enseignants et aux élèves des cours techniques professionnels, dont il saisira le Conseil d'Etat.

Il a approuvé en outre deux projets de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du minimum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie ainsi que des minimum et maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le C. A. S.

Le Conseil a décidé d'instituer par la voie légale un Conseil National de Coordination de la Politique des Transports.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant le contrôle médical des étrangers.

Un projet de règlement grand-ducal supprimant les limitations de durée des autorisations de faire le commerce délivrées aux étrangers, sera soumis au Conseil d'Etat.

Finalement le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal déterminant les cas d'exception et de tempérament aux conditions de stage et d'examen pour certains fonctionnaires communaux.

Réunions du mois de mai

Au cours du mois de mai, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 10 mai, le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Finances sur les derniers aménagements élargissant le cercle des bénéficiaires en ce qui concerne les franchises accordées aux voyageurs dans le trafic international. Celles-ci s'appliquent à une valeur maximum totale de 3750 fr. pour les marchandises importées d'un autre pays membre de la C.E.E., selon les modalités et les précisions qui font l'objet d'un communiqué à part.

Il s'est fait présenter l'avant-projet d'aménagement des zones résidentielles au Kirchberg, projet dont la réalisation sera mise en œuvre sous peu par la publication des cahiers de charges et par la désignation d'un promoteur.

Il a délibéré sur des projets d'agrandissement de l'hôpital de la ville d'Esch-sur-Alzette et il a donné les directives nécessaires pour fixer de façon définitive la part de l'Etat dans les investissements prévus.

Dans le contexte de sa politique en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, le Conseil a approuvé un plan national concernant la destruction des ordures. Ce plan définit les installations et fixe leur répartition à travers le pays ; des décharges contrôlées à caractère régional sont prévues à Diekirch, Wiltz et Flaxweiler, cette dernière pouvant être dotée d'une station pilote de compostage.

Dans le même cadre le Conseil a défini les conditions d'une participation accrue de l'Etat dans les frais d'investissement concernant l'installation d'une station d'incinération à Leudelange par le Syndicat Intercommunal SIDOR.

Il a donné ses directives à la délégation patronale en vue d'entamer les négociations avec la commission syndicale des contrats en vue de la conclusion d'un nouveau contrat collectif pour les ouvriers de l'Etat.

Il a mis au point de façon définitive le projet de loi concernant la réorganisation de l'administration des Eaux et Forêts.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du cadre de l'Institut National des Sports.

Il a procédé à un premier échange de vues au sujet d'une nouvelle réglementation des frais de route et de séjour des fonctionnaires.

Il a décidé d'accorder aux intéressés un nouveau délai pour faire valoir leurs droits de mise en compte des années de guerre auprès des différents régimes de pension.

Il a approuvé un projet destiné à faire aboutir à bref délai les opérations de liquidation de l'Office Commercial de Ravitaillement et il a pris les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts du personnel.

Le Conseil a approuvé la déclaration d'obligation générale d'un avenant au contrat collectif pour le métier de chauffeur d'autobus privés.

Poursuivant sa politique dans l'intérêt d'une augmentation des revenus du secteur agricole, le Conseil a donné son accord pour une augmentation des prix de certains produits laitiers, qui est entrée en vigueur le 4 mai dernier.

Finalement le Conseil s'est prononcé en faveur de l'introduction d'un plan comptable unifié.

Mémorial

Mois d'avril

Ministère d'Etat

La loi du 23 mars 1972 modifie les articles 1^{er}, 98 et 154 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale. (page 787)

*

Ministère des Affaires Culturelles et des Cultes

Un règlement grand-ducal du 28 mars 1972 a pour objet l'organisation du stage et de l'examen pour les postes de chefs de services spéciaux aux Musées de l'Etat. (page 835)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 11 avril 1972 porte approbation de la Convention n° 121 concernant les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, adoptée à Genève le 8 juillet 1964, à la 48^e session de la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail. (page 843)

La loi du 11 avril 1972 porte approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg, signé à Lisbonne, le 20 mai 1970. (page 856)

La loi du 11 avril 1972 porte approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République socialiste fédérative de Yougoslavie réglementant l'emploi au Luxembourg des travailleurs yougoslaves, signé à Belgrade, le 28 mai 1970. (page 863)

La loi du 12 avril 1972 concerne l'approbation du Protocole portant amendement de l'article 56 de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signé à Vienne, le 7 juillet 1971. (page 868)

La loi du 12 avril 1972 porte approbation de l'Amendement à l'article VI du Statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, adopté par la 14^e Conférence Générale de l'AIEA à Vienne. (page 869)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 10 mars 1972 prescrit un recensement de l'agriculture en 1972. (page 786)

La loi du 29 mars 1972 concerne le droit d'auteur. (page 810)

*

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 4 avril 1972 porte modification du règlement ministériel du 2 avril

1963 concernant la création d'un Conseil Supérieur de l'Education Nationale (CSEN). (page 836)

Un règlement grand-ducal du 5 avril 1972 abroge et remplace l'arrêté grand-ducal du 9 juin 1960, pris en exécution de la loi du 13 décembre 1954 portant approbation de la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, et l'article 2 du règlement grand-ducal du 19 décembre 1963 modifiant l'arrêté grand-ducal précité. (page 842)

Un règlement grand-ducal du 5 avril 1972 porte institution et organisation d'un examen de passage pour l'entrée dans la division supérieure de l'enseignement secondaire. (page 877)

*

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 15 mars 1972 concerne les distilleries agricoles. (page 787)

La loi du 23 mars 1972 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de neuf cents millions. (page 788)

Un règlement ministériel du 13 avril 1972 concerne la perception de l'accise sur les boissons fermentées de fruits et certains liquides alcooliques. (page 836)

Un règlement grand-ducal du 21 avril 1972 remplace les articles 91, 93, 94, 95, 96 et 97 du règlement grand-ducal du 8 juin 1971 portant révision du règlement général sur le service intérieur des postes, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 8 septembre 1971 remplaçant l'article 15 dudit règlement. (page 893)

Un règlement ministériel du 21 avril 1972 fixe les taxes du service international des colis postaux, par application de l'Arrangement concernant les colis postaux signé au Congrès postal universel de Tokyo, le 14 novembre 1969. (page 894)

Un règlement ministériel du 17 avril 1972 concerne le régime d'accise des huiles minérales. (page 896)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1972 porte désignation des sièges du bureau de poste central et des bureaux de poste principaux. (page 899)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1972 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 900)

*

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 27 avril 1972 établit les carrières du personnel paramédical de l'Etat et modifie la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 902)

La loi du 28 avril 1972 modifie l'article 11, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 907)

*

Ministère de la Justice

La loi du 28 mars 1972 concerne 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. (page 818)

Un règlement grand-ducal du 28 mars 1972 concerne les formalités à remplir par les étrangers séjournant au pays. (page 823)

Un règlement grand-ducal du 28 mars 1972 concerne les conditions d'entrée et de séjour de certaines catégories d'étrangers faisant l'objet de conventions internationales. (page 826)

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1972 concerne la composition et le fonctionnement de la commission consultative en matière de police des étrangers. (page 830)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 28 mars 1972 porte assimilation aux Luxembourgeois des travailleurs ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique européenne en matière d'application de la législation concernant l'office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés. (page 834)

Un règlement grand-ducal du 11 avril 1972 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de plafonneur signé le 1^{er} juin 1971 entre la fédération des patrons plafonneurs et façadiers d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 882)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1972 porte nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie. (page 901)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1972 porte nouvelle fixation du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (page 901)

Mois de mai

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 12 avril 1972 porte approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Gabonaise relatif aux transports aériens, signé à Bruxelles, le 27 juillet 1971. (page 922)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 16 mai 1972 concerne les prix de vente maxima du lait, de la crème fraîche et du beurre. (page 960)

*

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1972 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du cadre de l'Institut national des sports. (page 930)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 12 mai 1972 concerne le contrôle médical des étrangers. (page 948)

*

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 26 avril 1972 concerne la franchise des droits d'entrée et d'accise accor-

dée dans le trafic international des voyageurs. (pages 914 et 916)

Un règlement ministériel du 27 avril 1972 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications, pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 928)

La loi du 12 mai 1972 autorise la vente de gré à gré d'une parcelle de terrain domanial sise à Colmar-Berg. (page 942)

La loi du 12 mai 1972 autorise la vente de gré à gré d'un pré sis commune de Grevenmacher et dépendant du domaine curial de Grevenmacher. (page 943)

La loi du 12 mai 1972 autorise la cession de gré à gré d'une propriété domaniale sise à Echternach.

La loi du 12 mai 1972 autorise la cession par voie d'échange du bâtiment des postes à Bascharage. (page 944)

*

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 3 mai 1972 détermine des cas d'exception et de tempérament aux conditions de stage et d'examen pour certains fonctionnaires communaux. (page 938)

*

Ministère de la Justice

La loi du 12 avril 1972 porte réorganisation des justices de paix. (page 954)

*

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement ministériel du 3 mai 1972 règle l'exploitation d'un service de voitures de location à l'aéroport de Luxembourg. (page 939)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 12 mai 1972 détermine les mesures applicables pour l'emploi des tra-

vailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. (page 945)

Un règlement grand-ducal du 16 mai 1972 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant au contrat collectif du 30 mai 1969, conclu entre la fédération chrétienne du personnel des transports et la fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés d'une part et l'association des entrepreneurs luxembourgeois de lignes d'autobus d'autre part. (page 961)

Chambre des Députés

Mois d'avril

- 11 avril : Réunion de la Commission Juridique.
- 12 avril : Visite de la Commission de la Force Publique au champ de manœuvres à Bitch. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission Agricole.
- 13 avril : Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 18 avril : 56^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de régler certaines matières (n° 1578). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi établissant les carrières du personnel paramédical de l'État et modifiant la loi modifiée du 27 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (n° 1540). Rapport de la commission de la fonction publique.
Réunion de la Commission de la Fonction Publique et de l'Économie Nationale.
- 19 avril : 57^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi établissant les carrières du personnel paramédical de l'État et modifiant la loi modifiée du 27 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État (n° 1540). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.
Réunion de la Commission des Affaires Étrangères.
- 20 avril : 58^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Présentation des vœux de la Chambre pour le 75^e anniversaire de M. le Doyen d'âge Antoine Krier. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (n° 1388). Seconde lecture. Rapport de la commission. Discussion. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi ayant pour objet la cession par voie d'échange d'un immeuble domanial sis à Bascharage (n° 1595); b) projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'un pré sis commune de Grevenmacher, section B des Bois et dépendant du domaine curial de Grevenmacher (n° 1596); c) projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'un immeuble domanial sis à Colmar-Berg (n° 1597); d) projet de loi autorisant la cession de gré à gré d'une propriété domaniale sise à Echternach (n° 1598). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote des articles uniques des quatre projets. Vote sur l'ensemble par appel nominal de chacun des quatre projets et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, ouverte à la signature à Tokyo, le 14 septembre 1963 (n° 1531). Rapport de la commission des transports. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.
- 21 avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique et de l'Économie Nationale. — Réunion de la Commission Juridique.
- 25 avril : Réunion de la Commission Juridique.
- 26 avril : 59^e séance publique. — Proposition de loi concernant a) réglementation de l'interruption légale de la grossesse; b) abolition de l'article 9 de la loi du 23 mai 1958 (réglementation générale des spécialités pharmaceutiques); c) autorisation de la stérilisation volontaire. Décision sur la prise en considération. — Interpellation de

l'hon. M. Wehenkel concernant les mesures que le Gouvernement entend ou n'entend pas prendre au sujet de la réglementation de l'interruption légale de la grossesse.

Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 27 avril : 60^e séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Wehenkel concernant les mesures que le Gouvernement entend ou n'entend pas prendre au sujet de la réglementation de l'interruption légale de la grossesse. — Projet de loi modifiant l'article 11, paragraphe I^{er}, de la loi modifiée du 22 juin 1963, fixant les traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1446). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lec-

ture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, relatif aux régimes de sécurité sociale d'Outre-Mer, signé à Bruxelles, le 27 octobre 1971 (n° 1581). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

Mois de mai

- 2 mai : Réunion de la Commission Agricole.
- 8 mai : Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 9 mai : 61^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Interpellation de Madame Lulling sur l'application de la Convention n° 103 de O.I.T. concernant la protection de la maternité. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 100 du code pénal concernant la libération conditionnelle (n° 1517). Rapport de la commission juridique.
- 10 mai : 62^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 100 du code pénal concernant la libération conditionnelle (n° 1517). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission Juridique.
- 15 mai : Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 17 mai : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de la Santé Publique et de la Commission Juridique.
- 18 mai : 63^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le commerce de bois bruts (n° 1588). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 29 juillet 1912 concernant la police sanitaire du bétail et l'amélio-

ration des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs (n° 1590). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation de la Convention unique sur les stupéfiants, faite à New York, le 30 mars 1961 (n° 1507). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi sur les emblèmes nationaux (n° 1333). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.

- 24 mai : Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 26 mai : Réunion de la Commission Juridique.

- 30 mai : 64^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant les droits et devoirs des époux (n° 1395). Rapport de la commission juridique. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

- 31 mai : 65^e séance publique. — Analyse des pièces. Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réforme des droits et devoirs respectifs des époux (n° 1395). Continuation de la discussion générale.

Réunion de la Commission de Travail.

Le Mois en Luxembourg

Mois d'avril

- 1^{er} avril : A Luxembourg a lieu l'ouverture de la 8^e Foire Expoca, placée sous le haut patronage du Ministre du Tourisme, du Ministre des Classes Moyennes, de la municipalité de la Ville de Luxembourg et de la Fédération luxembourgeoise de camping et caravanning
- Au casino syndical de Bonnevoie, le cercle philatélique et numismatique de Hollerich-Bonnevoie fête son 50^e anniversaire par l'ouverture d'une exposition de timbres.
- Au Centre civique de Hesperange a lieu l'ouverture de la 2^e Expo-Hesperange, organisée par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme.
- Au Centre culturel de Belvaux a lieu l'inauguration de la 4^e exposition de peintres amateurs.
- A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage du « Challenge de l'amitié », exposition organisée par le Photo-Club d'Esch.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition de gouaches de l'artiste Ger Maas.
- 3 avril : Dans les quartiers de la vieille ville de Luxembourg et dans la localité de Nospelt se déroule la fête populaire de « l'E'maischen ».
- 4 avril : A l'occasion du 75^e anniversaire de la mort du compositeur Johannes Brahms, l'Association « Art Musical Luxembourg » et la section culturelle de l'Amicale du Gouvernement invitent à la Maison de Cassal à Luxembourg à une conférence de M. Jeannot Heinen, compositeur luxembourgeois, sur le thème : « Brahms als Mensch und Künstler ».
- 5 avril : A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des étudiants en droit invite à une table ronde traitant le sujet : « Le régime pénitentiaire au Grand-Duché de Luxembourg », avec la participation du criminologue luxembourgeois M. Armand Mergen, professeur de l'université de Mayence, ainsi que M. Julien Mersch, président de la Ligue luxembourgeoise pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.
- A Rodange, l'orchestre Hopewell Valley High School de Hopewell New Jersey (USA) donne un concert sous la direction du professeur Robert R. Sine.
- 7 avril : Le Jazz Club de Luxembourg invite à Clausen à un récital du vibraphoniste et clarinetiste Günter Hampel, accompagné par Willem Breuker, Jack Gregg, Arjen Gorter.
- La section des étudiants de l'ALUC invite à une soirée poétique avec Annette Berger.
- 8 avril : Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Jugendchor Leonberg » donne une représentation du conte de fée des Frères Grimm « Der Gestiefelte Kater ».
- Au Centre Culturel de Luxembourg-Hollerich a lieu une manifestation internationale de musique moderne « Pop » par 21 orchestres, au bénéfice de l'association des aveugles du Grand-Duché.
- A Hollenfels, M^{me} Madeleine Frieden, Ministre de la Jeunesse, et M. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, procèdent à l'inauguration d'un centre sportif et de détente et d'un sentier naturel.
- Au Foyer du Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration de gravures monumentales des artistes Fiorini et Louttre de Paris.
- A la Galerie « Le Cadre » à Luxembourg est ouverte l'exposition de dessins à l'encre de Chine et à la plume de la jeune artiste Marie-Rose Bohner.
- A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg, l'artiste belge Monique Perceval, diplômée de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et des arts décoratifs, expose ses œuvres récentes.
- Dans le cadre des concerts au château de Wiltz, le Quatuor de Harpes Mireille Flour donne un concert avec la participation de Marie-Françoise Baux, Mireille Flour, Annelies Sturm et Rosalind Dunbar.
- 10 avril : A la Maison des Jeunes à Luxembourg, Ciné-Club 70 présente le film : « La longue marche », drame français de la résistance, tourné par Alexandre Astruc.
- A Limpertsberg, M. J. Schmit donne une conférence sur le sujet : « Bei de Letzeburger am Middle-West vun den USA », avec projection de diapositives.
- A Rodange, Exploration du Monde invite à la conférence de Gérard Civet avec projection du film en couleurs : « Pérou et Bolivie — 10 000 ans d'énigmes inca ».
- 11 avril : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'American Luxembourg Society présente le célèbre film de D. W. Griffith : « Birth of a Nation ».
- Les anciens du camp de Buchenwald fleurissent la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm en reconnaissance de la libération du camp, le 11 avril 1945, par les troupes américaines.
- Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Berliner Tournee-Theater » en co-production avec les « Städtischen Bühnen Essen », donne une représentation de la pièce : « Seid nett zu Mr. Sloane » de Joe Orton.
- 12 avril : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Général belge Werner, Directeur du Centre de Sociologie de la Guerre de l'Université Libre de Bruxelles, donne une conférence sur le thème : « La paix par la recherche scientifique ».
- La Société des Antiquités Nationales invite au Foyer Européen à Luxembourg à une conférence,

illustrée de diapositives, donnée par M. le professeur Norbert Thill, sur « La Sicile Antique ».

A Rumelange, le Cercle symphonique invite à un festival vocal et instrumental de mélodies américaines, sous la direction de M. Auguste Schreiner.

- 13 avril : Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu, dans le cadre de la Journée Mondiale de la Santé 1972, une soirée commémorative, au cours de laquelle prennent la parole le D^r E. Duhr, Directeur de la Santé Publique; M^{me} M. Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, sur « Le cœur malade, un grave problème de santé publique »; le D^r Pierre Stein, cardiologue, sur « Société et médecins confrontés avec les maladies cardio-vasculaires »; et M. R. Rollinger, président de l'ALNU, sur « L'OMS a 25 ans ».

Son Altesse Royale le Prince Jean rend visite au planetarium des Musées de l'Etat à Luxembourg ainsi qu'au laboratoire souterrain de géodynamique à Walferdange.

La société « Horizon 2000 » invite à Luxembourg à une conférence faite par M^{me} J. Poelmans, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur de Belgique, sur : « L'avenir de la futurologie ».

Dans le cadre de Exploration du Monde, M. Gérard Civet présente le film « Pérou et Bolivie » au Foyer du Théâtre municipal de Luxembourg.

Dans le cadre des concerts et manifestations artistiques marquant le 75^e anniversaire de la chorale municipale « Uelzcht » Esch-sur-Alzette, un grand concert symphonique et vocal est donné à l'auditorium de Radio-Télé-Luxembourg par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg et la chorale « Uelzcht », sous la direction de Pierre Cao. Ce concert est répété le lendemain au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

- 14 avril : En l'église Saint-Michel à Luxembourg est célébrée une messe de requiem à la mémoire du Général américain Frank E. Frazer, ancien chef de la mission militaire alliée au Luxembourg et citoyen d'honneur de la Ville de Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, la célèbre femme-écrivain eurasienne Han Suyin donne une conférence sur le thème : « La politique extérieure de la République populaire de Chine », qui est organisée par l'association « Amitiés Luxembourg-Chine ».

L'action familiale et populaire et la Direction de l'école des parents invitent à la Maison des Jeunes à Luxembourg à une conférence donnée par Hans Rotter sj, professeur de théologie et morale à l'Université d'Innsbruck, sur le sujet : « Abtreibung : moraltheologische Überlegungen zu einem vieldiskutierten Problem ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, « Inter-Europe Spectacles, Paris » donne une matinée scolaire de la pièce « Les Fourberies de Scapin » de Molière.

- 15 avril : A l'occasion de la présence à Luxembourg du Conseil International de Pax Christi, ce mouvement catholique pour la paix invite à une conférence/table ronde interconfessionnelle au Théâtre municipal de Luxembourg, avec le Cardinal Bernhard Alfrink, Archevêque d'Utrecht, Primat des Pays-Bas, Président International de Pax Christi, le Grand Rabbin de Luxembourg, Emmanuel Bulz et le Pasteur de la Communauté Protestante francophone des Communautés Européennes à Luxembourg, Jean Mertens, sur le sujet : L'apport des églises à la construction de la paix.

Le comité de l'association luxembourgeoise « Les Amis de l'Autriche » invite à une grande soirée austro-luxembourgeoise dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, sous la direction de M. Julien Hoffmann.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, les jeunes du Parti Chrétien-Social invitent à un grand spectacle avec Eric Silvester et « The Four Sirs », organisé au profit de l'association des parents d'enfants mentalement handicapés.

La Galerie Louvigny à Luxembourg présente les œuvres du peintre Hobi.

A la Galerie Horn à Luxembourg est ouverte l'exposition de peintures et de dessins de l'artiste Gabrielle Ohl de Madagascar.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre belge Jan van der Loo.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration de l'exposition des peintures et aquarelles de l'artiste français Jean Le Moal.

A Differdange, le peintre amateur Albert Kayser expose ses œuvres.

A Pétange est ouverte une exposition sur la protection de la nature.

- 16 avril : L'association grand-ducale des anciens militaires luxembourgeois fête l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Prince Henri par un service religieux en l'église St-Michel à Luxembourg.

- 18 avril : Au Centre Culturel Français à Luxembourg est présenté le film de Jean Renoir : « Elena et les hommes ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée la nouvelle littérature et la nouvelle poésie d'expression française en Alsace, par les écrivains alsaciens Denise Grappe-Reichel, Jean-Claude Walter et Joseph Paul Schneider.

- 19 avril : Au Théâtre municipal de Luxembourg est donné un concert par le grand orchestre et la chorale mixte du Conservatoire de la ville de Luxembourg, sous la direction de Josy Hamer, directeur du conservatoire.

A la synagogue à Luxembourg, le grand Rabbin Alexandre Safran de Genève donne une conférence sur le sujet : « Peuple et pays d'Israël dans la tradition juive ».

- La Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises invite au Foyer Européen à Luxembourg à une démonstration florale « Ikebana » par Mrs. Joan Lytwich.
- 20 avril : La Journée mondiale de la Forêt placée sous le patronage de Son Altesse Royale le Prince Charles, a lieu dans la forêt « Bambösch » à Luxembourg en présence de membres du Gouvernement et du Conseil échevinal de la capitale.
La section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence-débat avec M. l'abbé J. Heidesch sur : Connaissance de l'Amérique latine : Colombie, Ecuador, Brésil.
Le comité des Amis de l'Histoire invite à Luxembourg à une conférence faite par M. Raymond Weiller, numismate au Musée d'Art et d'Histoire, sur les « Ateliers monétaires et Monnaies au pays de Luxembourg ».
A Luxembourg, M. Jules Bonetti commente son reportage avec diapositives en couleurs sur l'Algérie et son grand désert.
Les Amitiés Françaises de Differdange invitent à l'ancien Hôtel de ville à une conférence avec projection de diapositives, faite par M. Norbert Thill, professeur de musique, sur la Roumanie.
- 21 avril : Son Excellence M. l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne procède à l'ouverture de la bibliothèque « Thomas-Mann » à Luxembourg, en présence de M^{me} Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles et de nombreuses personnalités de la vie politique et culturelle. A cette occasion et dans le cadre de ces festivités, l'écrivain, M. le professeur Dr. Golo Mann, donne une conférence au Foyer du Théâtre municipal de Luxembourg sur le thème : « Biographie und Geschichte ».
Dans le cadre des soirées des Jeunesses Musicales, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert au Théâtre municipal de Luxembourg sous la direction de Dimitri Chorafas, avec comme soliste Jean-Pierre Wallez, violon.
- 22 avril : Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée une représentation de la comédie « Der Etappenhase » de Karl Bunje avec Willy Millowitsch.
A la Galerie St-Michel à Luxembourg, l'artiste Paul Delvaux expose ses lithographies et eaux-fortes.
Dans le cadre « Les concerts au château de Wiltz », les Amis de la Musique de Chambre invitent à une soirée avec au programme un récital Peter Schmalfluss et le Duo de Paris, Lilia Beretti et Louis Fancini.
- 24 avril : La société des Amis de la Maison de Victor Hugo à Vianden invite à Luxembourg à une projection du film « Les Misérables » de Jean-Paul Le Chanois.
La British-Luxembourg Society invite au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg à un concert de musique de chambre anglaise donné par l'orchestre de musique de chambre de Luxembourg, sous la direction de M. Alex Müllenbach.
- 25 avril : Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'Amicale Internationale d'aide à l'enfance la plus meurtrière, placée sous le haut patronage de la Ville de Luxembourg, organise avec la collaboration des Communautés Européennes un gala de bienfaisance. Au programme des extraits de « Des pommes pour Eve » de Gabriel Arout d'après Anton Tchekhov et « Le défunt » et « Edouard et Agrippine » de René de Obaldia.
Dans le cadre « Spectacle de cinéma d'art et d'essai », présenté avec le concours de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Luxembourg, sont projetés au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette quatre classiques du cinéma muet américain, intitulés : Dracula — Blood and Sand — Garden of Eden — America.
- 26 avril : Au Théâtre municipal de Luxembourg, « Euro-Studio » donne une représentation de « Ehekarussell », comédie de Leslie Stevens, avec Inge Meysel et Helmut Käutner.
La Miami University European Study Center, en coopération avec le Centre Culturel Français à Luxembourg, invite à une conférence faite par Monsieur Francis Didelot, ancien président de la Société des Gens de Lettres, sur le thème : « Princesse Pauline : La petite païenne ».
A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Patrick Kontz.
- 28 avril : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, l'Ambassade de France à Luxembourg et la Fédération luxembourgeoise des femmes universitaires invitent à la conférence de M. René Palmiery, écrivain et directeur du Collège international de Cannes, sur « Paul Valéry, poète de la lumière ».
Le Jazzclub de Luxembourg invite à un récital de jazz, donné par le groupe américain « Ambush », composé de Charlie Mariano, Barre Phillips, Peter Warren et Stu Martin.
Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de « Musik » de Frank Wedekind par le Berliner Tournee-Theater, en co-production avec le « Jungen Theater Hamburg ».
- 29 avril : L'Amicale des anciens légionnaires et volontaires luxembourgeois organise diverses cérémonies à l'occasion de la Fête de Camerone à Luxembourg.
Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg a lieu une réunion de l'association européenne pour le traitement et la réadaptation des traumatisés crâniens à laquelle prennent part des délégués de France, d'Allemagne Fédérale, d'Espagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et du Luxembourg, sous la présidence du professeur A. Wackenheim de Strasbourg.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des peintures, aquarelles et dessins du peintre Ravel.

Au Minihiltgen à Luxembourg, le peintre Roger Koemptgen expose un ensemble de gouaches.

L'Harmonie municipale de Differdange donne un concert de gala auquel assiste M. Serge Lancen, compositeur français du poème symphonique « Cap Kennedy » qui est joué à cette occasion.

A Bettembourg, les Amis de la scène donnent

une représentation de leur revue 1972, intitulée: « Elo sidd der platt ».

A Bissen se déroule le « Festival de la Chanson du Centre 1972 ».

30 avril : L'association Baha'i luxembourgeoise invite à une conférence donnée à Luxembourg par le psychothérapeute Dr. N. Peseschkian qui parle sur « Neurosen : wie entstehen sie ? was kann man dagegen tun ? ».

Mois de mai

1^{er} mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'orchestre symphonique « Royal College of Music » de Londres donne un concert sous la direction de Mr. Harvey Philipps.

A Differdange est inaugurée une exposition organisée par le Cercle photographique de Niedercorn sur la protection de l'environnement, suivie de la projection d'un film intitulé « Knascht », présenté par les cinéastes amateurs de Differdange.

A Redange-sur-Attert a lieu l'inauguration d'une exposition philatélique, organisée par la société philatélique « Les Timbrophiles », par le Secrétaire d'Etat, M. Camille Ney.

2 mai : Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition consacrée à L'« Ecole de Paris » dans les collections luxembourgeoises, organisée à l'occasion de la visite officielle du Président de la République Française et de Madame Georges Pompidou.

A Esch-sur-Alzette, l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire invite à une conférence du professeur-attaché M. Carlo Meintz du Service National de la Jeunesse, sur l'orientation des enfants de l'école primaire, intitulée : « Wohin mit meinem Kinde nach dem 6. Schuljahr ? ».

A Differdange, dans le cadre de la lutte contre la pollution, le Secrétaire d'Etat M. Emile Krieps parle sur ce problème actuel et des mesures envisagées par le Gouvernement dans les années à venir.

3 mai : Au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, l'« European Tourist Commission » tient son assemblée annuelle en présence des représentants du Danemark, de Belgique, de France, d'Espagne, de Malte, d'Autriche, de Monaco, de Norvège, des Pays-Bas, de Suisse, des Etats-Unis d'Amérique, de Yougoslavie et de Luxembourg. A l'occasion de la visite officielle à Luxembourg du Président de la République Française et de Madame Pompidou, la Garde Républicaine donne un concert de gala à la Place d'Armes à Luxembourg.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg est ouverte l'exposition de l'artiste peintre Zdenek Kava.

4 mai : Les élèves de l'Ecole Européenne à Luxembourg invitent à la présentation de la pièce de Federico Garcia Lorca « Les noces de sang ».

Au club du Parlement Européen à Luxembourg, le professeur Norbert Thill donne une conférence-projections intitulée : « Impressions de Roumanie ».

A Mondorf-les-Bains a lieu « La Journée Médicale » organisée par la société des Sciences médicales du Grand-Duché, en présence de M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, et du D^r Duhr, Directeur de la Santé Publique. Le thème de cette journée médicale, « La pathologie du pied », est présenté par le professeur Meary, titulaire de la Chaire d'orthopédie de l'hôpital Cochin de Paris.

5 mai : A l'occasion de la Journée de l'Europe, des délégations du Mouvement Européen, des Fédéralistes et du Conseil communal de la ville de Luxembourg déposent des gerbes de fleurs devant le Monument Robert Schuman à Luxembourg. Au Foyer Européen a lieu la remise des médailles du Mérite Européen à différentes personnalités.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Renaissance-Theater von Berlin » donne une représentation de la pièce « Alle Reichtümer der Welt », de O'Neill.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, l'éminent biologiste Pierre-Paul Grassé, président de l'Académie des Sciences, professeur honoraire à la Sorbonne, donne une conférence sur le sujet : « La vie, le hasard, la finalité ».

Au Musée Pescatore à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste peintre Jacques Michel.

A la Galerie P. Bruck à Luxembourg, le peintre japonais Inoué Kozo expose ses sérigraphies.

6 mai : Au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg a lieu l'ouverture officielle de l'exposition philatélique « Europa », organisée par le cercle philatélique et numismatique des Communautés Européennes à l'occasion du 20^e Anniversaire de l'installation de la C. E. C. A. à Luxembourg.

Au Club du Parlement européen à Luxembourg, l'artiste peintre Elsa Buysse de Bruxelles expose un choix de ses œuvres.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, l'Harmonie municipale donne un grand concert avec le concours de Pierre Nimax et Roland Cillien, sous la direction de Georges Wagner.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de peintures acryliques et d'aquarelles d'Audrey Marcus.

L'Action familiale et populaire d'Esch-sur-Alzette invite à la conférence du D^r Nic. Majerus sur « Les méfaits de la drogue ».

Les Amis de la Musique de Chambre de Wiltz invitent au château de Wiltz à deux récitals différents, l'un du « Duo de Paris », Lilia Beretti et Louis Francini, violonistes, et l'autre donné par le jeune pianiste Peter Schmalfuss.

7 mai : A Echternach, dans le cadre de la quinzaine française, les « Rossignoletts d'Arlon » donnent un concert vocal sur la Place du Marché.

8 mai : A Luxembourg, l'Association des anciens combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémore l'anniversaire de la libération et de l'armistice par un dépôt de fleurs aux monuments et cimetières alliés et la célébration d'une messe en l'église Saint-Michel.

9 mai : « Les Amis de l'Autriche » invitent à la Maison de Cassal à Luxembourg à une conférence de M. Werner Welzig, professeur à l'Université de Vienne, sur le thème : « Von Kafka bis Handke: der österreichische Roman des 20. Jahrhunderts ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le Badische Staatstheater Karlsruhe donne une représentation de l'opérette « La Chauve-souris » de Johann Strauss.

10 mai : Au casino syndical de Luxembourg-Bonnevoie, l'ensemble musical « Les sons du sol yougoslave » donne une show très appréciée.

La section luxembourgeoise de « La Flotte » invite au Centre Culturel Français à Luxembourg à une soirée de projection avec au programme le film en couleurs « La Jeanne d'Arc » et « L'odyssée du sous-marin Casablanca ».

A Sanem, l'artiste peintre Michel Klein expose ses tableaux relatant les événements de la dernière guerre mondiale.

11 mai : En l'église Saint-Alphonse de Luxembourg est donné un grand concert spirituel, organisé par le Cercle œcuménique des paroisses européennes de la Ville de Luxembourg.

La 4^e Internationale et la Ligue communiste révolutionnaire de Luxembourg invitent à une conférence donnée par Ernest Mandel, rédacteur en chef de l'hebdomadaire « La Gauche », sur le thème : « Démocratie parlementaire ou démocratie des conseils ouvriers ».

A Differdange a lieu « La Journée des Jeunes » organisée par la section des jeunes du Cercle des Mandolinistes sous le protectorat de l'Union Grand-Duc Adolphe, avec la participation de 30 sociétés comptant quelque 1500 membres.

A Echternach a lieu, au Pavillon du Parc, l'ouverture de l'exposition « Charme et Raffinement de la Table ».

12 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg, la compagnie des Galeries de Bruxelles donne une représentation de la pièce « Comme un Oiseau pour le Chat » d'Aimé Declercq.

Aux salons de l'Hôtel « Holiday Inn » à Luxembourg a lieu l'assemblée générale annuelle de l'Union du commerce de gros en fruits et légumes des Etats membres de la C.E.E.

Le Centre de droit social près l'Office des Assurances sociales invite à Luxembourg à une conférence du Dr. Gerhard Weissenberg, président des organismes de sécurité sociale d'Autriche, sur le sujet : « Entwicklung des österreichischen Sozialversicherungsrechts unter besonderer Berücksichtigung der Rentendynamik, der Gesundheitsfürsorge und Rehabilitation ».

Le Jazz-club Luxembourg invite à une démonstration donnée par un groupe de jazz d'Allemagne Fédérale dénommé « Kollektiv ».

13 mai : A la Chambre des Métiers à Luxembourg, M. Walter Alispach, de Suisse, donne une conférence sur la psychologie physiognomique.

A la Galerie Sain-Michel à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition des gravures et aquarelles de l'artiste italienne Annapia Antonini.

A la Galerie Horn à Luxembourg, la jeune américaine Kathryn Pursley expose ses peintures et aquarelles.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la chorale municipale « Uelzecht » donne un concert vocal sous la direction de MM. Nic. Schuh, René Thiry, Eugène Weber et Armand Wiltgen.

Les amis de la musique de chambre de Wiltz invitent au dernier concert de cette saison, donné au château de Wiltz par les artistes luxembourgeois, à savoir : la cantatrice Yvette Sunnen, soprano, accompagnée au piano par Evelyne Reiff et la pianiste Colette Hennicot-Schoepges.

A Mondorf-les-Bains a lieu le vernissage de l'exposition du jeune peintre luxembourgeois Albert Foetz.

14 mai : A Luxembourg est ouverte la IV^e Synode du diocèse de Luxembourg par une messe pontificale en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg suivie d'une séance d'ouverture dans le transept de la chapelle du grand séminaire de Limpertsberg.

A Luxembourg se termine la rencontre internationale des secouristes organisée par les Secouristes Ambulanciers de la Croix-Rouge luxembourgeoise à laquelle participent des groupes de secouristes d'Allemagne Fédérale, d'Autriche, de

- Belgique, de France, des Pays-Bas, d'Italie, de la Suisse et du Luxembourg.
- A Wasserbillig, la chorale « Sängerbond Museldall » donne un concert vocal à l'occasion de son 75^e anniversaire sous la direction de Roby Schiltz.
- Au Zoo de Senningen, l'artiste peintre eschois Théodore Marx expose ses œuvres récentes.
- 15 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg est donné en représentation le conte « Musiques Magiques » par des enfants pour des enfants ; texte et mise en scène de Cathérine Dasté.
- Au Palais de Justice à Luxembourg, dans le cadre des conférences du jeune barreau, Monsieur Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, professeur à l'Université de Liège, donne une conférence sur « L'effet direct du Droit Communautaire — Les étapes d'une révolution tranquille dans la Pensée juridique ».
- A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, M. Franz Weidinger, Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg, parle de l'UNO, de ses expériences personnelles au sein de cet organisme et du nouveau Secrétaire Générale M. Kurt Waldheim.
- Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg a lieu une conférence européenne sur la formation et le perfectionnement des adultes au cours de laquelle le recteur Capelle, député de la Dordogne, président de la commission de la Culture et de l'Éducation du Conseil de l'Europe, fait un exposé général sur la « formation et le perfectionnement professionnel des adultes dans une politique de formation continue ».
- L'Ambassade du Canada et le Directeur du Centre Culturel Français à Luxembourg invitent à l'inauguration de l'exposition des peintres Marcel Barbeau et Jean-Paul Lemieux.
- 16 mai : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le « Theater der Stadt Trier » donne une représentation de la pièce « Pauken und Trompeten » de Bertolt Brecht.
- Les étudiants de l'ALUC invitent à Luxembourg à la conférence-débat du professeur Albert Reiter sur le thème : « Pourquoi les mathématiques modernes ? »
- Le comité luxembourgeois pour la sécurité et la coopération européennes invite au casino syndical de Luxembourg-Bonnevoie à la conférence du professeur Walter Fabian, de l'Université de Francfort-sur-Main, sur le sujet : « Garantir la paix et l'avenir de l'Europe ».
- L'Association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels invite à la conférence de M. Richard J. Queenan, vice-président de Dixon Speas Associates, sur le thème : « La planification des aéroports ».
- Le Cercle des Communautés Européennes à Luxembourg invite au Foyer Européen à la projection du film « Top Hat » avec Ginger Rogers et Fred Astaire.
- 17 mai : L'Ambassade de France à Luxembourg invite au Centre Culturel Français à la conférence de M. Jean-Jacques Hatt, archéologue et professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, sur « La religion gauloise et ses survivances dans les traditions populaires ».
- Les Amis du Théâtre d'Esch-sur-Alzette invitent à la conférence de M. Guy Wagner, président des « Amis du Théâtre » au Théâtre municipal sur le sujet : « L'univers de Gustav Mahler ».
- 18 mai : L'Ambassade d'Italie à Luxembourg, la société de Sciences Médicales et la Société Luxembourgeoise de Chirurgie invitent à la conférence du D^r Anacleto Venturini, professeur de chirurgie cardio-vasculaire à l'Université de Rome, sur le thème : « Les possibilités actuelles de la chirurgie cardiaque ».
- 19 mai : Le British Club of Luxembourg invite à Luxembourg à une conférence de Mr. Peter Davis sur « An Evening of British Poetry ».
- La section locale de l'action catholique des pères de famille, en collaboration avec l'organisation des femmes catholiques, invite à une réunion d'information à Dudelange avec M. l'abbé Mahias Schiltz et le D^r Burger sur le problème de l'avortement.
- 20 mai : La « Jeune Caméra Bonnevoie » organise la semaine de la photographie à la Villa Vauban à Luxembourg.
- A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition de l'artiste bolivien Manuel Iturri.
- A Mondorf-les-Bains est inaugurée l'exposition philatélique « Exphimo », organisée par la Philcolux de Luxembourg.
- 21 mai : A la Place d'Armes à Luxembourg, la chorale «South West Minnesota State College Choir» de Marshall, USA, donne un concert de gala.
- A l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg commence la semaine mondiale du cinéma amateur, organisée par la Fédération grand-ducale des cinéastes amateurs, placée sous le protectorat de l'Union internationale des cinéastes amateurs.
- A la Place d'Armes à Luxembourg, la section culturelle de l'Union Européenne des Fédéralistes, sous le patronage du Mouvement Européen, organise une exposition en plein air de tableaux de 15 artistes luxembourgeois et étrangers.
- 23 mai : A Echternach a lieu la traditionnelle procession dansante.
- 25 mai : Les étudiants de l'ALUC invitent à Luxembourg à une soirée poétique avec Josy Braun.
- 26 mai : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration d'une exposition de 12 tapisseries de Manessier et Laure Le Caisne sur le thème des cantiques spirituels de Saint-Jean-de-la-Croix, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

- A Luxembourg, le peintre-sculpteur William Poutsy expose ses œuvres.
- A Walferdange est ouverte l'exposition des artistes luxembourgeois Michel Breithoff, Edmond Goergen, Michel Heintz et Alphonse Nies, organisée par le Club des Jeunes de la commune.
- 27 mai : A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg, le peintre italien Emilio Scanavino expose ses œuvres.
- A Pétange a lieu la célébration de la journée commémorative du Passeur, organisée par l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois.
- A Esch-sur-Alzette, le peintre portugais J. Guerry expose ses récents tableaux.
- A Diekirch a lieu la marche internationale de deux jours, organisée par l'Amicale des Anciens Artilleurs Luxembourgeois, avec la participation de quelque 1500 marcheurs militaires et civils de plusieurs pays.
- 28 mai : A la Casa d'Italia à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien M^{lle} Patrizia Angelozzi.
- 29 mai : La conférence du jeune barreau de Luxembourg invite au Palais de Justice à Luxembourg à la conférence de M. Albert Dondelinger, docteur en droit, Commissaire au Contrôle des Banques, sur le sujet : « Le secret bancaire ».
- Au Théâtre municipal de Luxembourg, M. Tun Deutsch parle du « théâtre japonais, art millénaire ».
- 30 mai : A Mondorf-les-Bains a lieu la Journée des Bourgmestres, en présence de M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé publique. Cette journée est placée sous le thème : « Les administrations communales face aux problèmes de l'intégration sociale de l'enfance ».
- Le Club des Jeunes de Pétange invite à une conférence donnée par MM. les Docteurs Weyler, Burger et Noesen sur le sujet : « La drogue ».
- 31 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg, au cours d'une séance académique de la Miami University European Study Center, le professeur Ralf Dahrendorf, Membre de la Commission des Communautés Européennes, parle sur le sujet : « Les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe: considération sur les années soixante-dix ».

